Environnement Canada

2007-2008

Rapport ministériel sur le rendement

Jim Prentice

Ministre de l'Environnement

Table des matières

Section I – Aperçu du Ministère

Message du ministre 1

Déclaration de la direction 2

Changements apportés à l'architecture des activités de programmes (AAP) 3

Renseignements sommaires 4

Sommaire du rendement ministériel 8

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique 13

Résultat stratégique 1 : Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré 13

Résultat stratégique 2 : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens 27

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens et l'environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets 42

Résultat stratégique 4 : Développement urbain durable et renouvellement de l'infrastructure dans le secteur riverain de Toronto 56

Section III : Information supplémentaire 60

Liens du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada 60

Tableau 1 – Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris) 61

Tableau 2 – Postes votés et législatifs 62

Tableau 3 – Sources des revenus disponibles et non disponibles 63

Tableau 4-A – Frais d'utilisation 63

Tableau 4-B – Normes de service applicables aux frais d'utilisation externes 63

Tableau 5 – Renseignements sur les dépenses de projets 63

Tableau 6 – Renseignements sur les programmes de paiement de transfert 63

Tableau 7 – Fondations (subventions conditionnelles) 64

Tableau 8 – Initiatives horizontales 64

Tableau 9 – Stratégie de développement durable 64

Tableau 10 – Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes 64

Tableau 11 – Vérifications et évaluations internes 64

Tableau 12 – Politiques sur les voyages 64

États financiers 2007–2008 *(Non-vérifié)* 65

Section IV: autres éléments d'intérêt 84

Activités d'intégration stratégiques 84

Activités des services ministériels et de gestion ministérielle 85

Indicateurs de durabilité de l'environnement 90

Section I – Aperçu du Ministère

Message du ministre

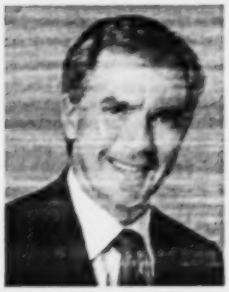

À titre de ministre de l'Environnement, j'ai l'honneur de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008 d'Environnement Canada, qui résume les réalisations des engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et priorités de 2007-2008.

L'environnement naturel du pays constitue l'un des héritages les plus importants que nous devons protéger pour les générations futures. Le gouvernement du Canada prend cette obligation au sérieux, et a fait de l'amélioration de la qualité de l'environnement l'une de ses cinq grandes priorités. Ce rapport montre qu'Environnement Canada a accompli beaucoup cette année et qu'il a obtenu de véritables résultats concernant plusieurs enjeux qui préoccupent les Canadiens.

Environnement Canada est responsable de la prestation du programme environnemental du gouvernement. À ce titre, il prend des mesures à l'égard des priorités, telles que la préservation du capital naturel du Canada, la prestation de services météorologiques et environnementaux de renommée mondiale et la protection des Canadiens et de leur environnement contre les effets des substances nocives. En 2007-2008, Environnement Canada a excellé, s'attaquant de front aux difficultés et faisant de véritables progrès.

Par exemple, au cours de l'exercice précédent, le gouvernement du Canada a annoncé :

- des précisions et des étapes importantes pour mettre en œuvre *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique*, l'un des régimes de réglementation les plus exigeants du monde, qui permettra de réduire les gaz à effet de serre de 20 p. 100 par rapport aux niveaux de 2006 d'ici 2020;
- 85,9 millions de dollars échelonnés sur quatre ans pour aider à lutter contre les répercussions des changements climatiques;
- 110 millions de dollars pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* au cours de la période 2007-2009;
- des mesures et des progrès importants dans la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques, qui vise à améliorer la protection contre les produits chimiques dangereux;
- 93 millions de dollars pour améliorer la qualité de l'eau, en vertu du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau;
- 43 millions de dollars pour recruter 100 nouveaux agents d'application de la loi sur le terrain, partout au Canada, et leur fournir des outils et des services d'aide pour les enquêtes afin que les pollueurs, les trafiquants et les braconniers soient passibles de poursuites pour avoir enfreint les lois sur l'environnement.

Environnement Canada offre aux Canadiens de saines politiques environnementales qui permettent de protéger leur santé et leur environnement, aujourd'hui et pour l'avenir. Grâce au travail et à la détermination de son personnel, le Ministère assure la prestation fructueuse de l'un des programmes environnementaux les plus importants et opportuns de notre époque. Je suis fier de l'engagement et des réalisations d'Environnement Canada au cours de cet exercice et je me réjouis de la poursuite des efforts qui permettront de protéger notre environnement.

L'honorable Jim Prentice, C.P., c.r., député
Ministre de l'Environnement

Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2007-2008 d'Environnement Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement.*

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programmes du Ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres approuvés du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Ian Shugart
Sous-ministre de l'Environnement

Changements apportés à l'architecture des activités de programmes (AAP)

La figure ci-dessous met l'accent sur les changements apportés à l'Architecture des activités de programmes (AAP) d'Environnement Canada depuis le Rapport sur les plans et priorités de 2007-2008.

Environnement Canada a demandé des modifications à son AAP, approuvée antérieurement, dans le but de refléter le décret en conseil transférant la responsabilité relative à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) du président du Conseil du Trésor au ministre de l'Environnement.

Ce transfert de responsabilité se traduit par l'ajout d'un quatrième résultat stratégique et de deux activités de programmes sous-jacentes.

Veuillez consulter l'AAP du RPP 2007-2008 d'Environnement Canada pour établir une concordance entre 2006-2007 et 2007-2008.

Renseignements sommaires

Raison d'être

Plusieurs lois et règlements confèrent au Ministère son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes. Selon la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, fonctions et mandats du ministre de l'Environnement comprennent entre autres :

- la conservation et l'amélioration du milieu naturel, notamment la qualité de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et le reste de la flore et de la faune non indigènes;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application des règles et des règlements de la Commission mixte internationale sur les eaux frontalières;
- la coordination des politiques et programmes du gouvernement canadien pour la conservation et la valorisation de l'environnement naturel.

Des pouvoirs supplémentaires sont prescrits dans d'autres lois et règlements gérés par le Ministère, notamment la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Pour en connaître davantage sur les lois et les règlements du Ministère, consulter le site www.ec.gc.ca/EnviroRegs.

Ressources financières

2007-2008 (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
857,8	1 247,5	997,0

Ressources humaines

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
6 454	6 503	49

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Priorités ministérielles

	Priorités ministérielles établies dans le RPP de 2007-2008	Type
1	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des partenariats novateurs pour s'assurer que le capital naturel du Canada est préservé pour la présente génération et les générations à venir.	Continu
2	Offrir aux Canadiens de l'information, des prévisions et des services météorologiques et environnementaux de niveau international pour assurer la sécurité et soutenir l'activité économique.	Continu
3	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des partenariats novateurs pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les effets des substances nocives.	Continu

Veuillez consulter l'analyse sur le progrès vers l'atteinte de ces priorités ministérielles à la page 10.

Définitions relatives aux cotes de résultats – Aperçu

Afin de rehausser la clarté des rapports sur le rendement, Environnement Canada a adopté une nouvelle approche pour rendre compte de l'accomplissement des résultats attendus dans son Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du présent exercice. Pour la première fois, le ministère utilise des cotations visuelles pour illustrer le progrès accompli sur le rendement pour chaque résultat prévu énoncé dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2007-2008.

Ces cotations sont fondées sur des auto-évaluations effectuées par la direction d'Environnement Canada et soutenues par des données ayant différents niveaux de robustesse, et pouvant dans certains cas être largement basées sur des valeurs qualitatives. Ces cotations traduisent notre plus juste appréciation de notre rendement à ce moment précis.

Ceci est un premier pas dans l'évolution d'un cadre de mesure du rendement renforcé que nous pourrons appliquer à tous les programmes d'Environnement Canada. Au fur et à mesure que notre approche et méthodologie viennent à maturité, notre échelle de cotation et nos mesures seront appellées à évoluer de même.

Alors que ce RMR demeure consistant selon le cadre de rapport du RPP 2007-2008, le RPP 2009-2010 à venir démontrera davantage les améliorations à notre cadre de mesure du rendement ministériel. Ce cadre nous fournira des données sur le rendement claires, crédibles, équilibrées et démontrables vers lesquelles le Parlement et le public pourront se tourner pour connaître les résultats attendus du Ministère. Environnement Canada veut s'assurer de la pleine application de ce cadre d'ici les deux prochaines années.

Le tableau ci-dessous fournit des définitions succinctes sur les cotes de résultats utilisées dans le présent rapport.

Cotes de résultats

- ● Résultats anticipés atteints – les objectifs pour atteindre les résultats attendus ont été entièrement réalisés.
- ○ Résultats anticipés atteints dans une certaine mesure – les objectifs pour atteindre les résultats attendus n'ont pas encore été entièrement concrétisés, mais d'importants progrès ont été réalisés.
- ⊗ Résultats anticipés non atteints – les objectifs pour atteindre les résultats attendus n'ont pas été réalisés.

Aperçu des activités de programmes par résultat stratégique

Activités de programmes	Résultats prévus selon le RPP de 2007-2008	2007-2008 *(en millions de dollars)* État du rendement	RPP Dépenses prévues	Dépenses réelles	Contribution à la priorité suivante
Résultat stratégique 1 : Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré.					
La biodiversité est conservée et protégée	➢ Les espèces sauvages sont conservées et protégées	○ *Détails p.21*	126,0	199,9	
	➢ Les terres et les paysages sont gérés de manière durable	○ *Détails p.22*			
De l'eau propre, salubre et sécuritaire	➢ Les écosystèmes aquatiques sont conservés et protégés	○ *Détails p.23*	80,0	102,0	
Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	➢ L'information et les connaissances intégrées permettent d'établir des approches intégrées pour protéger et conserver les écosystèmes prioritaires	○ *Détails p.25*	30,8	46,3	1
	➢ L'information sur la durabilité des écosystèmes, son évaluation et sa compréhension facilitent le processus décisionnel	● *Détails p.27*			
Résultat stratégique 2 : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens.					
De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	➢ La surveillance environnementale permet à Environnement Canada de déterminer, d'analyser et de prévoir les conditions météorologiques, atmosphériques, hydriques et climatiques	○ *Détails p.35*	126,2	146,8	
	➢ La science facilite les prévisions et les services météorologiques et environnementaux, les décisions ministérielles et l'élaboration des politiques	● *Détails p.35*			
Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	➢ Les prévisions et les avertissements environnementaux permettent au public de prendre des mesures pour protéger sa sécurité et son bien-être	○ *Détails p.37*	156,8	157,8	2
	➢ Les Canadiens sont mieux informés grâce à des services météorologiques et environnementaux améliorés et à des possibilités de partenariat accrues	○ *Détails p.38*			
	➢ Les Canadiens tirent avantage de la création et de l'utilisation des renseignements météorologiques et environnementaux diffusés par Environnement Canada et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour seconder les programmes d'intérêt commun	○ *Détails p.39*			
	➢ L'information et les services relatifs à l'environnement permettent aux Canadiens de prendre des mesures pour respecter les priorités environnementales	● *Détails p.40*			
	➢ Des stratégies adaptives visant à contrer les impacts des changements climatiques sont élaborées et mises en œuvre au profit des Canadiens et de l'environnement	○ *Détails p.41*			

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Activités de programmes	Résultats prévus selon le RPP de 2007-2008	2007-2008 *(en millions de dollars)* État du rendement	RPP Dépenses prévues	Dépenses réelles	Contribution à la priorité suivante
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens et l'environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets					
Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	➢ Évaluation des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	● *Détails p.50*	181,0	133,1	
	➢ Gestion des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives que courent les Canadiens ainsi que de leurs effets sur l'environnement	● *Détails p.51*			
Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables	➢ Les Canadiens sont informés sur la pollution environnementale et prennent des mesures afin de contrer le problème	○ *Détails p.52*	26,5	58,0	3
	➢ Les approches axées sur les secteurs et autres font la promotion de la consommation et de la production durables	● *Détails p.53*			
Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens	➢ Gestion des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre par un système de contrôle pour les secteurs industriels	○ *Détails p.54*	130,5	107,9	
	➢ Gestion des risques dûs aux émissions atmosphériques par des systèmes de contrôle pour le transport et d'autres secteurs	○ *Détails p.55*			
	➢ Les mécanismes de surveillance et de rapports réglementaires renseignent les Canadiens et les décideurs sur les risques et tendances relatifs aux polluants atmosphériques et aux gaz à effet de serre	● *Détails p.55*			
	➢ La collaboration internationale en matière de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre s'harmonise aux intérêts des Canadiens	● *Détails p.56*			
Résultat stratégique 4 : Développement urbain durable et renouvellement de l'infrastructure dans le secteur riverain de Toronto					
Revitalisation du secteur riverain de Toronto	Le but de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) est de revitaliser le secteur riverain de Toronto par le biais d'investissements dans les infrastructures urbaines traditionnelles, telles que le transport local et les égouts, et dans les développements urbains contemporains, incluant les parcs, les espaces verts, les installations destinées aux touristes et la renaissance des zones postindustrielles sous-utilisées. Les résultats clés attendus de cette initiative incluent l'accessibilité et l'utilisation accrues du secteur riverain, la revitalisation des infrastructures urbaines et l'amélioration de la gestion environnementale du secteur riverain de Toronto. L'exercice 2007-2008 a été transitoire pour l'IRSRT, étant donné que le programme est passé du Conseil du Trésor à Environnement Canada. Des progrès ont été effectués dans la revitalisation du secteur riverain, mais aucun résultat prévu n'a été défini dans le rapport sur les plans et les priorités du Ministère. Voir les détails à la p.57			40,2	
Société Harbourfront				5,0	
Totaux			**857,8**	**997,0**	

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Sommaire du rendement ministériel

Milieu de fonctionnement

Environnement Canada joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement. En 2007-2008, les politiques ministérielles ont permis de mettre en application les initiatives environnementales annoncées dans le Budget 2007, afin de remplir les engagements pris dans *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique*[1] et dans le Discours du Trône de 2007.

Le gouvernement continue de renforcer son engagement à améliorer la qualité de notre environnement en le considérant comme l'une de ses cinq priorités[2].

Le Ministère est fermement déterminé à en avoir pour son argent et à gérer efficacement ses ressources grâce à plusieurs initiatives essentielles simultanées, ce qui comprend une combinaison de financement continu, à court terme, et unique. En 2007-2008, il a été nécessaire d'affecter d'importantes ressources à de nouvelles initiatives et la haute direction a dû réviser le régime du budget ministériel au milieu de l'exercice pour instaurer un certain nombre de mesures de contrôle particulières visant à gérer les pressions des crédits parlementaires du Ministère.

Les programmes prioritaires ont été maintenus et les domaines essentiels ont reçu la souplesse financière nécessaire pour conserver les programmes et les services, tels que le Service canadien de la faune et le Service météorologique du Canada[3].

Le Ministère a mis en place des mesures pour répondre aux difficultés, à l'établissement de priorités, à la planification et à la prestation de programmes, afin de réduire les répercussions négatives sur les résultats.

En réponse à l'initiative du greffier du Conseil privé sur le renouvellement de la fonction publique, Environnement Canada a commencé à intégrer la planification des ressources humaines au processus de planification des activités ministérielles. Cette démarche intégrée continue de tabler sur les leçons apprises au cours des cycles de planification précédents et des évaluations du Cadre de gestion et de responsabilisation du SCT.

Il incombe à Environnement Canada d'assurer l'observation des lois et des règlements sur l'environnement qu'il applique, notamment ceux qui visent à prévenir la pollution et à conserver la faune. En 2007-2008, une plus grande importance a été accordée aux programmes de réglementation et d'application de la loi comparativement aux années précédentes, et le Ministère a augmenté son investissement et accru ses compétences dans ces domaines en conséquence.

La recherche scientifique continue à jouer un rôle fondamental dans la capacité d'Environnement Canada à assumer son mandat; elle contribue à la prise de décisions et à l'adoption de règlements en matière d'environnement, en plus de soutenir la prestation de services aux Canadiens. Pour s'assurer que le Ministère puisse obtenir les données scientifiques dont il a besoin, il a continué à mettre en œuvre son plan pour les sciences à long terme. Ce plan encourage l'intégration des sciences au sein du Ministère et la collaboration avec des partenaires externes. Le Plan pour les sciences établit une mission claire pour la science d'Environnement Canada pour les 10 prochaines années. De plus, le travail sur le plan pour la technologie du Ministère s'est poursuivi; une fois achevé, il sera intégré au plan pour les sciences.

Contexte stratégique

Les Canadiens croient que tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé doivent contribuer à réaliser de véritables progrès tangibles

---

[1] *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique* : www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/default.asp?lang=Fr&n=F3084CB7-0

[2] Discours du Trône : Un leadership. Un Canada meilleur. 16 octobre 2007, p. 13 : www2.parl.gc.ca/Parlinfo/Documents/ThroneSpeech/39-2-f.html

[3] Le ministre de l'Environnement, John Baird, agit pour protéger les programmes environnementaux : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=714D9AAE-1&news=758A79A4-08DD-44D2-BE3C-5F913A273A54

pour traiter de façon efficace les questions environnementales[4]. La qualité de l'air, la modification des régimes météorologiques et climatiques, la qualité et la quantité de l'eau, l'état de conservation et de protection de la faune et de l'habitat, les substances chimiques nocives et toxiques notamment, peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé des Canadiens et l'environnement. Ces questions sont donc trop graves pour être ignorées et doivent être surveillées.

Les problèmes environnementaux et leurs solutions transcendent la division entre le public et le privé, les frontières internationales et les compétences fédérales, provinciales, territoriales et municipales. La collaboration entre le gouvernement et la société, à l'échelle nationale et internationale, est indispensable au progrès dans le domaine. Les programmes et les stratégies essentiels d'Environnement Canada, tels que *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique*, le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, le Plan de gestion des produits chimiques et le Programme de conservation des zones naturelles dépendent de mesures de collaboration et de partenariats entre les différents ordres de gouvernement, l'industrie privée, les organisations non gouvernementales environnementales et d'autres intervenants.

Environnement Canada joue un important rôle dans le Plan gouvernemental exhaustif écoACTION, qui fait des progrès dans la conservation et l'amélioration de notre environnement, en haussant la qualité de notre air, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'occupant des effets des contaminants environnementaux sur la santé. En effet, sous le thème général *Un environnement plus propre et plus sain*, le budget 2008 comporte les nouvelles mesures suivantes[5] :

- 500 millions de dollars pour des investissements devant améliorer le transport en commun afin de contribuer à un air plus propre et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 250 millions de dollars pour des investissements dans trois initiatives de captage et de stockage du carbone :
  - 240 millions de dollars dans un fonds en fiducie pour la Saskatchewan, complétés par une somme équivalente apportée par la province et l'industrie, pour une démonstration commerciale à grande échelle du captage et du stockage du carbone dans le secteur des centrales thermiques alimentées au charbon;
  - 5 millions de dollars, complétés par une somme équivalente provenant de la Nouvelle-Écosse, afin de financer un projet de recherche géologique étudiant les possibilités de stockage du carbone dans la région;
  - 5 millions de dollars accordés à l'Institute for Sustainable Energy, Environment and Economy de l'Université de Calgary afin d'examiner les problèmes économiques et techniques.
- Une hausse du taux de déduction pour amortissement applicable aux pipelines de dioxyde de carbone afin de prendre en compte la durée de vie utile de cet équipement et d'assurer un traitement fiscal avantageux aux entreprises envisageant un investissement.
- 66 millions de dollars sur deux ans pour la mise en œuvre de règlements nationaux contraignants sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans tous les principaux secteurs industriels.
- 21 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'application des lois environnementales canadiennes rigoureuses en améliorant l'efficacité des agents de l'application de la loi environnementale au moyen d'un meilleur soutien aux laboratoires médico-légaux et de meilleurs systèmes de collecte, d'analyse et de gestion des données.
- 10 millions de dollars sur deux ans pour la recherche scientifique et l'analyse des émissions de biocarburants afin d'appuyer l'élaboration de règlements et de projets de

[4] Les Canadiens et Canadiennes sont exigeants à l'égard du rendement du Canada dans le dossier de l'environnement. 11 avril 2007. http //erg environics net/imagelibrary/Environics_Canadian_Environmental_Barometer.pdf

[5] Le discours du budget de 2008 : Un leadership responsable. Le 26 février 2008 : http://www budget gc ca/2008/pdf/speech-discours-fra pdf.

démonstration destinés à vérifier l'efficacité et l'innocuité des nouveaux carburants diesel renouvelables mélangés pour le climat et les conditions climatiques au Canada.

- 2 millions de dollars sur deux ans pour protéger les réserves de la biosphère.
- Une extension de la déduction pour amortissement accéléré pour le matériel de production d'énergie propre aux applications relatives aux énergies renouvelables et aux combustibles dérivés de déchets.
- Allègement de la TPS/TVH pour les terres louées en vue de projets de production d'électricité éolienne ou solaire.

Points saillants des progrès et du rendement

Au cours de l'exercice 2007-2008, les investissements stratégiques du Ministère dans les domaines suivants ont montré des résultats encourageants.

Progrès relatifs aux priorités ministérielles

Priorité nº 1 du RPP : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des partenariats novateurs pour s'assurer que le capital naturel du Canada est préservé pour la présente génération et les générations à venir.

Points saillants du rendement :

- Dans le budget 2007, 110 millions de dollars ont été affectés pour la période 2007-2009, afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril.*
- Les budgets 2007 et 2008 prévoient du financement pour embaucher 38 agents d'application de la loi sur la faune supplémentaires. De plus, le programme d'application de la loi sur la faune, grâce au financement de l'Agence spatiale canadienne, a continué le projet pilote Espace pour habitat, qui vise à évaluer la capacité des techniques d'observation de la Terre à l'aide de satellites dans le but d'améliorer l'affectation des ressources aux besoins prioritaires en matière de protection de l'habitat au Canada et de soutenir les agents d'application de la loi sur la faune sur le terrain.
- Dans le budget 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à affecter 93 millions de dollars au cours de la période 2007-2009, en vertu du plan d'action canadien pour l'assainissement de l'eau visant à améliorer la qualité de l'eau dans les rivières, les fleuves, les lacs et les océans du Canada.
- Le Cadre de gestion des initiatives axées sur les écosystèmes prioritaires a été élaboré en 2007-2008 afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité à long terme du programme sur les initiatives axées sur les écosystèmes prioritaires. Le cadre vise à optimiser l'intégration des programmes et des activités d'Environnement Canada et à renforcer la responsabilisation et la reddition de comptes.
- Reconnaissant l'importance de la salubrité et de la propreté de l'eau dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs pour des millions de Canadiens, le gouvernement fédéral a signé une nouvelle entente Canada-Ontario de trois ans en vue d'assurer que les deux ordres de gouvernement travaillent de manière concertée pour la protection des sources d'eau potable, comprennent les répercussions des changements climatiques et encouragent l'utilisation durable des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles dans l'écosystème.

Priorité nº 2 du RPP : Offrir aux Canadiens de l'information, des prévisions et des services météorologiques et environnementaux de niveau international pour assurer la sécurité et soutenir l'activité économique.

Points saillants du rendement :

- Des projets pilotes de la cote air santé ont été instaurés à Toronto et élargis à plusieurs municipalités en Colombie-Britannique en partenariat avec Santé Canada, les provinces et les administrations municipales.
- Un système haute résolution numérique de prévision météorologique est en voie d'élaboration afin de répondre aux besoins particuliers des Jeux olympiques d'hiver 2010 de Vancouver. Il est axé sur la prévision des conditions météorologiques extrêmes en reliefs

montagneux. Le système devrait être en service en 2009.

- Des prévisions, des avertissements et des renseignements météorologiques et environnementaux sont produits jour et nuit, tous les jours.
    - La Vérification des plans d'urgence du programme de prévisions météorologiques du Service météorologique du Canada a fait remarquer que « le programme et les prévisions n'ont jamais été interrompus en raison d'événements imprévus », mais certains cas d'avertissements météorologiques ne sont pas parvenus au site Internet de Météo. Ce problème est traité par la norme ISO 9000.
- Le Bureau météorologique de Terre-Neuve-et-Labrador a été rouvert. Un programme de prévisions maritimes et de production d'avertissements a été ajouté, ce qui remplit l'engagement du gouvernement du Canada.
- En 2007-2008, les systèmes de production de prévisions et d'avertissements météorologiques publics et maritimes d'Environnement Canada, ainsi que le programme de surveillance atmosphérique ont obtenu la certification conformément à la norme ISO 9000 pour les systèmes de gestion de la qualité. D'autres programmes, tels que le programme hydrométrique, le programme des urgences environnementales et les programmes de prévision et d'avertissements de la qualité de l'air, devraient obtenir la certification en 2008-2009.
- Les connaissances d'Environnement Canada contribuent au travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce travail a été honoré par le prix Nobel de la paix en 2007; 27 spécialistes de l'atmosphère d'Environnement Canada ont contribué de façon importante au succès du GIEC au cours des 20 dernières années.
- Des produits de prévisions probabilistes plus précis ont été offerts aux clients. Ils sont utilisés à de nombreuses fins de prise de décisions et de réduction de risques (p. ex., dans la prévision des crues, à l'usage des services publics, etc.). Il s'agit du fruit de la collaboration internationale entre Environnement Canada, les États-Unis et le Mexique, qui a eu pour résultat un ensemble intégré de produits accessibles pour tous les Nord-Américains.
- Des données météorologiques et sur la quantité d'eau sont accessibles à tous les utilisateurs en temps réel. Le projet sur le cadre de gestion de données a renforcé la gestion de données et a permis d'améliorer l'accès à la base de données intégrée des ensembles de données du Service météorologique du Canada.
- Une première version d'un nouveau modèle opérationnel de prévision de la qualité de l'air (connu sous le nom de GEM-MACH) a été lancée au printemps 2008; le modèle, encore en essai, possède la capacité de celui qu'il remplace. L'étape suivante consiste à accroître les connaissances scientifiques de GEM-MACH pour la prochaine génération de modèles de prévisions de la qualité de l'air. À l'avenir, ce modèle, conçu pour l'Amérique du Nord, devrait évoluer en modèle de prévision de la qualité de l'air mondiale.

Priorité nº 3 du RPP : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des partenariats novateurs pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les effets des substances nocives.

Points saillants du rendement :

- En 2007-2008, le gouvernement fédéral a annoncé *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique* et a publié le *Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques*, qui établit le cadre réglementaire définitif, y compris les cibles en matière de réduction des émissions et des mécanismes de conformité.
- En décembre 2007, Environnement Canada a officiellement demandé à l'industrie de présenter les données sur les émissions dans l'atmosphère au gouvernement du Canada au plus tard le 31 mai 2008. Cette information permettra d'éclairer l'élaboration des règlements proposés. Le Canada s'est engagé à réduire les émissions de GES de 20 p. 100 d'ici

2020 et de 60 à 70 p. 100 d'ici 2050 par rapport aux émissions de 2006.

- En 2007-2008, l'industrie et d'autres intervenants ont été obligés de fournir de l'information sur la façon dont ils gèrent et utilisent de façon sécuritaire 73 des 193 substances chimiques de haute priorité en vertu du Plan de gestion des produits chimiques. Les 73 substances s'étendent du deuxième au cinquième groupe d'une série de 12 groupes de substances recevant une attention hautement prioritaire, désignées à la suite du processus de catégorisation avancée des substances chimiques nationales d'Environnement Canada à l'automne 2006. Environnement Canada et Santé Canada évalueront l'information qu'ils recevront, ainsi que celle provenant d'autres sources, afin de déterminer les mesures appropriées nécessaires pour protéger la santé des Canadiens et l'environnement contre ces substances.
- Dans son budget 2007, le gouvernement du Canada a affecté des fonds pour embaucher 68 agents supplémentaires d'application de la loi sur l'environnement.
- En mai 2007, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a conclu dans son rapport « Examen quinquennal de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999 : Combler les lacunes » que la structure de base de la LCPE est saine et que le gouvernement doit se concentrer sur l'amélioration des domaines des connaissances et de la mise en œuvre. Le gouvernement a présenté sa réponse provisoire à ce rapport en octobre 2007[6].
- À la publication de *Rx : Renforcez et appliquez avec soin*, le 4 mars 2008, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a insisté sur le fait que la structure de base de la LCPE est saine et a souligné le besoin d'améliorer la mise en œuvre et l'application de la loi.
- Le troisième rapport sur les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) (rapport complet et fait saillants) a été publié en collaboration avec Statistique Canada et Santé Canada. Voir la p.89 pour de plus amples renseignements sur les ICDE.

[6] Accessible au lien suivant : cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10471&SourceId=221160&SwitchLanguage=1

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 : Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré

Contexte stratégique – De quoi s'agit-il?

Les terres, les eaux et les océans, ainsi que la diversité de la vie qui en dépend, sont à la base d'une société en santé et de l'économie. Ils offrent un vaste ensemble de services à la société, notamment les processus biologiques naturels qui purifient l'air et l'eau, pollinisent les plantes, absorbent le dioxyde de carbone, recyclent les éléments nutritifs, traitent les déchets, préviennent les inondations, contrôlent les parasites et reconstituent les sols. Les services que le capital naturel offre sont souvent très coûteux à remplacer ou sont tout simplement irremplaçables.

Les pressions qu'exerce la population humaine croissante combinées à une demande accrue de biens et de services entraînent des conflits quant à l'utilisation des terres et des eaux dans certaines régions. Cela représente également des menaces pour la viabilité à long terme des écosystèmes et des services qu'ils offrent. En outre, les effets à long terme découlant des pluies acides et de l'utilisation industrielle de pesticides et d'autres produits chimiques, ainsi que la menace croissante du réchauffement climatique, augmentent les pressions exercées sur les écosystèmes déjà perturbés. Enfin, l'avènement de la mondialisation et la circulation accrue des personnes et des biens à l'échelle internationale entraînent également l'apparition de nouvelles maladies et d'espèces exotiques envahissantes, augmentant ainsi les menaces qui pèsent sur les espèces sauvages et leur habitat.

L'eau représente depuis peu un des enjeux importants du XXI[e] siècle. Malgré des réductions importantes des sources ponctuelles de déversements de contaminants dans les cours d'eau canadiens, d'autres sources importantes de pollution demeurent, notamment les nouveaux produits chimiques; les effets de plusieurs d'entre eux sont à peine connus.

On prévoit que le nombre de propositions de grands projets d'exploitation des ressources naturelles augmentera considérablement, en particulier dans les territoires qui étaient vierges autrefois. Les décisions prises par les gouvernements, l'industrie et les particuliers déterminent la manière dont le capital naturel est utilisé et géré. Elles peuvent également influer sur la santé de l'écosystème et sa capacité à fournir ces biens et services à l'avenir.

Que faisons-nous à cet égard? Comment Environnement Canada contribue à atteindre ce résultat stratégique

Les activités réalisées par Environnement Canada qui appuient ce résultat stratégique comprennent les secteurs de programme ci-dessous.

- La protection et la conservation de la biodiversité, y compris les espèces sauvages et leur habitat terrestre.
- La conservation et la protection des écosystèmes aquatiques.
- La promotion et la mise en œuvre d'approches intégrées pour protéger et conserver les écosystèmes prioritaires et pour réaliser des évaluations environnementales.

Les programmes, les services et les initiatives d'Environnement Canada pour rétablir, conserver et améliorer le capital naturel du Canada comprennent l'élaboration de stratégies communes et la mise sur pied de partenariats en vue de conserver les ressources relatives aux espèces sauvages, aux écosystèmes, aux eaux douces et aux terres humides du pays.

Dans son rapport de mars 2008, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a indiqué des défis importants et des recommandations pour un certain nombre d'activités incluses à ce résultat stratégique. Le Ministère accepte ces recommandations et prévoit des mesures concrètes et ciblées pour répondre aux questions qui y sont soulevées.[7]

Biodiversité, espèces sauvages et habitat

Adoptée en juin 2003, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) s'inscrit dans une stratégie en trois volets du gouvernement du Canada visant à protéger les espèces sauvages en péril. Celle-ci comporte les engagements pris en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril et les activités du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.

La LEP reconnaît que, au Canada, la responsabilité de la conservation des espèces sauvages est partagée entre les paliers de gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral est responsable des espèces terrestres se trouvant sur les territoires domaniaux, des espèces aquatiques et de la plupart des oiseaux migrateurs, alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux assument la responsabilité principale pour les autres espèces. La LEP comprend également des dispositions pour protéger les espèces sauvages inscrites sur la liste fédérale, leur habitat essentiel et leur résidence.

Le budget de 2007 a prévu 110 millions de dollars répartis sur deux ans pour l'application plus efficace de la LEP. En 2007-2008, des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de secteurs, notamment le prolongement de la liste des espèces à protéger, l'élaboration de programmes de rétablissement, la réalisation d'activités scientifiques pour faciliter la désignation de l'habitat essentiel d'espèces importantes, comme le caribou des bois, l'élaboration d'un cadre national et la signature d'accords fédéraux-provinciaux particuliers pour faciliter la collaboration entre les provinces et territoires concernés.

À l'échelle mondiale, le programme d'Environnement Canada sur le commerce international des espèces menacées permet de veiller à ce que les obligations du Canada en tant que signataire de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) soient respectées grâce à l'application efficace de la *Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (WAPPRIITA).

Ce programme international vise à protéger les espèces dans le monde contre les dangers du commerce international en contrôlant, au moyen de permis, l'importation et l'exportation (et la circulation à l'intérieur du Canada) des espèces inscrites aux annexes de la CITES, en évaluant et en désignant les espèces du Canada devant être inscrites aux annexes de la CITES, et en s'assurant que les propositions internationales pour inscrire des espèces ayant des populations au Canada aux annexes de la CITES soient conformes à l'intention et aux règlements de la CITES.

En avril 2007, le Canada a annoncé qu'il adhérait à la Coalition internationale contre le trafic d'espèces sauvages. La coalition, qui a pour but de lutter contre le commerce illégal de plantes et d'animaux, complète l'engagement du Canada à l'égard de la CITES. En 2007–2008, le Canada a entrepris la réalisation de certaines attentes en vertu de cette coalition dans les secteurs de l'application de la loi, de l'établissement du partenariat et de la capitalisation sur la volonté politique. Le Canada a pris part à la production des guides d'identification des espèces, a renforcé la capacité nationale en recrutant des agents de conservation de la faune, a dressé le portrait international de la Coalition internationale contre le trafic d'espèces sauvages et des questions connexes lors de la Convention sur la diversité biologique et du G8, et a recruté activement des membres pour le partenariat, à savoir le Chili et le Mexique.

La 9e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 19 au 30 mai 2008, incluant une séance de niveau élevé, du 28 au 30 mai. Environnement Canada a mené la participation du Canada dans le cadre de laquelle le premier ministre Harper et le ministre de l'Environnement Baird ont assisté à l'ouverture de la séance de

[7] Pour de plus amples renseignements sur les conclusions, les recommandations et les réponses d'Environnement Canada au rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), veuillez consulter le lien suivant : www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lp_f_901.html

niveau élevé, le 28 mai. Suite à de nombreuses discussions sur une variété de questions relatives à la biodiversité, telles que les biocarburants, les aires protégées, les arbres génétiquement modifiés et la fertilisation des océans, les Parties ont adopté 37 décisions, qui incluent une feuille de route jusqu'à 2010 pour poursuivre les négociations internationales selon la convention sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bienfaits qui découlent de son utilisation.

Le budget de 2007 a annoncé l'affectation de 10 millions de dollars sur deux ans en vue de créer de nouvelles aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest et le budget de 2008 a alloué une somme supplémentaire de 5 millions de dollars, portant ainsi l'investissement total à 15 millions de dollars sur trois ans. Le Ministère a entrepris un examen opérationnel de ses aires protégées, y compris des mesures qu'il pourrait prendre pour surveiller et présenter de manière plus efficace leur état, à condition que ses ressources le permettent.

Les oiseaux migrateurs jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes vivants qui purifient l'air et l'eau, reconstituent les sols et favorisent un climat stable et prévisible. Le programme d'Environnement Canada sur les oiseaux migrateurs vise à maintenir les populations d'oiseaux migrateurs à des niveaux sains pour les générations actuelles et futures.

Le programme des oiseaux migrateurs est responsable de l'application de la *Convention concernant les oiseaux migrateurs* ratifiée avec les États-Unis en 1916 et mise en oeuvre depuis 1917 en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (1917) et ensuite de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (1994). Environnement Canada réalise son programme au moyen de la combinaison des activités suivantes, conçues pour atteindre les résultats attendus : la conservation des populations, des oiseaux et de leur nid par le biais de mesures permanentes de conservation; l'intendance; les politiques et l'application de la LCOM et de ses règlements; la protection d'importants habitats d'oiseaux; la réduction au minimum des autres facteurs de stress qui nuisent à l'état des populations et la gestion des urgences associées aux oiseaux migrateurs.

Écosystèmes aquatiques

Environnement Canada a pour but de restaurer, de conserver et d'améliorer le capital aquatique naturel du Canada en faisant en sorte que l'eau du pays soit propre, salubre et sécuritaire et que les écosystèmes aquatiques soient conservés et protégés.

Environnement Canada travaille en collaboration avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires (aussi bien de façon individuelle qu'au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement), avec les réseaux scientifiques actifs dans le domaine de l'environnement et avec le public (y compris les organisations non gouvernementales, les universités et les municipalités). Ce travail de collaboration permet de partager de l'information, d'établir les priorités de surveillance et de recherche, de fournir en temps opportun de l'information scientifique intégrée aux décideurs et de les conseiller, de mettre en place des pratiques exemplaires de gestion et de promouvoir la gestion durable de l'eau au Canada, afin de garantir une utilisation efficace de l'eau au pays.

Comme annoncé dans le budget de 2007, le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau comprend de nouvelles initiatives, notamment 48 millions de dollars sur huit ans pour accélérer l'assainissement des sédiments contaminés dans les secteurs préoccupants du bassin des Grands Lacs, 30 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la dépollution du lac Simcoe, 18 millions de dollars sur 5 ans pour réduire la pollution et rétablir la santé du lac Winnipeg et 5 millions de dollars pour la réalisation d'une étude de la Commission mixte internationale (CMI) sur le débit sortant du lac Supérieur.

Approches intégrées

Au total, six initiatives axées sur les écosystèmes prioritaires ont été créées en vue de répondre à des enjeux à caractère unique en matière d'environnement et de durabilité dans les écosystèmes ciblés suivants : l'Initiative des écosystèmes du Nord, le Plan d'action du bassin de Georgia, l'Initiative de conservation boréale de l'Ouest, l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, le Plan Saint-Laurent et le Plan d'assainissement du littoral atlantique. Il s'agit d'initiatives qui demandent la participation de plusieurs intervenants et qui contribuent à

promouvoir et à mettre en œuvre une gestion des écosystèmes en vue de conserver le capital naturel du Canada. Afin de mieux gérer et de satisfaire les besoins des écosystèmes prioritaires, Environnement Canada a élaboré et met en œuvre un cadre de gestion des initiatives écosystémiques prioritaires (CGIEP) qui rendra la planification et la gestion des résultats écosystémiques plus rigoureuses, en appuyant la prise de décisions rationnelles en ce qui concerne les mesures ciblées dans des régions précises du pays et en améliorant la responsabilisation et la production de rapports.

Reconnaissant l'importance d'offrir à des millions de Canadiens un écosystème du bassin des Grands Lacs sain et propre, le gouvernement fédéral a récemment renouvelé l'Accord Canada-Ontario (ACO) concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs conclu avec la province de l'Ontario. L'ACO de 2007-2010 comporte 186 engagements pour gérer la santé des Grands Lacs qui, d'une manière générale, sont les suivants : l'assainissement des secteurs préoccupants, la réduction des polluants nocifs, l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de l'habitat des poissons et des espèces sauvages et l'amélioration des pratiques de gestion des terres dans le bassin des Grands Lacs. L'ACO désigne également deux nouveaux domaines de collaboration accrue : la protection des sources d'eau potable et la compréhension des répercussions du changement climatique.

Y arrivons-nous? Progrès dans le cadre de ce résultat stratégique par rapport aux priorités indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2007–2008

1. **Poursuivre la mise en œuvre de la LEP par l'entremise d'un cadre de politiques et de programmes transparent, uniforme et harmonisé qui assure la participation des intervenants et l'intégration des considérations d'ordre écologique et socioéconomique.**

Progrès :

- En 2007-2008, le Cadre national pour la conservation des espèces en péril a été élaboré afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la protection des espèces en péril et de la *Loi sur les espèces en péril* en proposant une série de principes communs, d'objectifs et d'approches pour faciliter la collaboration entre toutes les parties. Environnement Canada dirige actuellement l'élaboration d'une série de lignes directrices pour renforcer ce cadre, notamment : clarifier l'intention des pouvoirs et des dispositions de la LEP, établir des principes directeurs pour la mise en application de la LEP et préciser les rôles et responsabilités des diverses autorités compétentes participant à la protection et au rétablissement des espèces en péril.
- En 2007, le gouvernement du Canada a conclu l'Entente de coopération pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec avec la province de Québec et la Canada-Saskatchewan Agreement on Species at Risk avec la province de la Saskatchewan dans le but de coordonner les mesures pour protéger et rétablir les espèces en péril et leur habitat. Ces ententes favorisent le partage de renseignements, ce qui accroît les connaissances sur les espèces en péril et les espèces sauvages et évite la répétition inutile des travaux.

2. **Établir et renforcer les partenariats stratégiques à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et internationale pour s'assurer que les obligations en vertu de la CITES sont remplies efficacement.**

Progrès :

- En 2007-2008, des efforts importants ont été réalisés pour faire participer les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à la préparation du Canada pour la 14e Conférence des Parties et pour les réunions ultérieures de la CITES. Le puissant groupe de travail fédéral-provincial-territorial, formé d'autorités scientifiques et conseillé par le Comité des directeurs canadiens de la faune, participe activement à la préparation d'avis de commerce non préjudiciable justifiés pour les espèces canadiennes régies aux termes de la Convention.

- Le Ministère a également collaboré avec les administrateurs des permis et les autorités de gestion de la CITES pour obtenir des commentaires afin d'améliorer son système de délivrance des permis au Canada.
- Sur le plan international, le Canada a continué de représenter l'Amérique du Nord, qui englobe également les États-Unis et le Mexique, sur le Comité permanent de la CITES, s'assurant ainsi que la région était bien informée sur les questions soulevées et qu'elle participait activement aux décisions du Comité permanent lors de la 14e Conférence des Parties et par la suite.

3. **Améliorer la gestion des aires protégées et chercher des occasions d'en améliorer les réseaux.**

Progrès :

- Le budget de 2007 a annoncé l'affectation d'une somme de 10 millions de dollars sur deux ans en vue de créer de nouvelles aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest et le budget de 2008 a alloué une somme supplémentaire de 5 millions de dollars, portant ainsi l'investissement total à 15 millions de dollars sur une période de trois ans.
- Dans son rapport de mars 2008, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a recommandé qu'Environnement Canada procède à une évaluation systématique de ses réserves nationales de faune et de ses refuges d'oiseaux migrateurs pour déterminer s'ils répondent aux critères ministériels concernant les aires protégées et s'ils servent le but visé. Le Ministère a entrepris une analyse de ses aires protégées, y compris l'identification de mesures qu'il pourrait prendre pour surveiller et présenter de manière plus efficace leur état, à condition que ses ressources le permettent. Un plan d'action comportant un échéancier, qui indiquera les priorités relatives à la mise à jour des plans de gestion des sites et à l'amélioration des sites.
- Environnement Canada a commencé le renouvellement de sa politique sur la réglementation des activités dans ses aires protégées, a entamé un examen réglementaire et mis sur pied une stratégie pour les modifications, a apporté des améliorations à la manière de recueillir des données sur ses aires protégées et a commencé à examiner et à mettre à jour son *Guide des aires protégées*.
- En raison des annonces faites lors de la publication des budgets de 2007 et de 2008, 38 nouveaux agents d'application de la loi sur la faune ont été ajoutés. De plus, le programme d'application de la loi sur la faune a poursuivi le projet pilote nommé « Espace pour les habitats », financé par l'Agence spatiale canadienne, visant à évaluer les technologies d'observation de la Terre par satellite dans le but d'améliorer l'affectation des ressources pour répondre au besoins en matière de protection des habitats très prioritaires au Canada et pour soutenir les agents d'application de la loi sur le terrain.

4. **Mettre en œuvre l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et, en vertu de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, mettre en place un règlement sur la prise accessoire en vue d'assurer une conservation efficace des populations d'oiseaux migrateurs tout en favorisant le développement économique durable.**

Progrès :

- Le Ministère a travaillé pour l'élaboration d'un règlement sur la prise accessoire et a finalisé un projet de règlement. De plus, il a entamé l'élaboration de plans régionaux de conservation des oiseaux, uniformes sur le plan national.
- La mise en œuvre de l'ICOAN au Canada en 2007-2008 a consisté en des activités restreintes de conservation et de gestion de quatre groupes d'espèces : les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage, les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques coloniaux. Les mesures de conservation de ces quatre groupes au Canada sont

encore coordonnées selon quatre principaux programmes et plans : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Partenaires d'envol pour les oiseaux terrestres, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage et Envolées d'oiseaux aquatiques pour les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques coloniaux. Toutes ces activités sont grandement liées aux programmes de planification et de conservation en Amérique du Nord et particulièrement aux États-Unis.

5. **Renforcer la collaboration fédérale, provinciale, territoriale et internationale afin de s'attaquer aux priorités relatives aux eaux partagées.**

Progrès :

- En juin 2007, les gouvernements fédéral et de l'Ontario ont conclu un nouvel Accord Canada-Ontario (ACO) concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'ACO décrit comment les gouvernements du Canada et de l'Ontario coopéreront et coordonneront leurs efforts pour restaurer, protéger et conserver l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Il contribue également à satisfaire les obligations du Canada en vertu de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu en vue de restaurer et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique du bassin des Grands Lacs.
- Le budget de 2007 a prévu une aide financière de 5 millions de dollars pour les deux à trois premières années de l'Étude internationale sur les Grands Lacs d'amont, d'une durée de cinq ans, de la Commission mixte internationale (CMI), afin d'en examiner les niveaux d'eau. Le Ministère fournit également une expertise scientifique et technique permanente à l'Étude qui prendra fin en 2011. Il a aussi fourni un appui scientifique et technique aux conseils de gestion des eaux internationales de la CMI et a continué de collaborer avec les provinces siégeant aux conseils de gestion des eaux nationales.
- Deux initiatives mises sur pied par le Comité exécutif binational des Grands Lacs, l'Initiative de surveillance concertée et l'Initiative scientifique coordonnée, ont permis de coordonner et de concentrer les activités de surveillance et les recherches réalisées par le Canada et les États-Unis dans le bassin des Grands Lacs.
- Des efforts soutenus ont été déployés en 2007-2008, par l'entremise de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, afin d'entretenir une collaboration étroite entre les intervenants pour régler les problèmes en respectant les champs de compétences.
- Le Ministère a collaboré avec les organismes gouvernementaux et l'industrie pour régler les questions relatives à la qualité de l'eau dans le cadre du Columbia River Integrated Environmental Monitoring Program et a travaillé avec plusieurs organismes gouvernementaux et des Premières nations pour examiner les problèmes de gestion de l'eau soulevés lors du forum canadien sur le fleuve Columbia.
- Environnement Canada a collaboré avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et un vaste réseau de partenaires pour entreprendre la première analyse approfondie des réserves et de la demande en eau dans l'ensemble du bassin depuis 1974. Les résultats de l'étude, attendus pour 2009, seront utilisés par les décideurs et les intervenants pour optimiser l'offre et la demande en eau, pour éclairer la prise de décisions concernant la délivrance de permis pour l'utilisation de l'eau et pour élaborer des plans en cas de sécheresse et des plans de gestion de l'eau.
- Le Ministère a travaillé en partenariat avec des universitaires, des groupes d'intervenants et des scientifiques canadiens et américains œuvrant dans une gamme de disciplines à divers paliers de gouvernement lors d'un forum scientifique tenu pour caractériser l'état actuel des connaissances et des lacunes propres à la contamination par les nitrates dans la formation aquifère transfrontalière d'Abbotsford-Sumas. Les résultats de ce forum seront partagés avec tout le milieu en vue d'élaborer une stratégie

de gestion des eaux souterraines de cette formation aquifère et de réduire la contamination par les nitrates.

- Le Ministère a élaboré des plans en consultation avec les intervenants et a commencé à travailler sur les projets suivants : l'assainissement du lac Simcoe, la réduction de la pollution et le rétablissement de la santé du lac Winnipeg, et l'assainissement de plusieurs secteurs préoccupants ciblés dans le bassin des Grands Lacs, notamment le port de Hamilton, la rivière Détroit, la rivière Sainte-Claire et la baie de Quinte.
- Le troisième rapport sur la qualité de l'eau (rapport général et sur les faits saillants) de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) a été publié avec la collaboration de Statistique Canada et de Santé Canada.
- Environnement Canada a collaboré à l'Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent publiée à l'automne 2007 et a dirigé, avec le U.S. Fish & Wildlife Service, le chapitre sur les questions environnementales. Cette étude a été coprésidée par Transports Canada et le Department of Transportation des États-Unis.

6. Mettre en œuvre une approche écosystémique pour la gestion environnementale.

Progrès :

- Le travail de collaboration avec les partenaires relatif aux questions prioritaires communes s'est poursuivi dans l'ensemble des six initiatives écosystémiques prioritaires que voici : l'Initiative des écosystèmes du Nord, le Plan d'action sur le bassin de Georgia, l'Initiative de conservation boréale de l'Ouest, l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, le Plan Saint-Laurent et le Plan d'assainissement du littoral atlantique.
- Le cadre de gestion des initiatives écosystémiques prioritaires (CGIEP) a pour but d'optimiser l'intégration du programme et des activités liés aux initiatives écosystémiques prioritaires d'Environnement Canada et d'améliorer la responsabilisation et la production de rapports. L'élaboration du CGIEP et l'examen de la gestion des initiatives écosystémiques existantes ont été réalisés à l'automne 2007. Ce travail reflète les recommandations formulées dans l'évaluation du Plan d'action du bassin de Georgia effectuée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada.
- Par l'entremise de l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales (INAN), Environnement Canada a continué de respecter son engagement envers Agriculture et Agroalimentaire Canada relativement à l'établissement d'objectifs environnementaux et à la détermination des avantages pour l'environnement tirés de la mise en place de pratiques de gestion avantageuses. Ces outils favoriseront la mise en œuvre d'une approche écosystémique pour la gestion environnementale des paysages agricoles. En 2007–2008, l'INAN a élaboré environ 90 projets de normes environnementales de rendement sous les thèmes de l'air, de la biodiversité, des pesticides et de l'eau. Ce travail s'est terminé avec la préparation de 15 ébauches de rapports scientifiques de synthèse et d'un rapport général soutenant les politiques.
- En réaction au rapport de 2008 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, Environnement Canada et la province de l'Ontario se sont engagés à produire des rapports d'étape biennaux sur les projets d'assainissement des secteurs préoccupants dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario de 2007–2010 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les travaux ont avancé en vue de définir clairement, d'ici juillet 2008, toutes les mesures nécessaires pour assainir et retirer de la liste les secteurs préoccupants restants, y compris de convenir des responsables de la mise en œuvre. Par la suite, des négociations au cas par cas seront conduites avec tous les partenaires concernés (gouvernement de l'Ontario, administrations locales et autres

intervenants) et les mesures approuvées seront consignées à l'addenda des plans d'assainissement existants.

7. **D'une perspective écosystémique, prendre des mesures pour déceler et commencer à combler les lacunes dans les connaissances essentielles qui limitent la prise de décisions intégrée ayant des répercussions sur le capital naturel.**

Progrès:

- En tant que principale réalisation attendue du cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité approuvé par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des ressources en 2006, Environnement a dirigé l'élaboration d'un rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes du Canada en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le rapport, dont l'achèvement est prévu en 2009, servira de référence pour la surveillance et l'évaluation de l'état des écosystèmes canadiens et permettra la désignation des secteurs où la conservation est préoccupante.

8. **Promouvoir l'utilisation d'approches écosystémique dans les processus d'évaluation environnementale.**

Progrès:

- En 2007-2008, les activités d'évaluation environnementale étaient axées sur l'identification et la mise en place d'améliorations de la prestation des programmes afin de mieux positionner Environnement Canada pour la promotion d'approches écosystémiques plus vastes.

- En 2007-2008, Environnement Canada a fourni une expertise scientifique et réglementaire pour les évaluations environnementales des sites, des installations et des infrastructures connexes des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver (comme l'exige la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les espèces en péril*), s'assurant ainsi que les effets négatifs importants sur l'environnement soient évalués et diminués de façon appropriée, et que des plans de gestion environnementale et des programmes de surveillance adéquats soient en place pour ces installations.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écarts
1A – La biodiversité est conservée et protégée	126,0	200,2	199,9	878	817	-61
1B – De l'eau propre, salubre et sécuritaire	80,0	101,4	102,0	940	996	56
1C – Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	30,8	52,6	46,3	237	351	113
Totaux	**236,7**	**354,3**	**348,2**	**2 055**	**2 164**	**109**

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les écarts entre les dépenses prévues et réelles de l'activité de programme « 1A – La biodiversité est conservée et protégée » découlent surtout d'une somme statuaire de 70 millions de dollars offerte à Conservation de la nature Canada et des transferts de Ressources naturelles Canada à Environnement Canada pour le parc Point Pleasant et le parc Stanley.

Activité de programme 1A – La biodiversité est conservée et protégée

Description de l'activité de programme[8]

Cette activité de programme prévoit la protection et le rétablissement des espèces en péril, la conservation, la restauration et la réhabilitation d'habitats importants, et la conservation des oiseaux migrateurs. La formation de partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, notamment la gestion durable des paysages, constitue un véhicule primordial pour l'atteinte de résultats dans ce programme. Le recours à la science de pointe, et l'apport d'une certitude réglementaire aux intervenants, sont les principes clés favorisant l'atteinte de cet objectif.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat prévus	**Les espèces sauvages sont conservées et protégées**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Les principales activités sont notamment la coordination et la gestion des espèces en péril, du commerce international des espèces en voie de disparition, de la toxicologie et des maladies des espèces sauvages, des oiseaux migrateurs et des questions d'ordre national liées aux espèces sauvages. Les initiatives et les activités dans ce secteur de programme découlent des obligations légales en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (LESC), de la *Loi de 1994 sur le Convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.*	
Indicateurs clés Amélioration de la situation des espèces menacées et en voie de disparition.	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Inscription de 36 espèces (20 espèces en voie de disparition, 5 espèces menacées et 11 espèces préoccupantes) à l'annexe 1 de la LEP au cours de l'exercice, fournissant ainsi à ces espèces en voie de disparation ou menacées une protection immédiate par l'entremise des interdictions indiquées dans la LEP. • Élaboration de 3 ébauches de programmes de rétablissement pour 3 espèces, de 15 programmes de rétablissement définitifs pour 15 espèces et 1 plan de gestion final pour 1 espèce qui ont été diffusés sur le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Ces programmes de rétablissement et ce plan de gestion visent à établir des buts, des objectifs et des mesures pour rétablir ces espèces et pour aider à déterminer des mesures et des actions précises pour les réaliser avec efficacité. • Dans le but de remplir ses obligations en vertu de la LEP, le Ministère a entrepris un examen scientifique de l'habitat essentiel du caribou des bois, qui a réuni en Amérique du Nord une équipe de biologistes de cette espèce et d'écologistes du paysage hors pair pour déterminer si des données adéquates existent pour identifier l'habitat essentiel de cette espèce et, si c'est le cas, pour concevoir une méthodologie scientifiquement rigoureuse et transparente pour désigner cet habitat. • Les objectifs qui n'ont pas été pleinement atteints pour 2007-2008 étaient principalement liés au nombre considérable d'espèces actuellement désignées ou ajoutées à la liste de la LEP. Par conséquent, le Ministère peine à respecter les échéanciers pour la diffusion de stratégies de rétablissement. Le Ministère établit actuellement un système de gestion de la qualité pour la LEP. Il continue également à renforcer ses capacités de mise en œuvre de la LEP, incluant la production de stratégies de rétablissement.	
Maintien des populations d'oiseaux migrateurs à des niveaux viables.	• La gestion couronnée de succès des populations saines de sauvagine et de la prise durable se sont poursuivies, en collaboration avec les États-Unis, par le biais de la mise sur pied de la première stratégie binationale relative aux prises de Canards noirs dans l'est de l'Amérique du Nord. • Selon la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la réglementation sur les oiseaux migrateurs a été élaborée afin de soutenir une récolte de sauvagine durable. • Des plans de mise en œuvre ont été produits pour les provinces des Prairies qui	

[8] Comme l'indique le *Budget principal des dépenses de 2007–2008*

	précisent les interventions particulières devant appuyer les objectifs en matière de population et d'habitat d'un grand nombre d'oiseaux nicheurs dans cette région du Canada.
Aucune espèce du Canada n'est menacée par le commerce international.	• En 2007–2008, le vaste processus d'examen du commerce entrepris en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) n'a identifié aucune préoccupation relative aux quantités actuelles du commerce des espèces du Canada inscrites aux annexes de la CITES, ce qui laisse croire que la communauté internationale est confiante que la gestion canadienne de ces espèces traite de manière adéquate les menaces potentielles que pose le commerce international. • Lors de la 14e Conférence des Parties, en juin 2007, aucune espèce du Canada n'a été désignée comme nécessitant une protection contre les menaces que pose le commerce international et, par conséquent, aucune espèce n'a été proposée pour l'inscription aux annexes de la CITES.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Service canadien de la faune : www.cws-scf.ec.gc.ca/ Registre public des espèces en péril : www.sararegistry.gc.ca/

Résultat prévu	**Les terres et les paysages sont gérés de manière durable** **État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Les principales activités sont notamment les sciences et les politiques relatives à la conservation des paysages, la gestion des aires protégées, les partenariats et les programmes de conservation, les paysages d'agriculture durable et les politiques relatives à la conservation de la biodiversité et aux ressources génétiques.
Indicateurs clés Pourcentage de la superficie (km^2) de l'habitat faunique conservé qui est sous la protection directe d'Environnement Canada ou protégée par les partenaires et l'influence du Ministère.	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Environnement Canada gère 51 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs qui englobent 118 000 km^2. • Il y a eu 74 dons de terres écosensibles effectués dans le cadre du Programme de dons écologiques, ce qui a ajouté 53 km^2 de terres privées protégées à des fins de conservation à la superficie totale évaluée à 96,3 millions de dollars. • Les activités relatives à la protection des habitats réalisées dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril ont entraîné la protection obligatoire en droit de 190 km^2 d'habitat et la protection non obligatoire en droit de 2 400 km^2 d'habitat touchant 1 500 propriétaires de terrain. De plus, les activités d'amélioration des habitats ont embelli 160 km^2 d'habitat et 260 kilomètres de rivage; plus de 6 000 personnes y ont participé. • Les travaux pour l'élaboration du Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes réalisés avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont bien progressés. • Les objectifs prévus en 2007-2008 pour cet indicateur clé n'ont pas été pleinement atteints parce que la finalisation d'une stratégie compréhensive pour les aires protégées selon le programme des aires protégées a été retardée. Néanmoins, une analyse des aires protégées d'Environnement Canada a été complétée et fournit l'information de base nécessaire pour finaliser la stratégie pour les aires protégées et pour en identifier les priorités.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Programme des dons écologiques : www.cws-scf.ec.gc.ca/egp-pde/ Programme d'intendance de l'habitat : www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/ Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1209128121608&lang=f

Activité de programme 1B – De l'eau propre, salubre et sécuritaire

Description de l'activité de programme[9]

Cette activité de programme assure une direction scientifique et stratégique dans le domaine de l'eau (qualité, quantité et utilisation). La science à l'appui de ce programme mettra l'accent sur la surveillance et la recherche afin de comprendre ce qui change dans les écosystèmes aquatiques et les raisons de ces changements, et sur la prestation d'outils scientifiques afin d'habiliter les Canadiens à agir. La direction stratégique inclura l'élaboration d'un programme national de l'eau en partenariat avec d'autres ministères, précisant les avantages et les incitatifs de l'utilisation durable de l'eau et faisant en sorte que les intérêts canadiens relatifs à l'eau soient protégés à l'échelle mondiale. La participation aux accords transfrontaliers veillera surtout à ce que les parties concernées par les ententes de partage des eaux tirent profit des conseils techniques et de l'information de surveillance canadienne afin d'entreprendre des mesures assurant la conformité et de faire face à leurs engagements.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat prévu	**Les écosystèmes aquatiques sont conservés et protégés**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Mettre en application les engagements fédéraux importants portant sur les eaux; intégrer les sciences et les technologies de l'eau; promouvoir le rendement en matière de gestion de l'eau; surveiller la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques et en faire rapport; faire des recherches sur l'hydrologie, les incidences des activités humaines et les effets des contaminants et d'autres substances préoccupantes sur les écosystèmes aquatiques et les ressources en eau; faire de la recherche et du développement sur la conservation et l'assainissement des ressources en eau; soutenir les activités liées à l'eau, à la sensibilisation à l'eau et à la mobilisation sur l'eau par l'intermédiaire des sciences et des technologies.	
Indicateurs clés Les Canadiens tirent des avantages économiques, sociaux et environnementaux accrus grâce à l'utilisation durable et productive des ressources en eau.	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Le Fonds de durabilité des Grands Lacs a fourni un financement et un soutien technique à 35 projets qui portent sur : (i) l'élaboration de stratégies d'assainissement des sédiments contaminés, (ii) la restauration des habitats essentiels des poissons et des espèces sauvages, (iii) la mise en place de programmes de contrôle de la pollution diffuse en milieu rural et (iv) l'amélioration du traitement des eaux usées municipales (déversements des eaux d'égout mixtes, eaux de ruissellement et eaux usées) par l'entremise de démonstrations technologiques et de soutien pour les études réalisées avant la mise en œuvre qui préparent les municipalités à demander du financement d'infrastructure. • Le rapport de 2007 sur la qualité de l'eau douce des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement a été publié en collaboration avec Statistique Canada et Santé Canada. Les améliorations apportées au rapport de cette année sont notamment la couverture géographique accrue des données relatives aux indicateurs de la qualité de l'eau grâce à l'ajout de nouvelles stations de surveillance utilisées pour la production de rapports, une attention particulière portée aux questions importantes et l'adoption d'une approche en matière de bassins hydrologiques. • En vertu du protocole d'entente conclu entre Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques, Environnement Canada a surveillé la qualité de l'eau et décelé les sources de pollution des secteurs de récolte de mollusques dans le Canada atlantique, au Québec et en Colombie-Britannique (y compris les secteurs de l'aquaculture de mollusques), puis a présenté aux Comités interministériels régionaux des mollusques (CIRM) des rapports formulant des recommandations sur la classification des zones prioritaires. • De nouvelles connaissances scientifiques pour améliorer la compréhension des effets du changement ou de la variation climatique et du changement d'affectation des terres	

[9] Comme l'indique le *Budget principal des dépenses de 2007–2008*

Les Canadiens ont accès à de l'eau potable saine, et la santé humaine est protégée contre les menaces dues à la qualité et à la quantité de l'eau.	sur l'hydrologie et l'écologie, notamment : l'amélioration de la compréhension des effets du climat sur les phénomènes hydrologiques extrêmes (inondations et sécheresses), la compréhension des répercussions du changement d'affectation des terres sur l'hydrologie et l'écologie des systèmes d'utilisation des terres et sur la durabilité des écosystèmes des milieux humides et riverains; de nouvelles méthodes pour interpréter et déterminer les effets des facteurs de stress multiples sur les écosystèmes aquatiques (par exemple, la réalisation d'expériences mésocosmes pour déterminer les effets de plusieurs insecticides sur la biote des cours d'eau); de nouvelles connaissances au sujet des effets des facteurs hydroclimatiques sur la diversité et les espèces envahissantes dans les écosystèmes aquatiques; la recherche à l'appui de l'initiative de l'Année polaire internationale, notamment l'évaluation de la biodiversité et de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques de l'Arctique et l'amélioration de la compréhension, et la prédiction de l'écoulement de l'eau douce et des nutriments de l'océan Arctique. • De nouvelles recherches et techniques pour la réhabilitation et la conservation des ressources en eau, notamment : de nouvelles connaissances pour établir des objectifs relatifs aux nutriments pour les écosystèmes aquatiques; l'évaluation de la toxicité des sédiments contaminés pour les invertébrés benthiques dans plusieurs secteurs préoccupants des Grands Lacs; la conservation des eaux souterraines dans les milieux ruraux et agricoles; l'évaluation et l'assainissement des eaux souterraines dans des conditions difficiles et des secteurs vulnérables (comme l'Arctique); de nouvelles connaissances sur les incidences des industries et des villes sur les eaux souterraines (comme l'extraction de ressources, le traitement/raffinage, la production); de nouvelles connaissances scientifiques et techniques sur l'amélioration des pratiques de gestion exemplaires pour contrôler la quantité et la qualité des eaux de ruissellement. L'évaluation des technologies de traitement en banc d'essai, pilote et à échelle réelle, sera entreprise pour éliminer les nouveaux contaminants (c.-à-d. les produits pharmaceutiques et de soins personnels et les ignifuges bromés) par l'entremise d'études conjointes entre les scientifiques d'Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les municipalités canadiennes. • De nouvelles recherches sur les incidences des contaminants et d'autres substances préoccupantes sur les écosystèmes aquatiques et les ressources en eau, notamment : des recherches sur les contaminants et leurs effets sur l'écologie des écosystèmes aquatiques et marins boréaux, subarctiques et arctiques; l'identification des voies et des processus de bioaccumulation et du devenir des polluants atmosphériques dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce des régions arctiques, tempérées et tropicales; l'isolation et l'identification des contaminants endocriniens présents dans les écosystèmes aquatiques à des fins d'évaluation biologique; les effets des produits pharmaceutiques et des mélanges d'herbicides sur les algues et les bactéries libres ou fixées dans les écosystèmes aquatiques; les effets de l'enrichissement en matières nutritives sur la productivité et l'écologie des principales ressources aquatiques des cyanobactéries. • Les objectifs qui n'ont pas été pleinement atteints pour 2007-2008 étaient principalement liés aux activités de communication avec les intervenants et au développement de plans scientifiques et de programmes de contribution pour de nouvelles initiatives sur le lac Winnipeg, le lac Simcoe et pour le nettoyage de plusieurs sites préoccupants des Grands Lacs.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	www.ec.gc.ca/water/

Activité de programme 1C – Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités

Description de l'activité de programme[10]

Cette activité de programme vise à intégrer les mesures ministérielles dans le domaine des écosystèmes en harmonisant la science, les politiques et l'évaluation environnementale dans l'application d'une approche interadministrative, uniforme à l'échelle nationale, de la gestion des écosystèmes. Cette activité de programme inclura également des études multidisciplinaires pour évaluer l'état des écosystèmes prioritaires et déterminer les mesures à prendre pour la restauration et la conservation.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat prévu	**L'information et les connaissances intégrées permettent d'établir des approches intégrées pour protéger et conserver les écosystèmes prioritaires**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Gestion : élaborer et gérer des ententes et des accords de subventions et de contributions, élaborer des politiques, gérer des partenariats, mesurer et évaluer le rendement, établir des communications stratégiques favorisant la protection efficace des écosystèmes prioritaires. Mobilisation des collectivités et renforcement de la capacité : entreprendre des activités pour soutenir les collectivités dans le développement de plans d'action locaux qui aident à la mise en œuvre efficace des initiatives écosystémiques prioritaires. Intégration : faire progresser la mise en œuvre d'une approche écosystémique à l'intention du Ministère, mettre en œuvre un cadre de gestion des initiatives écosystémiques prioritaires, coordonner les initiatives écosystémiques prioritaires afin d'améliorer l'intégration et l'efficacité des diverses initiatives, assurer la gouvernance et coordonner des politiques sur les écosystèmes océaniques. Mesures à prendre : mettre en œuvre de façon intégrée des activités et des programmes qui permettront d'améliorer l'état (qualité de l'environnement) des écosystèmes prioritaires aux quatre coins du pays.	
Indicateurs clés Amélioration des indicateurs environnementaux pour les écosystèmes prioritaires.	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Le plus récent *Portrait global de l'état du Saint-Laurent* (2008) a établi que l'utilisation d'indicateurs (eaux, sédiments, rives, ressources biologiques et utilisations) révèle que la santé du Saint-Laurent peut être qualifiée comme étant de moyenne à bonne pour plusieurs indicateurs. Cependant, certains indicateurs sont sources de préoccupations (comme l'intégrité biologique et l'érosion des rives). • Pour une troisième année, l'application de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005–2010 a été réalisée avec succès et des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à l'atteinte des 28 résultats ciblés. • Le rapport sur les points saillants de l'état des Grands Lacs de 2007 a indiqué que l'état global de l'écosystème des Grands Lacs avait été évalué comme « mitigé » parce que certaines conditions ou zones étaient en bon état, alors que d'autres étaient en mauvais état. Les tendances des conditions de cet écosystème sont variées : certaines s'améliorent alors que d'autres s'aggravent. • Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis ont dirigé conjointement une équipe binationale de partenaires pour suivre les indicateurs écosystémiques afin d'avoir une compréhension commune de l'état de la région du bassin de Georgie et de Puget Sound. Les plus récentes données ont révélé que les conditions de sept des neuf indicateurs s'aggravent ou ne s'améliorent pas dans l'ensemble, à savoir : la santé de la population, les changements en termes d'urbanisation et de forêts, les mollusques et crustacés, la qualité de l'air, les espèces	

[10] Comme l'indique le *Budget principal des dépenses de 2007–2008*.

	marines en péril, les substances toxiques chez les phoques et la qualité de l'eau de mer.
Mise en place ou maintien de mécanismes de gouvernance partagée.	• L'examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs réalisé par le Comité exécutif binational des Grands Lacs s'est achevé en octobre 2007 avec la transmission du rapport d'examen officiel aux gouvernements du Canada et des États-Unis. Le gouvernement du Canada tiendra compte des conclusions de l'examen pour déterminer l'orientation future de l'Accord. • L'Accord Canada-Ontario (ACO) concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs de 2007–2010 a été signé en juin 2007. Il décrit comment le Canada et la province de l'Ontario coopéreront et coordonneront leurs activités pour restaurer, protéger et conserver l'écosystème du bassin des Grands Lacs et contribue également au respect des obligations du Canada en vertu de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. • Des recommandations scientifiques sur les pratiques de gestion exemplaires des forêts boréales et de leur biodiversité ont été fournies aux aménagistes forestiers par le biais des partenariats établis dans le cadre de l'Initiative de conservation boréale de l'Ouest (ICBO) avec le Réseau de gestion durable des forêts, l'industrie forestière, les gouvernements provinciaux, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales (ONG). • L'Alberta Biodiversity Monitoring Initiative, un programme de surveillance de la biodiversité dans l'ensemble de l'Alberta, a été lancé avec l'aide de l'ICBO. • Plusieurs projets appuyés par l'Initiative des écosystèmes du Nord (IEN) ont grandement contribué à la participation du Canada aux réseaux de surveillance circumpolaire du caribou, de l'eau, des contaminants et des oiseaux de mer. En outre, les recherches effectuées dans le cadre des projets appuyés par l'IEN, du Yukon au Labrador, fournissent un aperçu à l'échelle du Nord des questions relatives aux écosystèmes et sont bien positionnées pour contribuer à la mise sur pied d'un réseau de surveillance nordique. • Sur la côte du Pacifique, Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency (Région 10) ont élaboré un plan d'action 2008–2010 dans le cadre de la Déclaration conjointe de coopération qu'ils ont signée pour régler les problèmes transfrontaliers relatifs au bassin de Géorgie et au Puget Sound. Ce plan d'action, qui sera achevé et signé en septembre 2008, s'harmonise avec les priorités indiquées dans le Plan d'action environnemental transfrontalier regroupant les Salish du littoral et dans le British Columbia-Washington Coastal and Oceans Task Force Work Plan. • Des ententes de partenariat de longue date ont été établies, signées et préservées avec les collectivités du Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA), les comités chargés des zones d'intervention prioritaire (ZIP) le long du Saint-Laurent, divers organismes de conservation de l'Ontario en bordure des Grands Lacs, le Réseau de gestion durable des forêts (forêt boréale), des organisations nordiques dans les Territoires du Nord-Ouest et au Québec (l'Inuit Tapiriit Kanatami, la Nation dénée, le Conseil des Premières nations du Yukon, la Nation innu, l'Administration régionale crie et l'Administration régionale Kativik), les Premières nations salish du littoral et le Conseil du bassin du Fraser. • Les objectifs qui n'ont pas été pleinement atteints pour 2007-2008 étaient principalement liés aux activités de réseautage et de communications avec des partenaires qui ont mené à une diminution de l'engagement des collectivités et du renforcement des capacités liées au programme visant l'écosystème.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Initiatives axées sur l'écosystème : www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html

Résultat prévu	L'information sur la durabilité des écosystèmes, son évaluation et sa compréhension facilitent le processus décisionnel	État du rendement (voir légende p. 5)	●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Coordonner la prestation de conseils relatifs aux politiques et aux programmes ministériels intégrés en matière d'évaluation environnementale par le biais des moyens suivants : des initiatives nationales et régionales visant à faire progresser et à mettre en œuvre de façon constante les politiques, les directives et les approches stratégiques à l'égard des évaluations environnementales; l'intégration de l'expertise scientifique dans la prise de décisions relatives aux nouvelles activités et aux nouveaux projets, au sein ou à l'extérieur d'Environnement Canada; la prestation de conseils d'experts aux autres ministères gouvernementaux, aux promoteurs de projets et aux intervenants; la vérification et la publication de rapports sur la conformité d'Environnement Canada avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*		
Indicateurs clés Mise en œuvre de nouvelles approches de gestion axées sur les projets d'évaluation environnementale et les évaluations environnementales stratégiques.	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Élaboration de politiques, de directives et d'une formation nationales sur les évaluations environnementales afin de renforcer l'accomplissement plus stratégique et plus efficace des obligations prévues par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.* • Appui de la rationalisation de l'initiative portant sur les grands projets du gouvernement du Canada en matière de ressources naturelles.		
Disponibilité de renseignements pertinents et fiables afin d'évaluer l'état et le changement des écosystèmes.	• Conception et début de la mise en œuvre d'un projet de gestion des données géospatiales pour aider la prise de décisions axées sur les systèmes. • Poursuite de la mise sur pied du réseau de surveillance Attention nature pour déceler les premiers signes de dysfonctionnement écologique. • Poursuite de la mise en œuvre du Programme de suivi de la biodiversité circumpolaire pour faciliter la coordination d'une approche intégrée de surveillance axée sur les écosystèmes.		
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Initiatives et directives relatives aux évaluations environnementales : Bureau de gestion des grands projets : www.mpmo.gc.ca/documents-fra.php Directive du Cabinet sur la mise en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* : www.ceaa.gc.ca/013/010/directives_f.htm Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes : www.ceaa.gc.ca/016/directive_f.htm		

Résultat stratégique 2 : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens

Contexte stratégique – De quoi s'agit-il?

Les Canadiens sont intéressés par les conditions environnementales et météorologiques comme les températures et les précipitations extrêmes, la variation du niveau d'eau des lacs, les tempêtes hivernales, les ouragans, les tornades, les sécheresses, les inondations, le smog, la glace marine, la formation de glace sur les routes et les turbulences atmosphériques subies par les aéronefs. Ces conditions ont des répercussions sur notre santé et notre sécurité, nos biens, nos entreprises, l'économie et l'environnement. De plus, la vulnérabilité du Canada à ces conditions est accentuée par une population croissante et une économie du « juste à temps ». Par conséquent, les Canadiens doivent pouvoir prendre des mesures pour atténuer les conséquences néfastes et optimiser les possibilités.

Les changements dans les conditions météorologiques et les régimes climatiques dérangent déjà d'importantes économies régionales et des secteurs économiques entiers comme la foresterie, l'agriculture et les pêches; une aggravation du phénomène pourrait les affecter sévèrement. Les collectivités et les écosystèmes du Nord du Canada sont particulièrement vulnérables, et des effets comme la fonte du pergélisol et l'amenuisement de la couverture des glaces de mer peuvent déjà être observés. Pour réduire les conséquences sociales, économiques et environnementales des phénomènes météorologiques extrêmes et des climats attendus sur le Canada, nous devons renforcer notre compréhension des effets des changements climatiques et des façons de s'y adapter.

Chaque jour, des collectivités, des gouvernements, des industries et des citoyens prennent des décisions à court et à long terme qui ont une incidence sur leur santé, leur richesse et la qualité de l'environnement. Bien que personne ne puisse empêcher le temps violent et d'autres phénomènes environnementaux de se manifester, une planification efficace qui tient compte de la variété des dangers possibles et des préavis de conditions dangereuses imminentes peuvent réduire considérablement les risques pour les Canadiens et leurs entreprises. Voilà pourquoi presque chaque Canadien consulte les prévisions météorologiques chaque jour – pour sa sécurité et pour éclairer ses décisions quotidiennes (p. ex. pour planifier les voyages et les activités). Cependant, à mesure que leurs interactions avec l'environnement se complexifient, les Canadiens, leurs gouvernements et les industries cherchent de plus en plus d'autres types de renseignements sur l'environnement, par exemple des renseignements sur la qualité de l'air. Ils cherchent également de l'information sur la façon dont ils peuvent améliorer l'avenir de l'environnement et la façon dont l'environnement, actuel et futur, influencera, négativement ou positivement, leur vie et l'économie.

La disponibilité en temps opportun de données d'observation et de prévisions précises est essentielle à la prise de décisions sur les façons de s'adapter ou de réagir aux états actuels et futurs (à court terme et à long terme) du temps, de la qualité de l'air, des niveaux et des débits d'eau et de la glace marine. Ces renseignements, pour être crédibles, doivent reposer sur une assise scientifique solide. Les données et la science sont également nécessaires à l'élaboration d'une politique et d'une réglementation environnementales valables, par exemple le règlement sur la pollution atmosphérique, la politique sur les changements climatiques et les codes du bâtiment, et au contrôle de leur efficacité. En tout, les services météorologiques et environnementaux aident les citoyens, les industries, les collectivités et les gouvernements à comprendre leurs points faibles face aux conditions environnementales et leur permet de prendre des mesures pour se protéger et protéger l'environnement et pour maximiser leurs possibilités économiques.

Que faisons-nous à cet égard? Comment Environnement Canada contribue à atteindre ce résultat stratégique

Environnement Canada reconnaît les défis que peuvent engendrer un climat en mutation et une vulnérabilité accrue aux phénomènes météorologiques violents, de même que les besoins qui en découlent pour les Canadiens – qu'il s'agisse de responsables des orientations politiques ou de décideurs, d'entrepreneurs ou de particuliers – pour l'information qui les aidera à prendre des décisions efficaces au sujet de leur santé et de leur sécurité, de l'économie et de l'environnement. Pour répondre à ces besoins, Environnement Canada fournit, 24 heures sur 24, sept jours par semaine, des services météorologiques et environnementaux de qualité à toutes les régions du pays,– y compris des avertissements et des prévisions allant du court terme au très long terme, des observations sur les conditions actuelles et passées et d'autres informations.

L'assise de ces services et des politiques qui régissent la façon dont les humains interagissent avec l'environnement physique et chimique est la capacité de détecter les changements se produisant dans l'atmosphère, l'hydrosphère (l'eau) et la cryosphère (la glace et la neige) et de comprendre pourquoi ils se produisent de sorte que les conditions environnementales futures comme les conditions météorologiques, climatiques, de la qualité de l'air, du rayonnement ultraviolet, des

niveaux d'eau ou de la glace marine puissent être prévues avec assurance. La surveillance et les activités de recherches scientifiques environnementales permettent de satisfaire cette exigence.

Dans le cadre d'un effort international visant à surveiller et à prévoir l'état de l'environnement, Environnement Canada exploite, dans l'ensemble du Canada, un vaste réseau d'installations pour observer systématiquement le temps (p. ex. en surface et en altitude), les niveaux et les débits d'eau, le climat, la qualité de l'air, l'ozone, les conditions de la glace marine et bien d'autres éléments. En plus des sites d'observation traditionnels, EC exploite également un réseau de radars météorologiques Doppler qui balaient les régions densément peuplées et un réseau de détection de la foudre qui couvre presque tout le pays. Le Ministère profite par ailleurs des données et des observations d'un certain nombre d'organisations partenaires au Canada et à l'étranger. Par exemple, Environnement Canada compte sur l'imagerie produite par des satellites qui appartiennent à d'autres pays pour compléter les données recueillies par les stations de réception par satellite du Canada; il utilise également les données de la surveillance météorologique régulière aux aéroports produites par NAV CANADA.

Pour mieux comprendre l'environnement et tirer avantage de ces connaissances, nous devons comprendre pourquoi certains changements se produisent et comment l'environnement est susceptible d'évoluer dans l'avenir, et ce, afin d'évaluer les occasions et les dangers éventuels que cette évolution puisse représenter. À cette fin, le Ministère joue aussi un rôle très actif dans le domaine de la recherche atmosphérique (modélisation, développement, évaluations, etc.). Cette science a permis l'élaboration de modèles informatiques perfectionnés qui sont essentiels à l'appui de divers objectifs d'intérêt public et à la production de prévisions sur le temps, le climat, l'hydrométrie, la qualité de l'air, la glace marine et d'autres paramètres environnementaux utiles pour les Canadiens.

L'information du Ministère sur le passé, le présent et l'avenir de l'environnement constitue la pierre angulaire de divers services, produits et outils qui permettent aux Canadiens de comprendre leurs risques, leurs points faibles et leurs possibilités, en vue de se protéger et de protéger leurs biens et leurs entreprises contre les phénomènes environnementaux à incidence élevée et de prendre des décisions socioéconomiques et environnementales mieux informées.

L'information est mise à la disposition des Canadiens par divers moyens. Parmi ceux-ci, il importe de mentionner le site Internet d'Environnement Canada « meteo.gc.ca », qui est demeuré le site le plus populaire du gouvernement fédéral en 2007-2008. Sa croissance phénoménale s'est poursuivie en 2007, avec 486 millions d'utilisateurs effectuant 19,6 milliards de visites, soit plus du double que l'année précédente. Ce niveau d'intérêt témoigne de la valeur que les Canadiens attribuent aux renseignements essentiels sur la température et le climat.

En outre, Environnement Canada exploite le réseau Radio-Météo Canada, une émission radiophonique nationale qui diffuse des renseignements et des avertissements météorologiques — ce réseau constitue le seul système public capable d'alerter ou de réveiller proactivement les Canadiens lorsque la situation le justifie — et rejoint actuellement 95 p. 100 de la population canadienne. À ces services s'ajoutent des services téléphoniques personnels automatisés, dont les coûts sont assumés par les utilisateurs, qui répondent à quelque 45 millions d'appels par année.

Pour l'aider à assurer la diffusion des renseignements météorologiques, environnementaux et atmosphériques à tous ceux qui en ont besoin, Environnement Canada établi également des partenariats avec des intervenants clés, en particulier les organisations médiatiques. Pour soutenir cet important groupe de partenaires, Environnement Canada maintient un Bureau national des services et un site Internet conçu particulièrement pour les médias. En outre, principalement par son programme Météorologues aux alertes, Environnement Canada s'engage proactivement auprès d'organisations de mesures d'urgence (OMU) à fournir des renseignements et des avis opportuns avant, pendant et après des phénomènes météorologiques extrêmes, pour soutenir le processus décisionnel visant à atténuer les contrecoups des phénomènes météorologiques extrêmes ou des événements climatiques hydriques. Pour appuyer les objectifs en matière

de sécurité publique, les interventions d'urgence et les plans de gestion des situations d'urgence, Environnement Canada fournit des produits et des services d'information spécialisés comme des prévisions relatives au transport de certaines maladies à transmission aérogène, d'hôtes biologiques et d'organismes nuisibles et au transport et à la dispersion de substances dangereuses comme les polluants, les matières radioactives ou la cendre volcanique.

Enfin, Environnement Canada collabore avec d'autres intervenants lorsqu'il y a intérêt mutuel. Ces efforts mutuels, qui mettent souvent en jeu le recouvrement des coûts, offrent des avantages à toutes les parties : les intervenants peuvent profiter de l'expertise d'Environnement Canada en matière de production et de diffusion de prévisions, alors que le Ministère peut maximiser l'utilisation de son infrastructure tout en accédant à des données et à des ressources additionnelles. Au nombre des collaborateurs les mieux connus figurent NAV CANADA, le fournisseur de services de navigation aérienne, le ministère de la Défense nationale, pour la prestation de services aux forces, y compris lors de missions outre-mer, et le Pêches et des Océans Canada, pour le service des glaces. Un autre collaborateur important est le COVAN, le Comité organisateur des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, pour la fourniture d'un soutien météorologique aux jeux qui permettra d'enrichir les connaissances sur les processus météorologiques dans un environnement alpin côtier.

Y arrivons-nous? Progrès dans le cadre de ce résultat stratégique par rapport aux priorités indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2007–2008

1. Fournir aux Canadiens des renseignements et des services qui permettront une meilleure prise de décisions qui mènera à la réduction des effets découlant de conditions météorologiques et environnementales dangereuses sur la société en fournissant sans interruption et en améliorant constamment les services essentiels d'Environnement Canada, et ce, par un soutien crucial, constant et en temps réel en matière d'infrastructure.

- Les améliorations aux services essentiels sont axées sur des données scientifiques rigoureuses et des données environnementales de qualité à l'intérieur d'un cadre de gestion de la qualité.
- Il faut que les prévisions météorologiques, les avertissements et les renseignements environnementaux parviennent aux décideurs, y compris l'information sur les phénomènes météorologiques violents passés et à venir, pour servir de base à la législation sur la protection civile et aux critères de conception des infrastructures.
- Il faut qu'Environnement Canada continue de respecter ses obligations en matière d'offre de services météorologiques et environnementaux en appui aux missions des autres ministères, des autres ordres de gouvernement et des fournisseurs de services essentiels.
- Les Canadiens ont accès aux produits et services météorologiques et environnementaux, ils les comprennent et les utilisent efficacement.

Progrès :

- La production de prévisions et d'avertissements météorologiques et environnementaux s'est poursuivie sans interruption. Le SMC a produit environ 1,5 million de prévisions météorologiques, plus de 15 000 avertissements météorologiques et quelque 400 000 prévisions aéronautiques.
- Le Bureau météorologique de Terre-Neuve-et-Labrador a été amené à un plein niveau de dotation et de services. Un programme de prévisions et d'avertissements maritimes a été implanté pour accompagner le programme public entrepris l'année précédente. Cela permet de remplir un engagement pris par le premier ministre.
- Des améliorations ont été apportées aux modèles informatiques soutenant toutes les prévisions et tous les avertissements

d'EC et les bases qui permettront d'apporter des améliorations continues ont été jetées. De plus, des améliorations ont été apportées au Système de prévision d'ensemble nord-américain (SPENA), permettant ainsi d'améliorer les produits de prévisions probabilistes et, de ce fait, de satisfaire à la demande des clients de disposer d'informations météorologiques servant au processus décisionnel et à la réduction des risques. Le SPENA est une collaboration internationale entre le Canada, les États-Unis et le Mexique qui offre un ensemble continu de produits pour l'Amérique du Nord.

- Les météorologues aux alertes ont participé activement à la communication d'avis aux responsables provinciaux de la gestion des urgences concernant les événements météorologiques à fort impact comme les inondations printanières en Colombie-Britannique, l'ouragan Noël dans le Canada atlantique et les tornades dans le sud du Manitoba.
- Des renseignements sur la sécheresse et l'humidex ont été ajoutés au site Internet sur les dangers atmosphériques de l'Ontario. Un nouveau site pour la région de l'Atlantique a été dévoilé en mars 2008 (voir www.hazards.ca)
- Des produits spécialisés (sorties de modèles de transport et de dispersion[11]) sont offerts pour diriger les organisations responsables de l'intervention dans leur soutien aux activités nationales et internationales obligatoires de préparation et de réponse aux incidents d'urgences environnementales.
- Environnement Canada a continué de recueillir des renseignements météorologiques et hydrométriques partout au pays. Pour assurer que les utilisateurs nationaux et internationaux de ces renseignements aient accès à des données de la meilleure qualité, il a implanté un système de gestion de la qualité ISO. Le programme de surveillance atmosphérique a été certifié ISO en 2007-2008. Le programme de surveillance hydrométrique devrait être certifié en 2008-2009.
- Les Canadiens recherchent de plus en plus des données météorologiques et climatiques, comme en fait foi l'augmentation annuelle de 20 p. 100 du nombre de visiteurs du site Internet des archives climatiques nationales. De plus, la quantité et les types de données historiques accessibles par Internet n'ont cessé d'augmenter. Par exemple, en 2007-2008, les données sur l'intensité, la durée et la fréquence des précipitations ont été mises en ligne pour la première fois. Les ingénieurs utilisent cette information pour concevoir les grands projets d'infrastructure du secteur public comme des immeubles, des routes, des ponts et des réseaux d'égouts.

2. Élaborer et mettre en place une capacité intégrée de surveillance et de prévision environnementale qui répond aux besoins en constante évolution du programme environnemental

- En collaboration avec les clients, comprendre les effets que provoque un environnement en constante évolution - y compris la hausse des phénomènes météorologiques violents - sur les secteurs économiques, les écosystèmes et la société.
- S'assurer que les clients disposent de l'information scientifique et des outils nécessaires pour appliquer des solutions d'adaptation qui réduisent au minimum les risques qu'ils suscitent tout en maximisant leurs possibilités, de façon à équilibrer les besoins sociaux, économiques et environnementaux.
- Diriger, alimenter et améliorer les principaux partenariats nationaux et internationaux clés pour optimiser les ressources et l'accès à de nouvelles données scientifiques et technologiques, à de l'expertise et à de nouvelles sources d'information.

[11] Les modèles de dispersion sont des programmes informatiques qui utilisent des combinaisons mathématiques complexes pour simuler la dispersion de concentrations de particules de pollution atmosphériques ou de contaminants dans l'atmosphère.

Progrès :

- **Communications et prévisions de la qualité de l'air**

  La Cote air santé (CAS) est un nouvel outil d'information publique qui, tous les jours, aide les Canadiens à se protéger des effets négatifs de la pollution de l'air. Il a été coélaboré par Santé Canada et Environnement Canada, en collaboration avec les provinces et des intervenants clés des domaines de la santé et de l'environnement. Il aide les gens à prendre des décisions qui protégeront leur santé en limitant l'exposition à court terme à la pollution atmosphérique et en ajustant leurs activités pendant les périodes où la pollution est plus élevée[12]. En 2007-2008, des projets pilotes sur la CAS ont été mis en œuvre à Toronto et dans plusieurs municipalités de Colombie-Britannique.

  Environnement Canada dispose, depuis 2001, d'un modèle informatique de chimie atmosphérique opérationnel pour l'aider dans ses prévisions de la qualité de l'air. Plus récemment, le Ministère a travaillé au développement d'un modèle de la qualité de l'air de nouvelle génération. La première version du nouveau modèle a été diffusée au printemps de 2008; elle se montre de qualité équivalente à celle du modèle opérationnel actuel. Lorsqu'il sera entièrement fonctionnel il deviendra le nouveau modèle opérationnel de la qualité de l'air et sera intégré au modèle régulier de prévision du temps. Lorsque cette plateforme de modélisation pourra être utilisée, Environment Canada sera capable de suivre et de prédire la qualité de l'air globalement afin de mieux comprendre le transport de la pollution venant de l'extérieur du Canada. Enfin, Environnement Canada continue de collaborer avec les provinces pour fournir des prévisions quotidiennes de qualité de l'air à plus de 80 p. 100 des Canadiens.

- **Gestion des urgences**

  Des capacités de modélisation spécialisées prévues par le programme de sécurité du gouvernement ont été développées dans le cadre d'un financement accordé par le ministère de la Défense nationale. De plus, la Division de la réponse aux urgences environnementales du Centre météorologique canadien a maintenu sa capacité de prédire où et comment les matières radioactives dangereuses peuvent se disperser dans l'atmosphère après un accident nucléaire au-dessus des Amériques. Cette activité soutient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Santé Canada et le Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, de même que l'Organisation météorologique mondiale et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

- **Changements climatiques**

  Un total de 400 000 utilisateurs a accédé au site Internet sur les dangers atmosphériques du Canada (www.hazards.ca) pour télécharger de l'information sur les dangers atmosphériques en mutation. Un total de 750 000 téléchargements faits par des utilisateurs a été enregistrés sur le site Internet du Réseau canadien des scénarios de changements climatiques (www.cccsn.ca/index-f.html).

  Environnement Canada a prodigué des conseils scientifiques se rapportant aux impacts des changements climatiques et aux mesures d'adaptation à plusieurs comités, notamment la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, le consortium Ouranos au Québec et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

- **Autres partenariats continus**

  Les travaux relatifs à la conception d'un système de prévision numérique du temps à haute résolution pour répondre aux besoins spécifiques des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver se sont poursuivis. L'accent est mis principalement sur la prédiction des phénomènes météorologiques extrêmes en terrain montagneux. Bien que des tests

[12] Plus de renseignements sur la CAS se trouvent au http://www.ec.gc.ca/cas-aqhi/.

préliminaires aient été effectués pour appuyer les compétitions de la Coupe du Monde tenues dans les installations olympiques l'hiver dernier, ce système sera pleinement opérationnel en 2009.

La participation au consortium international du projet NinJo (formé des services météorologiques allemand, danois, suisse et canadien et de l'armée allemande) s'est poursuivie en vue de mettre au point, de façon économique, de nouveaux moyens techniques pour le poste de travail des prévisionnistes qui augmenteront la capacité et l'efficacité de production des prévisions et des avertissements.

D'autres organisations publiques et privées, dont les ministères de la Défense nationale, des Pêches et des Océans et des Affaires étrangères et du Commerce international, NAV CANADA, des organisations provinciales de mesures d'urgence et d'autres encore, ont continué de dépendre fortement des services de prévisions et d'avertissements d'EC pour maintenir leurs opérations, surtout en situations d'urgence comme lors de tempêtes hivernales et estivales, d'inondations printanières, d'ouragans, etc.

3. **Satisfaire les besoins à venir d'Environnement Canada grâce à des plans en matière de ressources humaines, de relève, et d'infrastructure pleinement intégrés aux plans d'activités afin de développer la capacité et d'assurer l'intégrité de l'infrastructure**

- Environnement Canada a accès à un personnel qualifié afin de satisfaire ses besoins en constante évolution.
- Les employés qui contribuent aux services météorologiques et environnementaux reçoivent une formation continue et disposent d'occasions de perfectionnement.
- L'infrastructure est gérée en fonction du cycle de vie.

Progrès :

- Un plan détaillé de développement des ressources humaines a été élaboré et est mis en œuvre pour veiller à ce que le Ministère puisse combler ses besoins futurs en ressources humaines touchant aux services météorologiques et environnementaux, et qu'il puisse se consacrer à des questions comme le recrutement et la conservation des effectifs, à la conservation des connaissances qui risquent de se perdre en raison du nombre prévu de départs et de retraites, à la formation et au perfectionnement.
- Le Service météorologique du Canada a poursuivi ses programmes de longue date de recrutement de météorologistes et de perfectionnement professionnel.
- L'accent a été mis sur la compréhension des besoins par des conversations avec le personnel et l'élaboration de plans d'apprentissage. Les bases d'un plan de relève ont été établies; il comprend la désignation des principaux postes et le lancement d'une initiative de mentorat.
- La gestion du cycle de vie de l'équipement du réseau d'observation a continué d'être mise en place, Cependant, la détérioration continue à poser problème en raison de la taille actuelle du réseau; le rythme de la mise en place est donc ralenti et les risques de pannes imprévues sont augmentés. Des efforts plus soutenus pour optimiser le réseau et élaborer des stratégies de durabilité ont été entrepris. Une approche de gestion du cycle de vie fondée sur le risque contribuera à assurer la santé des réseaux tout en tenant compte de la réalité en matière de ressources.
- Des plans scientifiques ont été développés pour :
  - une étude visant à mieux comprendre les mécanismes physiques responsables du temps violent en Alberta en vue d'améliorer la justesse des prévisions et des avertissements;

- un programme de recherche détaillé sur les prévisions immédiates (prévisions en temps quasi réel) qui soutiendra les Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (en ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
2A – De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	126,2	150,2	146,8	1066	1062	-4
2B – Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	156,8	160,5	157,8	1462	1438	-24
Totaux	**283,1**	**310,7**	**304,6**	**2528**	**2500**	**-28**

Les totaux peuvent différer à l'intérieur d'un même tableau et d'un tableau à un autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Activité de programme 2A – De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions

Description de l'activité de programme[13]

Cette activité de programme est formée de la science environnementale et des activités de surveillance destinées à déceler les conditions dangereuses et à comprendre ce qui change dans l'atmosphère (temps, climat, qualité de l'air et rayonnements ultraviolets), l'hydrosphère (eau) et la cryosphère (glace et neige) ainsi que les raisons de ces changements. Un avantage clé des résultats prévus dans le cadre de ce programme sera de fournir des connaissances, des renseignements et des outils améliorés en matière de conditions météorologiques et environnementales (p. ex. une meilleure compréhension des causes des phénomènes météorologiques violents, des mécanismes qui transportent les produits chimiques dans l'atmosphère, des répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et des modèles axés sur la science atmosphérique). Ces avantages faciliteront l'élaboration de politiques de même que la prestation de services environnementaux.

[13] Comme indiqué dans le Budget principal des dépenses 2007-2008

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat prévu	**La surveillance environnementale permet à Environnement Canada de déterminer, d'analyser et de prévoir les conditions météorologiques, atmosphériques, hydriques et climatiques**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Assurer l'acquisition, la transmission, l'archivage et l'accessibilité des observations météorologiques, climatiques, hydrométriques et d'autres observations essentielles sur l'environnement afin de fournir aux utilisateurs des données et des renseignements cohérents et fiables, et en temps opportun. Au nombre des partenaires figurent l'Organisation météorologique mondiale; le Système mondial d'observation de la Terre; d'autres ministères fédéraux (Défense nationale, Parcs Canada, Garde côtière canadienne, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence spatiale canadienne); les autres ordres de gouvernement (provinces/territoires et municipalités); NAV CANADA; la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis; le Geological Service des États-Unis; l'Agence spatiale européenne et des programmes coopératifs canadiens.	
Indicateurs clés Intégrité des réseaux de surveillance et de leurs activités (réseaux viables et abordables)	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Les observations météorologiques et climatiques continuent d'être saisies avec une haute fiabilité – p. ex. plus de 98 p. 100 pour les mesures en altitude et plus de 95 p. 100 pour le réseau de radars météorologiques. • Travail en partenariat : Le partenariat de collecte et de mise en commun des données hydrométriques conclu avec les provinces et les territoires assure un programme de surveillance hydrométrique de qualité et économique. • Gestion de la qualité : EC a reçu une certification ISO pour son programme de surveillance atmosphérique et des progrès sont faits en vue de la certification du programme de surveillance hydrométrique, prévue pour 2008-2009. • Bonne intendance des biens de l'État : Une gestion de cycle de vie est mise en place pour le programme de surveillance en altitude. Des contrats ont été signés pour acheter de l'équipement pour cet important réseau. Cependant, dans certains secteurs du réseau, les avancées technologiques ont dépassé la capacité d'actualiser nos systèmes, ce qui oblige à des solutions de fortune extensives et novatrices pour maintenir en marche cette portion du réseau.	
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Données climatiques en ligne : www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climateData/canada_f.html Données hydrométriques en temps réel : scitech.pyr.ec.gc.ca/waterweb/main.asp?lang=1	

Résultat prévu	**La science facilite les prévisions et les services météorologiques et environnementaux, les décisions ministérielles et l'élaboration des politiques**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Fournir des prévisions environnementales crédibles, pertinentes, intégrées et utilisables, des connaissances sur l'environnement, des avis, des outils et de l'information pour le processus décisionnel. Au nombre des partenaires figurent d'autres ministères fédéraux (Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Service canadien des forêts, Garde côtière canadienne, Agence spatiale canadienne, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Parcs Canada); d'autres ordres de gouvernement et des organismes de recherche internationaux (National Centers for Environmental Prediction des États-Unis, Federal Aviation Administration des États-Unis, National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Patrouille internationale des glaces, International Ice Charting Working Group, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, centres de modélisation des changements climatiques).	

Indicateurs clés	Progrès réalisés en 2007-2008
Améliorations axées sur la science vers la qualité et l'utilité des services météorologiques et d'autres services environnementaux, telles qu'elles sont exprimées par l'exactitude, la rapidité de production des prévisions et la mesure dans laquelle la science de l'environnement influence l'élaboration des politiques et le processus décisionnel	• En 2007-2008, les activités de recherche portant sur la prévision numérique du temps à l'échelle mondiale et à moyenne échéance ont permis de générer une version nettement améliorée du modèle de prévision qui sera opérationnel en 2009. Par ailleurs, un système amélioré de prévisions d'ensemble a été implanté, ce qui a amélioré les capacités de prévision du temps à moyenne échéance. • Un système de prévision numérique du temps à haute résolution est actuellement développé afin de répondre aux besoins spécifiques des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver, en mettant l'accent sur la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes en terrain montagneux. Ce système devrait être opérationnel en 2009. • Au printemps 2008, EC a diffusé la première version du nouveau modèle opérationnel de prévision de la qualité de l'air (le modèle Global Environnemental Multi-échelle (GEM) permettant de modéliser la qualité et la chimie de l'air); cette version avait une capacité équivalente à celle du modèle opérationnel utilisé depuis 2001. La prochaine étape sera d'avoir une qualité scientifique équivalente à celle de la prochaine génération de modèles. • Un progiciel servant à évaluer l'impact des parcs éoliens sur les radars a été conçu et transféré aux établissements. Cette procédure s'applique maintenant à plus de 50 parcs éoliens au Canada. • Développement continu des dernières générations du modèle canadien couplé de climatologie globale, en mettant l'accent sur la modélisation du « système terrestre » englobant des rétroactions entre le climat et la biosphère, et du modèle climatique régional, qui sera utilisé pour évaluer avec plus de précision la façon dont les changements climatiques influeront sur le Canada. • Treize scientifiques spécialistes de l'atmosphère d'EC ont contribué de façon appréciable au Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour lequel il a reçu le prix Nobel de la Paix. Environnement Canada a fourni l'auteur principal du chapitre sur la recherche et les observations du Quatrième rapport national du Canada sur les changements climatiques (rapport conjoint des ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et des Pêches et des Océans), a produit *Ozone Science in 2007*, une évaluation de l'état de l'ozone stratosphérique à la suite du Protocole de Montréal et a dirigé l'élaboration d'un programme de surveillance et de recherche scientifique sur le mercure dans l'environnement pour appuyer le Programme de réglementation sur la qualité de l'air.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Évaluation et intégration des sciences atmosphériques : www.msc-smc.ec.gc.ca/saib/index_f.html Centre canadien de la modélisation et de l'analyse climatique : www.cccma.bc.ec.gc.ca/french/eng_index.shtml Année polaire internationale : www.ec.gc.ca/api-ipy/ World Data Centre for Greenhouse Gases (en anglais seulement) : gaw.kishou.go.jp/wdcgg/ World Data Centre for Aerosols (en anglais seulement) : wdca.jrc.it/ Prévisions du modèle opérationnel de la qualité de l'air CHRONOS : www.meteo.gc.ca/chronos/index_f.html

Activité de programme 2B – Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien

Description de l'activité de programme[14]

Cette activité de programme met l'accent sur la diffusion d'information et de connaissances pertinentes sur les conditions passées, présentes et futures de l'atmosphère, de l'hydrosphère, et de la cryosphère, répondant ainsi aux besoins des Canadiens, qu'ils soient stratèges, décideurs, gens d'affaires, particuliers, ou autres, qui ont besoin de cette information pour s'acquitter de responsabilités et d'obligations ministérielles ou fédérales

[14] Comme indiqué dans le Budget principal des dépenses 2007-2008

(p. ex. NAV Canada). Cette activité de programme inclura la diffusion d'information sur les états de l'environnement au moyen de divers services, produits et outils permettant aux Canadiens d'être mieux en mesure de se protéger et de protéger leur propriété contre les dangers environnementaux et de prendre des décisions socio-économiques et environnementales appropriées. En outre, l'information et la diffusion environnementales habiliteront les Canadiens à prendre des mesures appropriées pour protéger leur environnement. Les partenariats, à l'échelle nationale et internationale, sont cruciaux pour assurer le succès de ces entreprises.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat prévu	**Les prévisions et les avertissements environnementaux permettent au public de prendre des mesures pour protéger sa sécurité et son bien-être**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Identifier et prévoir les changements se produisant dans l'environnement atmosphérique ainsi que les situations ou les événements météorologiques pouvant avoir des incidences majeures sur la sécurité et le bien-être des Canadiens; informer les Canadiens sur ces changements, ces situations ou ces événements. Au nombre des partenaires figurent d'autres ministères fédéraux (Sécurité publique Canada, Santé Canada, Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Bureau du Conseil privé); des provinces et des municipalités; des médias, le grand public, le secteur privé, des organisations internationales (Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Système mondial d'observation de la Terre); les États-Unis et d'autres pays membres du G8.	
Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**	
Qualité et délais des avertissements	• Plus de 15 000 avertissements météorologiques ont été émis par le SMC en 2007-2008. Un groupe de travail a été créé, par l'application du processus de gestion de la qualité ISO 9000, afin d'élaborer un système national de mesure du rendement pour les avertissements. La transmission de rapports sur le rendement des avertissements météorologiques devant commencer lors du prochain cycle d'établissement de rapports, il n'est pas encore possible d'évaluer l'atteinte du résultat prévu. • La direction n'est pas en mesure d'évaluer cet indicateur clé pour le moment. L'élaboration du système de mesure du rendement est toujours en cours. Par conséquent, il n'y a pas encore de statistiques sur cet indicateur clé.	
Exactitude des prévisions	• Objectif qualité nº 1 des normes ISO 9000 : 89 p. 100 des prévisions de températures maximales du jour 1 sont précises à plus ou moins 3 degrés Celsius. Cette norme a été respectée avec une précision de 89,77 p. 100, selon un échantillonnage de 118 stations d'observation officielles de partout au Canada. • Objectif qualité nº 2 des normes ISO 9000 : La qualité des produits de prévision numérique du temps est comparable ou supérieure à celle des pays membres du G8. D'après un échange de données de vérification sur la prévision numérique du temps entre les dix centres de prévision numérique du temps les plus importants dans le monde (Canada, Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Allemagne, Japon, Royaume-Uni, États-Unis, France, Australie, Inde et Russie), le SMC se classait généralement entre le 3e et le 6e pour ses prévisions numériques du temps.	
Satisfaction du public concernant la qualité comme elle est mesurée dans les sondages	• Une enquête téléphonique nationale menée auprès de 4 141 Canadiens en mars et en avril 2007 a révélé ce qui suit : - 80 p. 100 des répondants (76 p. 100 en 2002) ont dit avoir le plus souvent obtenu ou toujours obtenu suffisamment de renseignements sur le temps qu'il fera dans la journée pour prendre leurs décisions. - 75 p. 100 des répondants (70 p. 100 en 2002) ont mentionné avoir reçu un préavis suffisant pour réagir adéquatement à un avertissement sur l'approche d'une tempête estivale dans la plupart des cas au moins. - 84 p. 100 des répondants (81 p. 100 en 2002) ont mentionné avoir reçu un préavis suffisant pour réagir adéquatement à un avertissement sur l'approche d'une tempête hivernale dans la plupart des cas au moins.	

Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Prévisions, avertissements et autres renseignements météorologiques : www.meteo.gc.ca/canada_f.html Service météorologique du Canada : www.msc-smc.ec.gc.ca/contents_f.html

Résultat prévu	**Les Canadiens sont mieux informés grâce à des services météorologiques et environnementaux améliorés et à des possibilités de partenariat accrues**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Améliorer l'accès et la prestation de l'information; mesurer le rendement; établir des partenariats de grande envergure; élargir l'application des prévisions et des informations environnementales. Au nombre des partenaires figurent d'autres ministères fédéraux (Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Industrie Canada, Agence canadienne de développement international, Agence spatiale canadienne, Parcs Canada); d'autres ordres de gouvernement; le secteur privé; des industries sensibles aux conditions météorologiques; des médias, des universités et la communauté météorologique internationale.	
Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**	
Niveau de satisfaction du public et des industries sensibles aux conditions météorologiques	• Une enquête téléphonique nationale menée auprès de 4 141 Canadiens en mars et en avril 2007 a révélé ce qui suit : - 84 p. 100 des répondants en 2007 se sont dits satisfaits ou très satisfaits de la précision des renseignements et des services météorologiques d'EC. Une proportion similaire (85 p. 100) des répondants ayant identifié EC comme la source des avertissements météorologiques s'est dite satisfaite de la précision de ces avertissements. - Les niveaux de satisfaction à l'égard des prévisions des conditions d'ensoleillement et d'ennuagement s'approchaient des deux tiers (66 p. 100) des répondants, et les opinions différaient peu avec les saisons. En 2002, les niveaux de satisfaction étaient plus proches des trois quarts des répondants (70 à 74 p. 100). • Une enquête menée auprès de 116 médias en février 2007 a révélé ce qui suit concernant le site Internet de services météorologiques dédié aux médias : - Quatre répondants sur cinq (80 p. 100) se sont dits satisfaits ou extrêmement satisfaits de la section « Ma ville » (prévisions météorologiques pour leurs secteurs). Sept répondants sur dix (70 p. 100) ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la section sur les données en temps réel de ce site. - Trois répondants sur quatre (75 p. 100) se sont dits satisfaits ou extrêmement satisfaits du site Internet dédié aux médias dans son ensemble. Quatre-vingt-deux pour cent des clients du milieu télévisuel et 77 p. 100 des clients du milieu radiophonique ont exprimé leur satisfaction.	
Améliorations des services clés pour les secteurs économiques sensibles aux conditions météorologiques	• Regroupement du service de consultation météorologique 1-900 d'EC en deux centres d'appels principaux, lesquels servent plus de 30 000 clients cherchant des renseignements météorologiques spécifiques. - Augmentation de l'utilisation par les secteurs des médias, de l'agriculture et maritime. • Développement de la capacité du secteur privé à soutenir des produits et des services météorologiques. - Le SMC a transmis un grand nombre de demandes de service au secteur privé par l'entremise du service d'aiguillage de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SMCO). Plus de 50 sociétés du secteur privé sont maintenant agréées par la SMCO. • Augmentation marquée de l'utilisation des données d'EC grâce à la base de données gratuite du SMC. - Plus de 300 comptes enregistrés et 2 000 sessions/jour téléchargeant des données en masse sur une base opérationnelle pour aider l'industrie privée. • Des produits et les services météorologiques, par exemple sur la foudre, les précipitations et le climat, sont mis à la disposition des ministères provinciaux, des services publics et des entreprises privées.	

Niveau d'accès et demande de renseignements au sujet des produits et des services d'Environnement Canada	• En 2007-2008, l'équipe nationale des renseignements a reçu plus de 21 600 requêtes de membres du public, principalement par le bouton « Contactez-nous » sur le site Internet meteo.gc.ca. Cela représente une augmentation de plus de 5 000 requêtes – environ 30 p. 100 de plus que l'année précédente, durant laquelle quelque 16 500 requêtes avaient été reçues. • L'accès du public aux données en temps réel sur les niveaux d'eau a été fiable tout au long de l'année et le nombre d'accès quotidien était de près de 500 p. 100 plus élevé que la moyenne annuelle en juin, durant la période où le niveau d'eau du fleuve Fraser en Colombie-Britannique a atteint un sommet critique. • Les renseignements climatiques relatifs à l'intensité, à la durée et à la fréquence des précipitations de plus de 500 lieux ont été mis en ligne. • La modernisation du service téléphonique automatisé de renseignements climatiques, actuellement inadéquat, a lentement progressé, et le lancement prévu du service téléphonique national 511 n'a pas eu lieu.
Degré d'accès aux données de surveillance internationales au moyen d'initiatives telles que celle du Système mondial d'observation de la Terre	• Le Système mondial d'observation de la Terre (GEOSS) contribue à faciliter l'accès amélioré aux données par le truchement des partenaires clés qui participent aussi à l'initiative GEOSS du GOT, y compris des discussions et des ententes avec les États-Unis, l'Europe, la Chine et le Brésil, etc. • Le Canada a appuyé la Déclaration de Cape Town au Sommet des ministres du GOT de novembre 2007 – la déclaration contenait plusieurs avis au sujet de l'accès aux données, à l'interopérabilité et aux normes. • Le GEOSS facilite également l'accès aux données grâce au développement d'une infrastructure commune pour les participants au réseau – la technologie canadienne est l'un des trois systèmes d'accès aux données actuellement examinés par la communauté internationale des GOT. • Des progrès considérables sont réalisés en ce qui concerne l'élaboration des principes régissant l'échange de données du GEOSS; un livre blanc (la majeure partie préparée en 2007-2008) a été remis aux membres du GOT et aux organisations participantes en juin 2008 – les membres canadiens du GOT fourniront une réponse coordonnée pour le Canada.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	www.earthobservations.org www.meteo.gc.ca/canada_f.html www.msc-smc.ec.gc.ca/msc/contents_f.html media.meteo.gc.ca/index_f.html (inscription nécessaire pour accéder au site)

Résultat prévu	**Les Canadiens tirent avantage de la création et de l'utilisation des renseignements météorologiques et environnementaux diffusés par Environnement Canada et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour seconder les programmes d'intérêt commun**	**État du rendement** (voir légende p. 5)	○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Fournir aux partenaires des renseignements environnementaux de qualité qui leur permettent d'améliorer la sécurité de leurs activités et de maximiser leur efficacité. Au nombre des partenaires figurent d'autres ministères fédéraux (Transports Canada, Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada, Agence spatiale canadienne, Centre canadien de télédétection, Ressources naturelles Canada, Sécurité publique Canada); des programmes de financement (p. ex. le Fonds des nouvelles initiatives de R.-S., le Programme de recherche et de développement énergétiques, Technologie et Innovation); l'OMM; la communauté météorologique mondiale, l'industrie aéronautique, y compris des sociétés aériennes et des administrations aéroportuaires; le Department of Defense des États-Unis; le Comité International Olympique; des fédérations sportives et des administrations municipales.		

Indicateurs clés	Progrès réalisés en 2007-2008
Niveau de satisfaction des partenaires et des organisations clientes	• Une réponse a été donnée pour tous les énoncés de besoins dans des délais raisonnables, en particulier l'énoncé demandant de fournir un soutien météorologique aux troupes en Afghanistan et des prévisions d'aérodrome pour l'aérodrome de Kandahar et l'énoncé demandant d'appuyer deux exercices majeurs des FC du MDN dans l'Arctique (Opération Nanook et Opération Nunalivut). • Des révisions des enquêtes menées auprès de clientèle sont effectuées tous les ans entre le SMC et NAV CANADA pour veiller à ce que le SMC réponde aux attentes de NAV CANADA en matière de services. Des discussions sur les cibles de rendement actuelles et à venir ont été amorcées. • Environnement Canada n'a pas atteint le niveau de satisfaction de la clientèle désiré dans le cadre d'une évaluation officielle par NAV CANADA. Certaines mesures sont prises pour corriger les lacunes cernées dans l'examen des fournisseurs de NAV CANADA.
Pertinence et échéance des services mesurées en fonction des standards de rendement	• Le 20e jour de chaque mois, des statistiques sur la qualité mensuelle des prévisions d'aérodrome et des rapports sur les 90 derniers jours sont générées. • Les cibles de rendement prévues par l'entente de partenariat sur le service d'information sur les glaces conclue avec la Garde côtière canadienne ont été atteintes et ont fait l'objet de comptes rendus lors des réunions bilatérales officielles.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Service canadien des glaces : ice-glaces.ec.gc.ca/ Prévisions et observations météorologiques destinées à l'aviation : www.flightplanning.navcanada.ca

Résultat prévu	L'information et les services relatifs à l'environnement permettent aux Canadiens de prendre des mesures pour respecter les priorités environnementales	État du rendement (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Établir un dialogue avec les Canadiens grâce à la science, aux connaissances et aux informations que leur fournit Environnement Canada afin de les sensibiliser davantage, de les informer sur les questions environnementales et de mener auprès d'eux une action éducative face à ces questions, notamment les mesures qu'ils peuvent prendre eux-mêmes et leur capacité à inciter les autres à prendre ces mesures. Au nombre des partenaires figurent ÉcoAction, la Biosphère, d'autres ministères fédéraux, des écoles, des médias, des ONG, des associations industrielles et le milieu universitaire.	
Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**	
Degré avec lequel les Canadiens peuvent utiliser une variété de données et de renseignements environnementaux dans leur processus décisionnel et avoir la motivation et les outils pour prendre des mesures et influencer les autres à le faire	• Autrefois un musée régional, la Biosphère est devenue un centre national d'expertise sur l'éducation et l'engagement en matière d'environnement et a pour nouveau mandat national d'offrir aux Canadiens des services profitables d'information et d'éducation sur l'environnement. • De nouveaux outils et services éducatifs ont été conçus, entre autres des conférences d'apprentissage en ligne et des trousses de renseignements sur la biodiversité, et ciblent de nouveaux enjeux, notamment l'écoconsommation, la biodiversité, les changements climatiques et l'éconergie. • Le nombre de visites de la Biosphère a doublé entre 2006-2007 et 2007-2008, passant de 52 000 à plus de 100 000. • Par ailleurs, plus de 5 000 jeunes de partout au pays ont été sensibilisés au moyen de séances d'apprentissage en ligne sur les changements climatiques, et quelque 4 440 jeunes ont agi concrètement au sein de leur communauté en participant au programme *J'adopte un cours d'eau* de la Biosphère. • Depuis la création du programme ÉcoAction en 1995, 1 776 projets ont été réalisés. Le financement accordé par ÉcoAction pour ces projets s'élève à 52 776 842 $. Pour chaque dollar qu'ÉcoAction a engagé dans ces projets, les bénéficiaires ont obtenus environ trois dollars d'autres sources. De plus, 175 projets sont actuellement en cours et 127 autres sont en train d'être négociés ou en attente d'approbation.	

Pour obtenir des renseignements supplémentaires	www.biosphere.ec.gc.ca/

Résultat prévu	**Des stratégies adaptives visant à contrer les impacts des changements climatiques sont élaborées et mises en œuvre au profit des Canadiens et de l'environnement**	**État du rendement** (voir légende p. 5)	○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Activités de recherche et de développement entreprises en collaboration avec les universités et les organismes internationaux sur les répercussions des changements climatiques sur divers segments de la société canadienne et sur la façon de les atténuer ou de s'y adapter. Ces activités appuient l'élaboration de politiques rigoureuses et l'amélioration des services. Au nombre des partenaires figurent d'autres ministères fédéraux, des provinces, des territoires, des municipalités, des universités et le secteur privé.		
Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**		
Amélioration du niveau de sensibilisation et de compréhension des secteurs économiques, des autres ministères et des autres ordres de gouvernement à l'égard de leur vulnérabilité aux changements atmosphériques	• Quatorze scientifiques spécialistes de l'atmosphère d'EC, qui ont pour objectif de mieux comprendre les répercussions sociales et économiques et qui participent à l'élaboration de stratégies d'adaptation, ont contribué de façon significative au Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour ce rapport, le GIEC a remporté le prix Nobel de la Paix. • 400 000 utilisateurs ont accédé au site Internet sur les dangers atmosphériques de l'Ontario (http://www.hazards.ca/) afin de télécharger de l'information sur les dangers. Environnement Canada a développé son site Internet sur les dangers et les sinistres atmosphériques, utilisé pour la planification de la gestion des urgences par les municipalités et les provinces, autant que les ressources accordées au programme le permettaient. Des données sur la sécheresse et l'humidex ont été ajoutées au site Internet sur les dangers atmosphériques de l'Ontario. Un nouveau site pour la région de l'Atlantique a été dévoilé en mars 2008. Toutefois, les autres sites Web régionaux ont été retardés en raison de contraintes financières au cours de l'exercice. • 750 000 téléchargements ont été enregistrés sur le site Internet des scénarios nationaux de changements climatiques (cccsn.ca/index-f.html). Le RCSCC appui la recherche sur les répercussions des changements climatiques et l'adaptation au Canada et ailleurs en fournissant de l'information sur les scénarios climatiques à l'aide de modèles climatiques, d'outils de réduction d'échelle et autres. L'élaboration de scénarios régionaux a été retardée en raison de la disponibilité des ressources au cours de l'exercice financier. • Environnement Canada n'a pas tenu d'importants ateliers de scénario sur des enjeux liés aux impacts des changements climatiques et les façons de s'y adapter. Il a plutôt organisé un atelier national sur les conséquences économiques du temps, du climat et des changements climatiques et tenu de petites séances dans le cadre d'ateliers organisés par d'autres ministères. • Environnement Canada a été élu à la présidence du comité organisateur de la troisième Conférence mondiale sur le climat de l'ONU. Les deux dernières conférences mondiales sur le climat de l'ONU ont eu des impacts internationaux majeurs, la première ayant mené à la formation du GIEC et la deuxième à la création de la CCNUCC.		
Réduction du déficit d'adaptation du Canada tel qu'évaluée par : • les réductions de la vulnérabilité de l'environnement bâti, de la santé humaine et des écosystèmes; • les réductions de la vulnérabilité et l'augmentation des occasions de compétitivité économique	• De concert avec des partenaires, Environnement Canada élabore actuellement des méthodes afin de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures importantes du Canada et leur entretien. Environnement Canada a fourni des conseils scientifiques sur les impacts des changements climatiques et les besoins scientifiques en matière d'adaptation à plusieurs comités dont la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, les comités de l'Association canadienne de normalisation, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, l'Association des transports du Canada, le Conference Board du Canada et d'autres encore.		

Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Site Internet sur les dangers atmosphériques : www.hazards.ca/ Site Internet du Réseau canadien des scénarios de changements climatiques : www.cccsn.ca/index-f.html

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens et l'environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets

Contexte stratégique – De quoi s'agit-il?

Les substances toxiques et les autres substances nocives constituent d'importantes menaces pour la santé et le bien-être des Canadiens et ont des répercussions négatives graves sur l'air, l'eau et le sol. Ces substances peuvent avoir des effets toxiques directs ou indirects sur les animaux, les plantes et les humains ou peuvent représenter des risques à long terme pour l'environnement, selon leur volume, leur nature et leur mode de rejet.

Des éléments de preuve indiquent que certains produits chimiques potentiellement dangereux s'accumulent chez les humains et dans les lacs, les rivières, les fleuves et les espèces sauvages de nos écosystèmes. En raison du transport atmosphérique à l'échelle mondiale et d'autres voies de propagation, la région de l'Arctique, y compris l'Arctique canadien, constitue un important récepteur de ces polluants et de leurs effets connexes.

Il existe des liens étroits entre la pollution atmosphérique (smog) et les problèmes de santé, surtout chez les personnes âgées, les enfants et les gens souffrant de troubles respiratoires et cardiaques. Plusieurs études révèlent que la pollution atmosphérique peut causer des décès prématurés, une hausse du nombre d'hospitalisations, des visites plus fréquentes à l'urgence et des taux plus élevés d'absentéisme.

Des recherches scientifiques ont montré que les activités humaines (en particulier l'utilisation de combustibles fossiles et la coupe à blanc) accélèrent la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par conséquent, la température moyenne de la Terre augmente, ce qui pourrait entraîner de graves conséquences environnementales, sociales et économiques.

La température moyenne à l'échelle mondiale a grimpé de 0,74 °C au cours des 100 dernières années. Dans le quatrième rapport d'évaluation de novembre 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un comité international de chercheurs scientifiques prévoit que les températures moyennes à l'échelle mondiale pourraient augmenter de 1,8 °C à 6,4 °C d'ici la fin du XXI^{e} siècle. Au Canada, elles pourraient augmenter de 5 °C à 10 °C dans certaines régions.

En 2006, les émissions totales de gaz à effet de serre au Canada étaient de 721 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO_2), une baisse de 1,9 p. 100 par rapport au niveau de 2005 et de 2,8 p. 100 par rapport à celui de 2003. En général, la tendance à long terme indique qu'en 2006, les émissions étaient 22 p. 100 supérieures au total de 1990, soit 592 Mt. Cette tendance représente un niveau de 29,1 p. 100 supérieur au niveau cible de 558,4 Mt établi par le Protocole de Kyoto pour le Canada.

Néanmoins, ces diminutions récentes sont probablement temporaires, compte tenu de la croissance économique qui est projetée à moyen et long terme, et de l'expansion possible du secteur des sables bitumineux.

Que faisons-nous à cet égard? Comment Environnement Canada contribue à atteindre ce résultat stratégique

Environnement Canada prend des mesures de réglementation rigoureuses pour protéger les Canadiens et leur environnement contre les effets des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des substances toxiques.

Deux programmes importants ont été élaborés dans le cadre du programme environnemental élargi du gouvernement, à savoir :

- le Plan de gestion des produits chimiques;

- le Programme de l'air pur.

Un élément clé du travail du Ministère en vertu de ce résultat stratégique est la communication aux Canadiens et aux décideurs de renseignements opportuns et de haute qualité sur les émissions de matières polluantes au moyen d'outils et de produits faciles à utiliser. En publiant de l'information sur les matières polluantes et leurs risques afférents, le Ministère peut faire la promotion de l'utilisation de l'information environnementale dans les décisions commerciales en vue d'encourager et de faciliter la production et la consommation durables.

Enfin, la démarche nationale du Canada montrera à la communauté internationale son engagement à l'égard des mesures à prendre contre la pollution et les déchets. Le Canada prend part à tous les efforts multilatéraux qui sont déployés pour obtenir une collaboration internationale efficace sur le plan des changements climatiques.

Plan de gestion des produits chimiques

En décembre 2006, le gouvernement annonçait un investissement de 300 millions de dollars dans un nouveau plan de gestion des produits chimiques qui établit un processus portant sur les substances qui étaient utilisées avant la création de lois exhaustives sur la protection de l'environnement. Le Canada est le seul pays au monde à avoir catégorisé des milliers de substances chimiques dont la majorité sera étudiée d'ici 2020.

La catégorisation initiale a permis d'identifier environ 4 300 substances qui devront être évaluées par des scientifiques d'Environnement Canada et de Santé Canada pour déterminer leurs risques précis pour la santé et l'environnement ainsi que la façon de gérer ces risques.

Jusqu'à présent, grâce à une initiative connue sous le nom de « Défi », Environnement Canada et Santé Canada ont désigné environ 200 substances hautement prioritaires et travaillent avec les industries et les parties intéressées à l'élaboration, d'ici trois ans, d'un solide plan de gestion. Les renseignements fournis par l'industrie, la communauté scientifique du monde entier, les groupes de défense de l'environnement et de la santé ainsi que le grand public serviront à choisir les mesures qui doivent être prises relativement à chacun de ces produits chimiques en vue de protéger l'environnement et la santé de la population canadienne. Environnement Canada et Santé Canada ont déjà commencé l'élaboration d'une stratégie visant à examiner les quelque 2 500 substances à priorité moyenne, et ont finalisé une méthode pour l'examen préalable rapide de 1 066 substances satisfaisant aux critères de catégorisation, mais ayant un faible risque d'exposition.

Programme de l'air pur

Mis en place à l'automne 2006, le Programme de l'air pur du gouvernement du Canada représente une fraction des efforts du gouvernement pour faire face aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. Les budgets de 2006 et de 2007 ont accordé un financement de 1,9 milliard de dollars[15] réparti sur quatre ans (2007-2008 à 2010-2011) au Programme de l'air pur, qui inclut la réglementation—par le biais du Programme réglementaire sur la qualité de l'air (PRQA)—et la programmation visant à accomplir des réductions mesurables des émissions de gaz à effet et de la pollution atmosphérique.

Le gouvernement reconnaît le besoin d'une approche globale dans la prestation de résultats mesurables pour le bienfait de tous les Canadiens; c'est pourquoi, dans le but de comparer les investissements aux résultats, un cadre de travail horizontal connu sous le nom de la gestion horizontale, la reddition de comptes et le cadre de travail du rapport en vue du Programme de l'air pur a été élaboré. Ce dernier regroupe 44 programmes de l'air pur exécutés par 9 ministères et agences et organisés autour de 8 thèmes, dont chacun est dirigé par un ministère responsable[16]

Environnement Canada a accompli des progrès tangibles dans la prestation de sa part du Programme de l'air pur en 2007-2008. Le 26 avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre de *Prendre le virage, un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique*, et il a rendu public le *Cadre de*

[15] Le financement est passé de 1,7 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars grâce à l'ajout de 200 millions de dollars de financement supplémentaire pour les initiatives de transport écologique.

[16] De plus amples détails sur les résultats de l'ensemble du gouvernement réalisés dans le cadre de la gestion horizontale, la reddition de comptes et le cadre de travail du rapport en vue du Programme de l'air pur sont disponibles sous « Initiatives horizontales » sur : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp

réglementation des émissions atmosphériques. Un avis obligeant les industries à fournir à EC des renseignements sur leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre de l'année 2006 a été publié en décembre 2007 afin d'établir les fondements nécessaires à la mise en œuvre des projets de règlement. Le 10 mars 2008, le gouvernement a publié *Prendre le virage : Cadre réglementaire sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre*, qui établit le cadre réglementaire définitif visant les éléments de gaz à effet de serre, d'une manière plus explicite, y compris la détermination des cibles définitives.

Par *Prendre le virage*, le gouvernement investit également dans les technologies propres d'énergie et de transport au Canada, ce qui entraînera des réductions à court terme et des retombées économiques à long terme grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la compétitivité, une augmentation des occasions de vendre à l'étranger nos produits et notre savoir-faire en matière environnementale et ainsi que des emplois pour les Canadiens.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999)

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) constitue le principal fondement juridique du Plan de gestion des produits chimiques et du Programme de l'air pur. Le Parlement doit examiner la Loi et son application tous les cinq ans afin de permettre au gouvernement du Canada d'évaluer la contribution de la LCPE 1999 aux objectifs de prévention de la pollution, de développement durable et de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les collectivités autochtones. Cet examen donne également aux Canadiens l'occasion de se prononcer sur l'efficacité avec laquelle, selon eux, la Loi protège l'environnement et la santé humaine. L'examen de la LCPE 1999 a été lancé en mai 2006 par deux comités parlementaires, un de la Chambre des communes et l'autre du Sénat.

En mai 2007, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a présenté à la Chambre des communes son rapport intitulé « Examen quinquennal de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999 : Combler les lacunes ».

La conclusion générale du rapport indiquait que la structure de base de la Loi est solide et que, à l'avenir, le gouvernement devrait se concentrer sur l'amélioration des connaissances et leur mise en application.

Le gouvernement a déposé sa réponse provisoire à ce rapport en octobre 2007[17], ce qui lui a permis de remplir son obligation de répondre à un rapport de comité parlementaire en vertu du Règlement de la Chambre des communes; cependant, le gouvernement s'est engagé à présenter une réponse définitive aux recommandations des comités de la Chambre des communes et du Sénat, à la suite d'un examen des recommandations contenues dans le rapport du comité du Sénat.

Le 4 mars 2008, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a présenté son rapport *Rx : Renforcez et appliquez avec soin*, qui insistait également sur le fait que la structure de base de la Loi est solide et soulignait le besoin d'améliorer sa mise en œuvre et son application.

Information sur les rejets de polluants

Dans la production et la collecte de données sur les polluants environnementaux et les gaz à effet de serre (GES), l'accent sera mis sur la création d'un système de rapport à guichet unique qui permettra l'intégration de plusieurs collectes de données soutenant le Programme réglementaire sur la qualité de l'air (PRQA) et l'amélioration des techniques d'estimation des émissions de polluants atmosphériques (PA) et de GES ainsi que de la qualité des données.

L'amélioration des techniques d'estimation et de la qualité des données recueillies et produites permettra d'accroître la confiance des décideurs envers les données environnementales dans la définition des priorités, la vérification de la conformité et la satisfaction de diverses exigences en matière de rapports à l'échelle nationale et internationale.

Mesures internationales

[17] Accessible par le lien : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10471&SourceId=221160&SwitchLanguage=1

Environnement Canada contribue depuis longtemps au programme environnemental international du gouvernement du Canada en faisant progresser et en diffusant les connaissances scientifiques et le savoir-faire ainsi que par la négociation et le dialogue sur les politiques dans les tribunes internationales.

En 2007, le Canada et les États-Unis ont amorcé des négociations pour l'ajout d'une annexe à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air en vue de réduire les mouvements transfrontaliers de la pollution atmosphérique et ses répercussions sur la santé des citoyens et sur les écosystèmes des deux pays.

En août 2007, le Canada a organisé la troisième réunion du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Les dirigeants se sont rencontrés pour discuter des possibilités et des difficultés auxquelles fait face l'Amérique du Nord et ont convenu que l'énergie et l'environnement durables constituaient un thème prioritaire pour aller de l'avant.

En septembre, le Canada a organisé la réunion internationale des Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans le cadre du 20e anniversaire du Protocole de Montréal, le ministre de l'Environnement, au nom du Canada, s'est uni à d'autres pays et a approuvé des échéanciers plus serrés en vue d'éliminer les hydrochlorofluocarbones (HCFC), qui sont utilisés en réfrigération, en climatisation et comme agents de gonflement de la mousse. Pour ce faire, les pays en développement devanceront de trois ans le gel de la production et de la consommation de HCFC; une ambitieuse série de mesures de réduction conduiront à l'élimination progressive de ces substances dix ans plus tôt que prévu.

Lors de la 13e Conférence des Parties (COP13) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Bali, les parties ont convenu que le monde devrait concentrer son attention sur cinq piliers dans le but d'atteindre ses objectifs dans la lutte contre les changements climatiques :

1. une vision commune d'action concertée à long terme, notamment un objectif global à long terme de réduction des émissions;
2. une action renforcée à l'échelle nationale et internationale pour atténuer les changements climatiques;
3. une action renforcée pour l'adaptation;
4. une action renforcée dans le domaine de la mise au point de technologies et de leur transfert pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
5. une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

Le Canada est d'accord avec ces éléments essentiels et travaille dans le but de mener à bien les négociations d'ici la fin de 2009 en vue d'une entente pour la période post-2012.

Le Canada contribue aussi à la mise en oeuvre du relevé international des transactions (RIT) relevant du protocole de Kyoto. Le RIT est le système mondial d'échanges de crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La participation du Canada à la Commission de coopération environnementale (CCE) a été évaluée au cours de l'exercice 2007-2008. L'évaluation a permis de confirmer que le Canada joue un rôle positif en guidant la CCE vers un programme de travail coopératif plus concentré et axé sur les résultats qui respecte les priorités nationales et trilatérales[18].

En outre, en 2007, le Canada a entamé des négociations afin de modifier deux protocoles sur la pollution transfrontalière en vertu de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CÉE) sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (PATLD). Les modifications aux protocoles conformément à la Convention sur la PATLD visent à renforcer la réduction de la pollution transfrontalière relative aux polluants organiques persistants (POP) et aux polluants atmosphériques.

Le Canada a également continué de prendre des mesures à l'échelle nationale afin de remplir ses

[18] Il est possible de consulter l'Évaluation de la participation du Canada à la Commission de coopération environnementale (CCE) et la réponse de la direction à : http://www.ec.gc.ca/doc/ae-ve/CEC-CCE/toc_fra.htm

obligations en vertu d'un certain nombre d'ententes multilatérales en matière d'environnement, et à entamer des discussions internationales concernant le contrôle du mercure à l'échelle mondiale.

Y arrivons-nous? Progrès dans le cadre de ce résultat stratégique par rapport aux priorités indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2007–2008

1. **Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques du gouvernement afin d'accroître le degré de protection contre les produits chimiques dangereux**

   - Évaluer les quelque 200 substances désignées hautement prioritaire en vertu de l'exercice de catégorisation, puis élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques et amorcer l'élaboration d'instruments de gestion des risques pour la majorité de ces substances (le « Défi »).
   - Évaluer les quelque 1 250 substances qui répondent aux critères de catégorisation, mais dont les niveaux d'exposition sont potentiellement faibles.
   - Entamer l'évaluation d'environ 2 500 substances de niveau intermédiaire qui suscitent des préoccupations moyennes.
   - Élaborer un système de gestion de la qualité afin de garantir que la prise de décisions dans le cadre des pouvoirs établis d'Environnement Canada s'effectue de manière aussi cohérente, transparente et prévisible que possible.

Progrès :

En vertu de l'initiative « Défi », le gouvernement s'est engagé à terminer dans les trois prochaines années l'évaluation et la gestion des risques des 200 substances chimiques hautement prioritaires qui pourraient être dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement. Au cours de l'exercice 2007-2008, Environnement Canada et Santé Canada ont respecté les délais établis.

- À compter du début de 2007, les 200 substances hautement prioritaires ont été groupées en lots de 15 à 30 substances principales. À la suite de l'affichage d'un lot, l'industrie a eu six mois pour répondre à deux mécanismes visant la soumission et la collecte de nouvelles données : un avis obligatoire en vertu de l'article 71 de la LCPE, et un questionnaire facultatif de l'initiative Défi.
- Au cours de l'exercice 2007-2008, les lots deux à cinq ont été présentés; l'industrie et les autres intervenants ont bien répondu à la demande de renseignements et de données supplémentaires pour ces lots dont la période d'observations est terminée.
- En tenant compte de l'information fournie par l'industrie, Environnement Canada et Santé Canada ont publié, le 19 janvier 2008, l'ébauche de rapports d'évaluation préalable pour les 15 substances du premier lot de l'initiative Défi pour une période de commentaires de 60 jours. Les documents sur le cadre de gestion des risques ont également été publiés à la même date afin d'amorcer les discussions sur les stratégies de contrôle avec l'industrie et d'autres intervenants sur les 12 substances proposées comme toxiques, conformément à l'article 64 de la LCPE 1999.

À part l'initiative Défi, de grands progrès ont été réalisés concernant les engagements généraux du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) :

- Le 8 mars 2008, un avis obligeant les installations de raffinage du pétrole ou de valorisation de bitume ou de pétrole brut lourd à transmettre de l'information sur 145 substances pétrolières de priorité élevée désignées en vertu du PGPC a été publié. Ces renseignements seront utilisés lors de la prise des décisions relatives aux évaluations préalables et à la gestion des risques.
- Une méthode d'examen préalable a permis d'évaluer 1 066 substances qui correspondent aux critères de catégorisation, mais qui présentent des risques d'exposition faibles. Le 23 juin 2007, Environnement Canada et Santé Canada ont publié le rapport provisoire d'évaluation, suivi d'une période de

commentaires de 60 jours, dans lequel ils proposaient de conclure que 754 des substances ne satisfont pas aux critères de toxicité selon l'article 64 de la LCPE 1999. Par conséquent, Environnement Canada et Santé Canada ont proposé de ne prendre aucune mesure concernant ces substances pour l'instant. Les 312 substances restantes ont été désignées pour une évaluation approfondie à titre de substances qui suscitent des préoccupations moyennes.

- En décembre 2006, le gouvernement du Canada a commencé à produire des Avis de nouvelles activités en vertu de la LCPE 1999, qui touchent environ 145 substances chimiques à risque élevé qui ne sont pas utilisées actuellement au Canada. Ces avis demandent à l'industrie de fournir des données afin qu'Environnement Canada et Santé Canada les examinent avant qu'elles soient réintroduites au pays.

- La création et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité d'Environnement Canada se sont poursuivies en 2007-2008. En particulier, des modules ont été créés afin de concevoir le processus et les exigences d'approbation en vue 1) de l'évaluation et de la gestion des risques relativement aux substances existantes en vertu de la LCPE 1999, dans le cadre des activités du PGPC, et 2) du règlement élaboré au sein d'Environnement Canada.

- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable, dans son rapport de vérification de 2008 sur les substances toxiques, a reconnu l'importance du Plan de gestion des produits chimiques et a indiqué qu'« Environnement Canada et Santé Canada ont établi des objectifs et des échéanciers clairs dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques… ».

À part le PGPC, Environnement Canada continue de remplir son mandat en vertu de la LCPE 1999 et de la *Loi sur les pêches* dans des domaines prioritaires, tels que : la protection marine (règlement sur l'immersion en mer); la gestion des risques relatifs à l'environnement aquatique (effluents des usines de pâtes et papiers et des mines de métaux); les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux; les effluents urbains et la mise en œuvre de cadres de gestion environnementale applicables aux activités du gouvernement fédéral.

2. **Entreprendre des activités de recherche et de suivi pour définir les priorités en matière d'évaluation et de gestion des risques (fait également partie du Plan de gestion des produits chimiques).**

Progrès :

- L'élaboration d'un plan de recherche sur les substances toxiques et d'un plan de suivi des substances toxiques a été entreprise afin de soutenir la LCPE 1999; il s'agit d'une stratégie commune et de la coordination d'activités de recherche sur les substances toxiques.

- Des recherches sont menées sur la présence, le devenir et le rejet d'un grand nombre de substances prioritaires, y compris les ignifugeants bromés, les pigments et teintures, les pesticides et les produits pharmaceutiques dans les eaux usées municipales et les biosolides.

3. **Poursuivre la mise en œuvre du Programme de l'air pur du gouvernement afin de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de GES, y compris :**

- Élaborer un cadre et des règlements propres aux émissions de polluants atmosphériques et de GES provenant de chaque grand secteur industriel canadien.

- Établir des cibles en matière d'émissions et mettre en place des mécanismes de conformité pour les secteurs industriels.

- Élaborer un règlement visant les émissions de polluants atmosphériques provenant du secteur des transports.

Progrès :

Relativement à la création et à la mise en œuvre du cadre en évolution du gouvernement sur la pollution atmosphérique et les émissions de GES :

- Le 26 avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre d'*Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique* et a rendu public le cadre de réglementation des émissions atmosphériques.
- Le 8 décembre 2007, un avis obligeant les installations qui seraient couvertes par le règlement proposé de faire rapport de leurs émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et d'autres données pour 2006 a été publié.
- Le 10 mars 2008, le gouvernement a publié *Prendre le virage : Cadre réglementaire sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre*, qui établit le cadre réglementaire définitif, y compris des cibles de réduction des émissions et des mécanismes de conformité.

En outre, les mesures suivantes soutiennent le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques du gouvernement et son Programme de l'air pur :

- Négociation d'un protocole d'entente (PE) avec l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC), qui est conforme aux normes sur la pollution atmosphérique de l'EPA des États-Unis et qui veille à ce que l'industrie ferroviaire continue d'améliorer son rendement en matière d'émissions de GES au cours de la période 2006-2010.
- Contribution à l'élaboration de nouvelles normes internationales sur la pollution atmosphérique pour les navires. L'Organisation maritime internationale a proposé des ébauches de règlements en avril 2008. L'approbation définitive de l'Organisation maritime internationale est attendue à l'automne 2008.

4. Poursuivre les efforts pour coordonner et améliorer la qualité des rapports sur les émissions, notamment :

- Collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'établir un système unique et harmonisé de déclaration obligatoire de toutes les émissions polluantes et de GES.
- Évaluer et améliorer la qualité de l'information contenue dans l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et les inventaires des émissions répertoriant les polluants et les GES.

Progrès :

- Un projet pluriannuel a été lancé en 2007-2008 en vue de la mise en œuvre d'un système unique de rapports obligatoires sur les polluants atmosphériques et les GES, harmonisé aux programmes d'Environnement Canada et à ceux d'autres provinces et territoires.
- Conformément à l'article 46 de la LCPE 1999, l'INRP a permis de recueillir et de rendre accessibles au public des renseignements provenant de plus de 9 000 installations industrielles sur leurs émissions, leurs éliminations et leurs recyclages de plus de 350 polluants.
- Des renseignements relatifs aux sources et aux puits de GES ont été recueillis au moyen de l'Inventaire canadien des GES et des données sur les émissions, les tendances et les prévisions en matière de polluants atmosphériques ont été obtenues grâce aux inventaires complets des émissions pour les polluants atmosphériques.
- Un inventaire national annuel des émissions et éliminations de GES portant sur les activités d'estimation, d'analyse de tendances, d'assurance de la qualité et de vérification a été publié. L'inventaire est à la base de l'indicateur de GES des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE), publiés annuellement[19].
- Les données annuelles sur le programme de déclaration des gaz à effet de serre, recueillies auprès des installations qui rejettent 100 kilotonnes ou plus de dioxyde de carbone ou l'équivalent, ont été publiées au cours de l'exercice 2007-2008[20].

[19] http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_f.cfm

[20] http://www.ghgreporting.gc.ca/GHGInfo/Pages/page2.aspx?lang=F

- Des efforts ont été déployés en 2007-2008 afin de mettre à niveau le système Guichet unique pour les déclarations nationales sur l'environnement (Guichet unique) vers une plateforme améliorée ayant des fonctionnalités supplémentaires, telles que la possibilité d'ajouter d'autres partenaires. Le système permet aux installations de réduire le fardeau administratif que représente la présentation de rapports à plusieurs programmes et niveaux de compétences, ainsi que de simplifier les activités en collecte de données pour les gouvernements. Le Guichet unique a permis de recueillir les données de 2006 pour l'INRP.

5. **Collaborer avec le secteur privé afin de favoriser la durabilité de l'environnement, notamment :**

   - Mobiliser les principaux joueurs du secteur des finances et d'autres intervenants pertinents dans le but de définir les avantages financiers et commerciaux associés à un solide rendement en matière d'environnement et de durabilité et de comprendre la façon d'intégrer la durabilité à leurs processus décisionnels et leurs activités.

   - Fournir des outils de durabilité et de pratiques exemplaires au secteur des entreprises canadiennes afin de promouvoir les avantages concurrentiels et innovateurs qui découlent de l'amélioration du rendement environnemental.

Progrès :

- Les progrès ont continué dans le domaine au cours de l'exercice 2007-2008, mais la priorité accordée a diminué étant donné la concentration accrue sur le programme de réglementation.

- En février 2008, Environnement Canada a organisé, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, la cinquième série biennale d'ateliers de responsabilité élargie des producteurs (REP). Les programmes de REP élargissent la responsabilité des producteurs concernant les produits, sur le plan financier et en matière d'exploitation, jusqu'à la fin du cycle de vie.

- Environnement Canada a terminé un manuel de direction sur la mesure du rendement et la reddition de comptes des programmes de REP. De nouvelles ressources, des outils, et des exemples de réussite ont été affichés dans le site Internet du Ministère à l'intention des praticiens de la prévention de la pollution.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écarts
3A – Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens.	181,0	159,2	133,1	970	826	-144
3B – Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables.	26,5	65,1	58,0	194	388	194
3C – Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens.	130,5	127,7	107,9	707	616	-91
Totaux	**337,9**	**352,1**	**299,1**	**1 871**	**1 830**	**-41**

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Activité de programme 3A – Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens[21]

Cette activité de programme vise à réduire les risques que font courir à l'environnement et à la santé humaine les rejets de polluants causés par les activités humaines. Dans le cadre de cette activité de programme, les menaces des substances toxiques et d'autres substances préoccupantes pour l'environnement et la santé humaine sont comprises selon les termes du sort qui leur est réservé et des effets qu'ils entraînent, la prévention, la réduction, l'élimination, ou d'autres mesures de gestion, élaborées au besoin. Ces substances peuvent exercer un effet toxique direct sur les animaux, les plantes ou les humains ou peuvent, selon le volume, la nature et les modalités du rejet, poser un risque à plus long terme pour l'environnement et la santé humaine.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat planifié	**Évaluation des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	En tant que membre d'une vaste communauté de recherche, EC mène des activités afin de définir et d'appliquer ses priorités stratégiques visant l'évaluation des risques pour soutenir la LCPE, le Plan de gestion des produits chimiques, le programme de recherche pour la sécurité et la prospérité, le programme scientifique sur les pesticides et d'autres programmes concernant les substances toxiques. EC travaille avec Santé Canada à la mise en œuvre d'une stratégie commune et la coordination d'activités relatives à la recherche sur les substances toxiques et à l'évaluation des risques pour soutenir le PGPC et le PSP. Le Ministère crée et utilise des données scientifiques, des outils, des méthodes et des techniques afin de seconder la prestation de stratégies scientifiques d'évaluation des risques et de gestion pour la prise de décisions en matière de réglementation environnementale en vertu du Plan de gestion des produits chimiques et, dans une moindre mesure, du Programme de l'air pur. Le Canada travaille aussi en collaboration dans le cadre de forums, tels que l'OCDE, afin de faire avancer la recherche, les méthodes d'essais et les évaluations des risques qui appuient les priorités nationales et internationales.	
Indicateurs clés Nombre de produits chimiques commerciaux nouveaux et existants évalués	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Conformément à l'initiative Défi du PGPC, des renseignements ont été demandés aux utilisateurs industriels relativement à cinq lots de substances hautement prioritaires; plus de 1 709 présentations de substances ont été reçues. • Des rapports préliminaires sur l'évaluation des risques et les documents sur la portée de la gestion des risques ont été publiés pour obtenir des commentaires du public pour le premier lot de 15 substances hautement prioritaires en janvier 2008. • Une méthode d'examen écologique préalable rapide a été appliquée à 1 066 substances à faible risque, dont 754 ont été proposées comme « non toxiques » en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* en juin 2007.	
Information produite qui mène à l'atténuation des risques	• 20 substances provenant des lots nº 1 et nº 2 du Plan de gestion des produits chimiques ont été évaluées; on a recommandé d'ajouter 17 substances et leurs seuils d'effets critiques au Règlement sur les urgences environnementales.	
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Plan de gestion des produits chimiques : http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fr/index.html	

[21] Tel qu'il est établi dans le Budget principal des dépenses 2007-2008.

Résultat planifié	**Gestion des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Le Ministère fournit des conseils éclairés, consulte les intervenants et participe à des partenariats avec d'autres ministères, l'industrie et la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion et d'atténuation des risques, des instruments et des programmes réglementaires concernant les domaines suivants : grande maison fédérale[22], traitement des eaux usées, produits chimiques, secteur de la gestion des déchets, secteurs des ressources naturelles, secteur de l'énergie et du transport, application de la loi, urgences environnementales, sites contaminés et prévention de la pollution maritime. Le Canada reconnaît aussi la nécessité de gérer les substances chimiques à l'échelle internationale pour que le système soit efficace. Le Ministère fait donc partie d'un certain nombre de conventions et d'ententes portant sur les produits chimiques. La participation du Ministère à ces forums permet de protéger les Canadiens contre les risques environnementaux provenant de sources à l'extérieur du Canada, que ce soit par des substances et des produits importés ou par le transport de polluants sur de grandes distances.	

Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**
Élaboration de stratégies et d'instruments de gestion des risques (p. ex. règlements et ententes de rendement) pour les produits chimiques évalués	• Le Plan de prévention de la pollution par des rejets de mercure provenant des interrupteurs au mercure dans les véhicules en fin de vie utile a été publié en décembre 2007. • Une Entente sur la performance environnementale concernant l'utilisation de stabilisants à base d'étain dans l'industrie du vinyle a été signée par des représentants d'Environnement Canada, du Conseil du vinyle du Canada et de la Tin Stabilizers Association dans le but de prévenir le rejet de stabilisants à base d'étain dans l'environnement. • Des modifications ont été publiées concernant le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* afin de simplifier et d'améliorer son application. • Le projet de règlement fédéral sur les systèmes de stockage a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. • Des progrès ont été réalisés à l'égard de nombreuses propositions de gestion des risques, y compris : effluents d'eaux usées, règlement sur le perfluorooctanesulfonate (PFOS) et l'éther diphénylique polybromé (PBDE), effluents des mines de métaux, code de pratique sur les mines, règlement sur les BPC et mercure dans les produits. • Évaluation et délivrance de permis en vertu de divers programmes, notamment le Programme d'immersion en mer, le programme sur les déchets dangereux et les matières recyclables dangereuses.
Élaboration de mesures d'atténuation des risques (p. ex. promotion de la conformité, plans d'urgence environnementaux)	• Ajout de 33 substances au *Règlement sur les urgences environnementales* en raison de leurs effets indésirables sur l'environnement et la santé humaine. • En vertu du Plan d'action des sites contaminés fédéraux, les activités de réduction des risques ont été achevées dans 20 projets prioritaires et des évaluations de 1 400 sites ont été faites.
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Plan de gestion des produits chimiques : http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index_f.html Urgences environnementales : http://www.ec.gc.ca/registrelcpe/regulations/detailReg.cfm?intReg=70 Évaluation du Programme des urgences environnementales : http://www.ec.gc.ca/doc/ae-ve/pue-eep/532_fra.htm Prévention de la pollution marine : http://www.ec.gc.ca/seadisposal/

[22] La grande maison fédérale inclut les terres fédérales (Parcs nationaux), les installations fédérales (édifices à bureaux, laboratoires, établissements de détention, et bases militaires), les réserves des Premières Nations, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Activité de programme 3B – Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables

Description de l'activité de programme[23]

Cette activité de programme donne un point de mire aux efforts à long terme déployés par le Ministère pour s'attaquer aux coûts élevés des modes de consommation non durables et pour orienter l'industrie vers des formes de production plus durables. La plupart des activités seront organisées autour d'approches fondées sur les secteurs afin de permettre une prise de décision collective et éclairée quant aux objectifs environnementaux. La création d'un régime de protection de l'environnement clair et prévisible, qui encourage et permet la production et la consommation durables, sera sous-jacente à cette activité.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat planifié	**Les Canadiens sont informés sur la pollution environnementale et prennent des mesures afin de la contrer**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Parmi les activités menées dans ce secteur du programme, citons le maintien des mécanismes de gouvernance (Comité consultatif national, Registre de la LCPE, obligations en matière de présentation de rapports) visant à éclairer la prise de décisions du gouvernement et à informer les Canadiens sur des questions relatives à la LCPE et l'ensemble essentiel de lois sur la protection de l'environnement au Canada.	
Indicateurs clés Maintien et mise à jour du Registre environnemental de la LCPE	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Des efforts ont été déployés afin d'améliorer l'intégralité et la convivialité du site Internet du Registre environnemental de la LCPE. • Une recherche sur l'opinion publique a été menée dans le but de déterminer si le site satisfait aux exigences et aux attentes des utilisateurs; un plan d'action permet d'aborder les mises en garde non couvertes par les conclusions de la recherche sur l'opinion publique et de rencontrer les exigences de la politique sur la deuxième version de la Normalisation des sites Internet du Conseil du Trésor. • Les améliorations techniques liées au Registre de la LCPE et impliquant la normalisation de l'aspect ont été reportées en attendant la réalisation d'un plan visant tous les sites Web d'EC.	
Publication du rapport annuel de la LCPE	• Le rapport annuel 2004-2005 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* a été présenté en février 2008. • Les rapports annuels de la LCPE sont en retard. Ce problème sera rectifié d'ici la fin de l'année 2008.	
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Registre environnemental de la LCPE : http://www.ec.gc.ca/registrelcpe/Default.cfm	

[23] Tel qu'il est établi dans le Budget principal des dépenses 2007-2008.

Résultat planifié	Les approches axées sur les secteurs et autres font la promotion de la consommation et de la production durables	État du rendement (voir légende p. 5)	●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Parmi les activités contribuant à ce résultat planifié, citons l'orientation et la formation sur la sélection, l'élaboration et la mise en œuvre de règlements, les ententes sur la performance environnementale, les avis de plans de prévention de la pollution et d'autres mesures réglementaires et non réglementaires à l'intention de la communauté de la gestion des risques du Ministère, ainsi que la prestation d'outils de développement durable et de pratiques exemplaires directement aux entreprises. La mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité (SGQ) qui encourage l'efficacité accrue du Ministère relativement à l'élaboration et à l'approbation de règlements et d'autres instruments constitue une importante activité. L'élaboration d'un plan national de promotion de la conformité et d'outils de gestion de l'information pour les données axées sur la conformité vise à soutenir la prise de décisions réglementaire et la production de rapports.		
Indicateurs clés	**Progrès réalisés en 2007-2008**		
Élaboration et mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité (SGQ) afin de garantir que la prise de décisions dans le cadre des différentes lois clés en matière de protection de l'environnement, telles que la LCPE (1999), s'effectue de manière aussi cohérente, transparente et prévisible que possible	• La conception générale du SGQ pour les programmes réglementaires chez Environnement Canada y a été effectuée et mise en œuvre de façon continue. • Les deux premiers modules du SGQ ont été élaborés, approuvés et mis en œuvre (Évaluation et gestion des risques afférents aux substances existantes en vertu de la LCPE et processus « générique » d'élaboration et de publication du règlement chez Environnement Canada).		
Fournir une fonction de suivi et un centre d'expertise aux responsables de la gestion des risques du Ministère pour le choix de l'instrument et de la méthode	• Les centres d'expertise et de services existants pour les avis concernant la planification de la prévention de la pollution et les ententes sur la performance environnementale ont été récemment améliorés et élargis afin d'englober d'autres outils en vertu de la LCPE 1999, y compris des règlements et des codes de pratique. • De nouveaux centres d'expertise ont été mis sur pied afin de fournir de l'orientation sur les exigences réglementaires relativement au choix de l'instrument, à la mesure du rendement et à la production de rapports.		
Élaboration et mise en œuvre d'un plan national de promotion de la conformité afin de s'assurer que l'observation volontaire de la LCPE 1999 et de son règlement est encouragée et facilitée	• Création d'un processus d'établissement des priorités et de la planification dans le but de définir les priorités du plan national de promotion de la conformité. Des documents sur la promotion de la conformité ou des services ont été fournis à plus de 7 000 entités réglementées au moyen de 110 activités distinctes (envois postaux, ateliers, participation à des expositions commerciales, etc.).		
Création et mise en œuvre des outils de gestion de l'information pour fournir des données sur la conformité de façon opportune et fiable pour la gestion des risques, la promotion de la conformité et l'application de la loi	• Création d'une base de données pour suivre les activités de promotion de la conformité et d'un dépôt de données afin d'intégrer les données de conformité de tout le Ministère.		
Établissement du centre d'expertise favorisant le développement durable afin de soutenir l'élaboration de politiques	• Le centre d'expertise est axé sur le renforcement de la capacité d'élaboration de politiques concernant les avantages concurrentiels et ceux de l'innovation du rendement accru en matière d'environnement et aide à promouvoir l'autorité en matière de développement durable.		

Activité de programme 3C – Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens[24]

Cette activité de programme est cruciale pour protéger la santé des Canadiens contre les effets nocifs des polluants et protéger l'environnement contre les effets des émissions de gaz à effet de serre. Cela se réalisera grâce à une approche intégrée par secteurs visant à réguler la pollution de l'air et contrôler les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la coopération internationale (en particulier avec les États-Unis), et à promouvoir des approches basées sur la science en vue de l'élaboration de nouveaux standards et règlements. Environnement Canada fera preuve de leadership en appliquant une approche élargie fédérale-provinciale-territoriale qui permettra de mettre en place des objectifs nationaux pour protéger la santé des Canadiens et l'environnement.

Rendement par rapport aux résultats prévus

Résultat planifié	**Gestion des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre par un système de contrôle pour les secteurs industriels**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Les activités soutenant ce résultat planifié sont axées sur la mise en œuvre du cadre réglementaire industriel pour les gaz à effet de serre et la création du cadre réglementaire industriel pour les polluants atmosphériques. Le travail en collaboration avec les industries, les provinces et d'importants intervenants a été essentiel pour atteindre des résultats.	
Indicateurs clés Création d'un cadre pour orienter l'élaboration de règlements visant le secteur industriel	**Progrès réalisés en 2007-2008** • La mise en œuvre de la politique et du Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) pour les principales sources d'émissions industrielles (p. ex. électricité, pétrole et gaz, produits forestiers, exploitation minière et transformation de minéraux, secteurs des produits chimiques et des engrais), y compris la consultation périodique avec les provinces et territoires, les industries et les ONG relativement aux éléments stratégiques et réglementaires. • Publication en décembre 2007 d'un avis obligeant les industries à fournir à EC de l'information sur leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre pour l'année 2006. • Publication de *Prendre le virage : Cadre réglementaire sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre* le 10 mars 2008. • Publication du *Programme canadien de crédit pour des mesures d'action précoce*, du *Système canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre* et de *Modélisation détaillée des émissions et des répercussions économiques* le 10 mars 2008. • Travail en cours avec les provinces et des intervenants pour terminer le cadre réglementaire visant les émissions industrielles de polluants atmosphériques. • Les domaines où les objectifs prévus pour 2007-2008 n'ont pas été complètement atteints sont principalement liés à la finalisation du cadre de travail réglementaire industriel pour les polluants atmosphériques parce que le gouvernement a décidé de prolonger la période de consultation avec les provinces et les intervenants.	
Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Pour consulter les documents mentionnés ci-dessus : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=75038EBC-1	

[24] Tel qu'il est établi dans le Budget principal des dépenses 2007-2008.

Résultat planifié	**Gestion des risques dûs aux émissions atmosphériques par des systèmes de contrôle pour le transport et d'autres secteurs**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ○
Activités connexes et mécanismes de prestation	Les activités soutenant ce résultat planifié sont réalisées en partenariat avec tous les paliers de gouvernement responsables; elles sont axées sur la mise en œuvre de mécanismes de réglementation afin que toutes les sources de pollution provenant du secteur du transport atteignent des réductions mesurables de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre qui entraîneront des avantages pour la santé et l'environnement	
Indicateurs clés Élaboration d'une réglementation harmonisée avec les normes américaines pour réduire la pollution atmosphérique provenant des véhicules et des moteurs	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Négociation d'un protocole d'entente (PE) avec l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) conforme aux normes sur la pollution atmosphérique de l'EPA des États-Unis et qui veille à ce que l'industrie ferroviaire continue d'améliorer son rendement en matière d'émissions de GES au cours de la période 2006-2010. • Élaboration d'une mesure qui renforcera la coopération réglementaire avec l'EPA des États-Unis en vertu de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air. • Des progrès ont été réalisés concernant l'élaboration du règlement définitif pour les moteurs marins et les véhicules récréatifs ainsi que la mise en œuvre des modifications proposées relativement aux systèmes de diagnostic intégrés pour les moteurs de véhicules lourds. • Les domaines où les objectifs prévus pour 2007-2008 n'ont pas été complètement atteints sont principalement liés aux délais provenant d'organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationales (OMI) des Nations Unies.	

Résultat planifié	**Les mécanismes de surveillance et de rapports réglementaires renseignent les Canadiens et les décideurs sur les risques et tendances relatifs aux polluants atmosphériques et aux gaz à effet de serre**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Parmi les activités de ce secteur du programme, mentionnons la collecte et la production d'information sur les rejets, les éliminations et le recyclage de polluants, au moyen de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et les inventaires sur les émissions de polluants atmosphériques, la collecte et la production d'information sur les sources et les puits de GES grâce au Programme de déclaration des émissions de GES et de l'Inventaire canadien des GES ainsi que la prestation et l'amélioration des systèmes de collecte de données Guichet unique.	
Indicateurs clés Élaboration d'ententes de partage de l'information avec les provinces et les territoires	**Progrès réalisés en 2007-2008** • L'Inventaire national des rejets de polluants a recueilli et a publié en 2006 de l'information sur plus de 9 000 installations industrielles institutionnelles et commerciales partout au Canada concernant leurs rejets dans l'atmosphère, l'eau ou la terre, leurs éliminations et leurs recyclages de plus de 350 polluants	
Qualité des renseignements fournis pour l'Inventaire national des rejets de polluants et les inventaires des émissions répertoriant les principaux contaminants atmosphériques et les gaz à effet de serre et de ceux qui y sont contenus	• La déclaration de 16 substances supplémentaires provenant d'activités d'extraction de minerais et d'installations mobiles a été ajoutée à l'INRP de 2006 dans le but de fournir des renseignements plus détaillés sur la pollution. • Les exigences de déclaration de 2007 ont été publiées, y compris les exigences supplémentaires pour les rapports des dioxines, des furanes, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du soufre réduit total, et des particules de la poussière de routes non pavées, ainsi que l'abolition de l'exemption pour les sablières et les gravières. • Les responsables de l'INRP et des inventaires des émissions de polluants atmosphériques ont poursuivi un programme intensif d'amélioration de la qualité des données pour les polluants atmosphériques et les autres substances préoccupantes principales. La démarche exige de collaborer avec d'autres ministères, tels que Statistique Canada et d'importants secteurs industriels afin d'améliorer les lignes directrices et les outils destinés aux installations, de normaliser les protocoles de déclaration et de mieux caractériser les émissions de polluants prioritaires issus des principaux processus industriels.	

Pour obtenir des renseignements supplémentaires	Inventaire national des rejets de polluants : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm Inventaires complets des polluants atmosphériques : http://www.ec.gc.ca/pdb/cac/cac_home_f.cfm

Résultat planifié	**La collaboration internationale en matière de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre s'harmonise aux intérêts des Canadiens**	**État du rendement** (voir légende p. 5) ●
Activités connexes et mécanismes de prestation	Parmi les activités soutenant ce résultat planifié, citons la réduction du smog et des précipitations acides transfrontalières au moyen des engagements de coopération et de négociation avec les États-Unis et le Mexique visant la réduction des émissions et la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone, par la mise en œuvre d'un règlement canadien contre l'appauvrissement de la couche d'ozone et par le renforcement du Protocole de Montréal. Les activités ciblent le public canadien, les Canadiens habitant dans les régions frontalières, l'industrie, et d'autres intervenants. Les provinces, l'industrie et des intervenants d'ONG sont consultés avant les réunions du Protocole de Montréal.	
Indicateurs clés Renforcement de la coopération internationale, en particulier avec les États-Unis	**Progrès réalisés en 2007-2008** • Le Canada a mis l'accent avec succès sur des programmes trilatéraux par l'entremise de la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) pour améliorer l'harmonisation avec les priorités nationales, y compris les réductions de polluants atmosphériques et d'émissions de gaz à effet de serre. • Le Canada continue de négocier avec les États-Unis pour ajouter une annexe à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air afin de réduire le flux transfrontalier de matières particulaires. • Le Canada et les États-Unis poursuivent leurs activités qui traitent de ce résultat prioritaire conformément au Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Ces activités incluent un projet pilote au Canada pour mettre à niveau les véhicules utilitaires lourds. • Le Canada s'est joint au Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat, un partenariat volontaire entre six pays : les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée et l'Australie. Le partenariat vise à accélérer le développement et l'utilisation de technologies propres et efficaces par l'entremise de partenariats publics-privés de façon à promouvoir le développement économique et à réduire la pauvreté. Il réunit de grands pays émetteurs qui représentent plus de 50 p. 100 des émissions de GES de la planète. • Le Canada a organisé la 19e réunion des Parties au Protocole de Montréal à Montréal, pour souligner le 20e anniversaire du Protocole; il a obtenu une entente en vue d'accélérer l'élimination progressive des HCFC en vertu du Protocole de Montréal.	

Résultat stratégique 4 : Développement urbain durable et renouvellement de l'infrastructure dans le secteur riverain de Toronto

Contexte stratégique – De quoi s'agit-il?

Le secteur riverain de Toronto a été pendant de nombreuses années un secteur industriel. Parmi les industries, mentionnons la fabrication lourde, le stockage d'hydrocarbures et de charbon, ainsi que l'élimination des déchets. À partir des années 1970, les usines se sont déplacées et, par conséquent, la remise en état de nombreux sites était nécessaire en vue de leur aménagement futur. Au fil des années, la Ville de Toronto ainsi que les gouvernements fédéral et provincial ont entrepris plusieurs projets pour améliorer le secteur.

En octobre 2000, à la suite des recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail sur

la revitalisation du secteur riverain de Toronto, Our Toronto Waterfront: Gateway to a New Canada, l'IRSRT a été lancée en tant que partenariat entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto. Les trois ordres de gouvernement ont annoncé qu'ils s'engageaient à verser 500 millions de dollars chacun, pour un total de 1,5 milliard de dollars. Le groupe de travail et le financement ont soutenu la candidature de Toronto en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2008. Même si l'organisation des Jeux a par la suite été octroyée à Pékin, l'engagement des trois ordres de gouvernement a été maintenu.

Que faisons-nous à cet égard? Comment Environnement Canada contribue à atteindre ce résultat stratégique

L'engagement d'Environnement Canada envers le présent résultat stratégique se manifeste par la gestion et la surveillance de deux programmes de contribution distincts, mais interreliés, dans le secteur riverain de Toronto : 1) l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT); 2) le programme de financement du Centre Harbourfront.

Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto

L'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) est un investissement dans l'infrastructure et le réaménagement urbain afin de contribuer à son aménagement urbain durable. L'Initiative a été lancée en octobre 2000 en tant que partenariat entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto.

L'IRSRT vise à positionner le Canada, l'Ontario et la Ville de Toronto dans la nouvelle économie, assurant ainsi la réussite continue du Canada dans l'économie mondiale et l'amélioration de la croissance économique et des possibilités de développement. En raison des liens intrinsèques entre la santé économique, sociale et environnementale, les objectifs tendent également à améliorer la qualité de vie à Toronto et à encourager le développement urbain durable.

L'objectif de l'IRSRT est de revitaliser le secteur riverain de Toronto par des investissements, non seulement dans les infrastructures municipales traditionnelles, comme le transport en commun et le réseau d'aqueduc, mais aussi dans les projets d'aménagement urbain modernes, notamment les parcs, les espaces verts, les installations touristiques et la relance des secteurs postindustrialisés qui sont sous-utilisés. Il est prévu que les investissements dans ces secteurs se traduiront par des avantages sociaux et économiques pour la région de Toronto.

L'investissement fédéral dans l'IRSRT est assuré par un programme de contribution avec la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (SRSRT), un organisme à but non lucratif chargé d'en superviser la revitalisation. Les projets de revitalisation sont financés par des accords de contribution unilatéraux, bilatéraux ou trilatéraux entre l'un et l'autre des trois ordres de gouvernement et de la SRSRT.

Programme de financement du Centre Harbourfront

Le Centre Harbourfront est un organisme provincial à but non lucratif constitué en corporation en 1990 dans le but de gérer les activités des programmes culturels et éducatifs. Il veille, au nom du public, à l'exploitation de 10 acres clés du secteur riverain de Toronto, ainsi qu'à la gestion et à la programmation de toutes les installations publiques à cet endroit. Il a pour mission de favoriser la croissance de nouvelles expressions culturelles, de stimuler les échanges nationaux et internationaux et d'offrir un environnement à la fois dynamique et accessible au public afin de pouvoir stimuler l'imagination. Plus précisément, le Centre Harbourfront offre un vaste ensemble de programmes artistiques et culturels aux personnes de tous âges, y compris les arts visuels, l'artisanat, la littérature, la musique, la danse et le théâtre.

En 2006, le Centre Harbourfront a constaté un manque à gagner dans son financement opérationnel de base. Le gouvernement fédéral a conclu un accord de contribution pluriannuel de 25 millions de dollars avec le centre pour couvrir ce manque à gagner et lui permettre de maintenir ses activités.

Les responsabilités du gouvernement fédéral vis-à-vis du programme de financement du Centre Harbourfront concernent l'établissement et la gestion d'un accord de contribution qui précise les modalités du financement opérationnel. Le financement offre une base stable pour l'administration et les activités du Centre. Il

améliore la capacité de la direction à obtenir du financement des autres gouvernements et de sources privées. Il améliore également la capacité de la direction à poursuivre d'autres stratégies qui produisent des revenus pour assurer l'accès communautaire continu aux installations culturelles, récréatives et éducatives du Centre. L'organisme peut ainsi assurer des activités viables sur le plan financier qui appuient le développement économique, social et culturel du secteur riverain de Toronto.

Faisons-nous des progrès? Comparaison des progrès et des priorités

L'exercice 2007-2008 a été transitoire pour l'IRSRT et le Centre Harbourfront étant donné que le programme est passé du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à Environnement Canada. Par conséquent, ces programmes n'ont pas été couverts dans aucun des rapports sur les plans et les priorités de 2007-2008. Certains progrès ont néanmoins été réalisés au cours de l'année. Par exemple, un certain nombre d'accords de contribution ont été signés pour des projets, notamment pour le design de l'espace public du secteur riverain de Toronto, la construction du bout du quai Spadina et le design et la planification d'un complexe sportif régional, lesquels contribuent à la mise en œuvre continue de l'IRSRT. De plus, le programme a réussi à obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour son prolongement jusqu'en mars 2011.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écarts
4A – Revitalisation du secteur riverain de Toronto	–	225,4	40,2	–	9	s. o.
4B – Société Harbourfront	–	5,0	5,0	–	0	s. o.
Total	**–**	**230,4**	**45,2**	**–**	**9**	**s. o.**

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Aucune ressource n'a été affectée à ces activités de programme dans le Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008, car Environnement Canada n'en avait pas la responsabilité à cette époque.

La nature des activités de la SRSRT explique la majorité des écarts entre les autorisations totales et les dépenses réelles, qui peuvent être attribués aux retards de construction et de mise en œuvre des projets en raison des réalités environnementales (c.-à-d. hiver long), des retards dans le processus d'approbation de différents ordres de gouvernement et du changement des autorités responsables de l'IRSRT.

Activité de programme 4A – Revitalisation du secteur riverain de Toronto

Description de l'activité de programme[25]

Gestion du programme et coordination de la contribution du gouvernement fédéral aux infrastructures municipales, ainsi qu'aux parcs, aires de récréation et espaces verts, visant le renouvellement et la revitalisation du secteur riverain de Toronto.

[25] Nouvelle activité de programme – description établie dans le budget principal des dépenses 2008-2009

Rendement par rapport aux résultats prévus

L'exercice 2007-2008 a été transitoire pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, étant donné que le programme est passé du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à Environnement Canada. Des progrès ont été effectués dans la revitalisation du secteur riverain, mais aucun résultat prévu n'a été défini dans le rapport sur les plans et les priorités des ministères en raison de la période transitoire du programme.

Une évaluation de la participation du gouvernement fédéral à l'IRSRT est en cours; elle est menée par la Direction de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada. Elle examine la pertinence, la réussite et la rentabilité de l'IRSRT depuis ses débuts, en 2000-2001. Le rapport définitif sera approuvé par Environnement Canada au cours du deuxième semestre de 2008-2009.

Activité de programme 4B – Société Harbourfront

Description de l'activité de programme[26]

Le Programme de financement du Centre Harbourfront vise d'abord à couvrir ses coûts d'exploitation pour faciliter sa capacité à obtenir le financement des autres ordres de gouvernement, et à poursuivre d'autres stratégies qui produisent des revenus permettant alors à l'organisme de fournir au grand public un accès aux programmes et aux activités culturels, récréatifs et éducatifs dans le secteur riverain de Toronto. Le résultat ultime sera d'aider au développement économique, social et culturel du secteur riverain de Toronto.

Rendement par rapport aux résultats prévus

L'exercice 2007-2008 a été transitoire pour le Programme de financement du Centre Harbourfront, étant donné que le programme est passé du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à Environnement Canada. Des progrès ont été effectués, mais aucun résultat prévu n'a été défini dans le rapport sur les plans et les priorités des ministères. Néanmoins, le programme a atteint son objectif pour 2007-2008 parce que le Programme de financement du Centre Harbourfront a fourni du financement au Centre Harbourfront en vue de soutenir ses coûts opérationnels.

Le Centre Harbourfront a consacré l'ensemble son budget de cinq millions de dollars, et est resté ouvert à la prestation de programmes communautaires et culturels au grand public dans le secteur riverain de Toronto.

[26] Nouvelle activité de programme – description établie dans le budget principal des dépenses 2008-2009

SECTION III : INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Liens du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada

Activités de programme	Dépenses réelles 2007-2008 (en millions de dollars)			Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
	Dépenses prévues	Dépenses non prévues	Total	
Résultat stratégique 1 : Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré.				
La biodiversité est conservée et protégée	199,9	-	**199,9**	Un environnement propre et sain
De l'eau propre, salubre et sécuritaire	102,0	-	**102,0**	
Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	46,3	-	**46,3**	
Résultat stratégique 2 : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux être des Canadiens.				
De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	146,8	-	**146,8**	Un environnement propre et sain
Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	157,8	-	**157,8**	
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens et l'environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets.				
Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	133,1	-	**133,1**	Un environnement propre et sain
Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables	58,0	-	**58,0**	
Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens	107,9	-	**107,9**	
Résultat stratégique 4 : Développement urbain durable et renouvellement de l'infrastructure dans le secteur riverain de Toronto.				
Revitalisation du secteur riverain de Toronto	40,2	-	**40,2**	Une croissance économique forte
Société Harbourfront	5,0	-	**5,0**	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques
TOTAL	**997,0**	-	**997,0**	

Tableau 1 – Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

Ce tableau compare les données du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles du plus récent exercice financier terminé, de même que les montants historiques des dépenses réelles.

(en millions de dollars)	Réelles 2005-2006[1]	Réelles 2006-2007[1]	2007-2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La biodiversité est conservée et protégée	130,5	143,5	110,8	126,0	200,2	199,9
De l'eau propre, salubre et sécuritaire	60,1	95,7	79,9	80,0	101,4	102,0
Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	79,4	59,6	30,8	30,8	52,6	46,3
De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	130,8	138,9	126,1	126,2	150,2	146,8
Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	176,1	146,9	156,7	156,8	160,5	157,8
Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	344,2	229,8	180,9	181,0	159,2	133,1
Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables	44,1	29,7	26,5	26,5	65,1	58,0
Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens	76,5	24,4	130,4	130,5	127,7	107,9
Revitalisation du secteur riverain de Toronto	0,0	0,0	0,0	0,0	225,4	40,2
Société Harbourfront	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0
Total	**1 041,5**	**868,4**	**842,0**	**857,8**	**1 247,5**	**997,0**
Moins : revenus non disponibles	(10,7)	(11,8)	N/D	(11,1)	N/D	(11,7)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux[2]	75,5	81,3	N/D	N/D	N/D	N/D
Dépenses totales du Ministère	**1 106,3**	**938,0**	**842,0**	**846,7**	**1 247,5**	**985,3**
Équivalents temps plein	**6 463**	**6 646**	**N/D**	**6 454**	**N/D**	**6 503**

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Note : Exclut les revenus disponibles

(1) En raison des modifications à la structure des rapports, les montants par activité de programme ont été calculés selon la nouvelle architecture d'activités de programme. Veuillez consulter les Rapports ministériels de rendement précédents portant sur le rendement d'Environnement Canada, pour obtenir plus de précisions sur l'information financière.

(2) Les services reçus à titre gracieux comprennent habituellement l'hébergement offert par TPSGC, la cotisation de l'employeur aux primes d'assurance des employés, les dépenses payées par le SCT (en excluant les fonds renouvelables), le plan d'indemnisation des victimes d'accidents du travail offert par Développement social Canada et les services reçus de la part de Justice Canada; ces données ne seront plus rapportées à partir de 2007-2008.

Changements entre les dépenses réelles de 2006-2007 et celles de 2007-2008

En janvier 2007, la responsabilité de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été transférée à Environnement Canada.

Tableau 2 – Postes votés et législatifs

Ce tableau explique la façon dont le Parlement vote les ressources pour le Ministère.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007-2008 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	662,6	678,6	759,6	**700,5**
5	Dépenses en capital	40,0	40,0	40,6	**35,7**
10	Subventions et contributions	59,7	59,7	293,2	**106,9**
(L)	Ministre de l'Environnement – salaire et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	**0,1**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	79,5	79,5	81,1	**81,1**
(L)	Utilisation du produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	–	–	1,1	**1,0**
(L)	Conservation de la nature Canada	–	–	70,2	**70,2**
(L)	Subventions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	–	–	1,6	**1,6**
	Total	**842,0**	**857,8**	**1 247,5**	**997,0**

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Note : Les revenus disponibles ne sont pas inclus.

Tableau 3 – Sources des revenus disponibles et non disponibles

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les sources des revenus disponibles et non disponibles du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 4-A – Frais d'utilisation

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les frais d'utilisation du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 4-B – Normes de service applicables aux frais d'utilisation externes

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les Normes de service applicables aux frais d'utilisation externes du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 5 – Renseignements sur les dépenses de projets

Au cours de l'exercice 2007-2008, Environnement Canada a administré les projets suivants qui ont excédé le niveau d'approbation délégué :

- Construction d'une station météorologique à Eureka (Nunavut) – Phase de remplacement de génératrice
- Programme hydrométrique
- Centre météorologique canadien – Agrandissement des installations
- Mise à niveau des installations du superordinateur vers des capacités électriques et de refroidissement
- Modernisation du Programme d'observation du climat
- Remplacement UPS – Installation de Dorval

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les dépenses de projets, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 6 – Renseignements sur les programmes de paiement de transfert

Au cours de l'exercice 2007-2008, Environnement Canada a administré les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars et plus suivants au cours de l'exercice :

- Contributions destinées à appuyer des initiatives axées sur l'environnement et le développement durable
- Contributions au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril
- Contributions au programme ÉcoAction, Initiative de financement communautaire
- Contributions pour soutenir les engagements internationaux du Canada
- Contribution au Centre Harbourfront
- Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces programmes de paiements de transfert, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 7 – Fondations (subventions conditionnelles)

Environnement Canada a versé des subventions conditionnelles aux fondations suivantes :

- Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA)
- Technologies du développement durable Canada (TDDC)
- Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- Clayoquot Biosphere Trust
- Conservation de la nature Canada (CNC)

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces subventions conditionnelles, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 8 – Initiatives horizontales

Au cours de l'exercice 2007-2008, Environnement Canada a contribué aux initiatives horizontales suivantes :

- Groupe canadien pour l'observation de la Terre (GCOT)
- Programme de l'air pur
- Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs
- Mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*
- Plan d'action des sites contaminés fédéraux

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les initiatives horizontales, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 9 – Stratégie de développement durable

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la Stratégie de développement durable du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 10 – Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 11 – Vérifications et évaluations internes

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les vérifications et les évaluations internes du Ministère, veuillez visiter : http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Tableau 12 – Politiques sur les voyages

Environnement Canada se conforme aux Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Environnement Canada se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

États financiers 2007–2008 *(Non-vérifié)*

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Le Comité de vérification veille à ce que le sous-ministre puisse compter sur des conseils objectifs et indépendants et qu'il ait l'assurance du caractère adéquat des processus de contrôle interne et de responsabilisation. Il s'assure que des dispositions efficaces soient prises afin d'assurer le suivi des plans d'action de gestion en réponse aux recommandations formulées par les vérificateurs internes, le Bureau du vérificateur général (BVG), ou d'autres. Il examine les états financiers d'Environnement Canada ainsi que le profil ministériel de risque. Le Comité de vérification examine également les dispositions prises par la direction pour promouvoir les valeurs de la fonction publique et assurer le respect des lois, règlements, politiques et normes de comportement éthique.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

(version anglaise originale signée par Ian Shugart)

Ian Shugart, sous-ministre
Gatineau, Canada

(version anglaise originale signée par Basia Ruta)

Basia Ruta, SMA, Finances et services corporatifs, Chef de la direction financière

Environnement Canada

États des résultats *(non vérifié)*

Exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Charges (note 4 et note 14)		
La biodiversité est conservée et protégée	208 465 130	191 808 469
Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	194 947 112	224 456 742
De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	162 561 296	200 889 758
Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	123 565 764	322 239 498
De l'eau propre, salubre et sécuritaire	107 961 202	114 538 605
Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens	96 430 790	-
Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables	60 223 410	38 909 456
Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	47 167 963	89 319 219
Revitalisation du secteur riverain de Toronto	43 405 295	
Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre	-	37 461 802
Les Canadiens s'adaptent aux effets du changement climatique et les comprennent	-	5 368 089
Société Harbourfront Corporation	5 393 755	-
Total des charges	**1 050 121 717**	**1 224 991 638**
Revenus (note 5 et note 14)		
La biodiversité est conservée et protégée	4 765 936	5 113 568
Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien	45 884 046	45 220 514
Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens	3 501 049	5 678 825
De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions	18 762 725	17 804 665
De l'eau propre, salubre et sécuritaire	5 520 001	4 236 793
Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens	545 195	-
Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables	26 858	57 907
Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités	1 065 591	255 175
Revitalisation du secteur riverain de Toronto	-	-
Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre	-	29 330
Les Canadiens s'adaptent aux effets du changement climatique et les comprennent	-	133 553
Société Harbourfront Corporation	-	-
Total des revenus	**80 071 401**	**78 530 330**
Coût de fonctionnement net	**970 050 316**	**1 146 461 308**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

État de la situation financière *(non vérifié)*

Au 31 mars

	2008	2007
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	7 304 866	14 979 585
Total des actifs financiers	**7 304 866**	**14 979 585**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 668 952	1 556 068
Stocks	5 158 212	2 640 884
Immobilisations corporelles (note 7)	341 119 363	338 322 332
Total des actifs non financiers	**347 946 527**	**342 519 284**
TOTAL	**355 251 393**	**357 498 869**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	296 605 020	367 528 561
Indemnités de vacance et congés compensatoires	28 672 643	31 096 975
Revenus reportés (note 8)	258 071	57 681
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 9)	14 933 899	15 368 902
Passif environnemental (note 11)	55 520 174	63 266 228
Indemnités de départ (note 10)	105 183 622	110 801 226
Autres éléments de passif	6 719 346	7 420 106
	507 892 775	**595 539 679**
Avoir du Canada	(152 641 382)	(238 040 810)
TOTAL	**355 251 393**	**357 498 869**

Passif éventuel (note 11)
Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

État de l'avoir du Canada *(non vérifié)*

Au 31 mars

	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	(238 040 810)	(27 465 783)
Coût de fonctionnement net	(970 050 316)	(1 146 461 308)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (note 3)	997 031 436	868 438 867
Revenu non disponible pour dépenser	(13 519 511)	(13 644 670)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(3 465 719)	2 514 097
Remboursement des dépenses des années antérieures	(1 257 550)	(2 694 559)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	76 661 088	81 272 546
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**(152 641 382)**	**(238 040 810)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

État des flux de trésorerie *(non vérifié)*
Exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	970 050 316	1 146 461 308
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Services fournis gratuitement	(76 661 088)	(81 272 546)
Amortissement des immobilisations corporelles	(36 879 108)	(34 997 054)
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	(888 513)	(2 685 064)
Actifs trouvés crédités au revenu	411 033	671 414
Autres dépenses non pécuniaires	651 271	46 699
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des actifs financiers	(7 674 719)	7 418 262
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	112 886	(285 210)
Augmentation (diminution) des stocks	2 517 328	(845 966)
Diminution (augmentation) du passif	87 646 904	(219 670 413)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**939 286 310**	**814 841 430**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	38 449 476	37 871 420
Coûts salariaux imputés aux actifs en construction	1 681 598	2 348 633
Acquisition d'immobilisations corporelles à l'aide de comptes à fins déterminées	79 965	73 909
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(708 693)	(521 658)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**39 502 346**	**39 772 304**
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**(978 788 656)**	**(854 613 734)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

Notes complémentaires aux états financiers *(non vérifiées)*

1. Autorisations et objectifs

Environnement Canada (EC) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Ministère de l'Environnement.* Aux termes de cette Loi, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent aux affaires concernant :

- la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol);
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et les autres formes de flore et de faune d'origine non locale;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application de toute règle ou tout règlement établi par la Commission mixte internationale concernant les eaux frontalières; et
- la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

Environnement Canada exécute son mandat par l'entremise de dix programmes:

- La biodiversité est conservée et protégée
- Les Canadiens sont informés des prévisions et des conditions météorologiques courantes et y réagissent bien
- De meilleures connaissances et renseignements sur les conditions météorologiques et environnementales influencent la prise de décisions
- Réduction des risques dûs aux substances toxiques et aux autres substances nocives pour la santé et l'environnement des Canadiens
- De l'eau propre, salubre et sécuritaire
- Réduction des risques dûs aux polluants atmosphériques et aux émissions de gaz à effet de serre pour la santé et l'environnement des Canadiens
- Les Canadiens adoptent des moyens de consommation et de production durables
- Les Canadiens adoptent des méthodes qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités
- Revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Société Harbourfront Corporation

De plus, Environnement Canada possède des pouvoirs en vertu de plusieurs lois qui touchent la façon dont le ministère fonctionne. Les *Lois* les plus importantes sont les suivantes:

- *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*
- *Loi sur les ressources en eau du Canada*
- *Loi sur les espèces sauvages au Canada*
- *Loi sur la semaine canadienne de l'environnement*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*
- *Loi sur le ministère de l'Environnement*
- *Loi sur les pêches (sections 36 à 42)*

- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994*
- *Loi sur la semaine de la protection de la faune*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*
- *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour la fonction publique.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – Le ministère est financé par des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus par les principes comptables généralement reconnus au Canada, car ils sont dans une large mesure fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. La note 3 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le ministère a le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles du gouvernement fédéral.

(c) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents sont survenus. Les revenus reçus mais non encore acquis sont présentés comme revenus reportés (note 8).

(d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Notes complémentaires aux états financiers *(non vérifiées)*

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont constatées dans l'exercice au cours duquel le paiement est dû ou au cours duquel le récipiendaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Dans le cas des subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations des employés aux régimes d'assurance maladie et de soins dentaires ainsi que les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les fournisseurs de ces services déterminent le coût estimé à être enregistré par le ministère.

(f) Avantages futurs des employés

(i) Prestation de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ selon les contrats de travail ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel – Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité que l'événement se réalise ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers *(non vérifiées)*

(i) Passif environnemental – Le passif environnemental reflète les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés au niveau de l'environnement. Fondé sur les meilleures estimations de la direction, un passif est inscrit et une charge est comptabilisée lorsque la contamination survient ou lorsque le ministère est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Si la probabilité de l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, les coûts sont divulgués à titre de passif éventuel dans les notes aux états financiers.

(j) Stocks – Les stocks sont composés des pièces, du matériel et des fournitures détenus pour l'exécution de programmes futurs et ne sont pas destinés à la revente. Ces éléments sont évalués au coût. S'ils ne présentent plus aucun potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

(k) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Le ministère n'inclut pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties en ligne droite sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation comme suit :

Classe d'immobilisation	Amortissement (années)
Bâtiments	25 à 40
Travaux et infrastructure	20 à 40
Matériel et outillage	1 à 15
Véhicules	3 à 25
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs en construction	Une fois en service, conformément au type d'immobilisation
Immobilisations corporelles louées	Conformément au type d'immobilisation

(l) Incertitude relative à la mesure – L'établissement de ces états financiers conformément aux normes comptables publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif, du passif, des revenus et des charges dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif environnemental, le passif au titre des indemnités de départ des employés et la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont revues régulièrement et lorsqu'il devient nécessaire de les redresser, les redressements sont inscrits dans les résultats d'exploitation nets de l'exercice au cours duquel elles deviennent connues.

Notes complémentaires aux états financiers *(non vérifiées)*

3. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours:

	2008	2007
Coût de fonctionnement net	**970 050 316**	**1 146 461 308**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire):		
Amortissement des immobilisations corporelles	(36 879 108)	(34 997 054)
Dépôts sur des projets reliés à l'environnement	(2 976 965)	(3 124 968)
Charges payées d'avance précédemment imputées aux crédits	112 886	(287 132)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 424 332	686 515
Autres	18 429 171	(518 591)
Fonds pour dommages à l'environnement	(346 022)	(320 458)
Créances irrécouvrables	(701)	(119 038)
Pertes sur change	(20 064)	(26 946)
Dépenses non imputées aux crédits au même moment	70 175 000	(225 000 000)
Charges pour réclamations litigieuses en attente	25 000	2 175 000
Ajustements des CAFE des années précédentes	1 070 624	4 930 551
Remboursement des dépenses de l'année précédente	1 257 550	2 694 558
Revenus non disponibles pour dépenser	13 519 511	13 644 670
Stocks	2 517 328	(845 965)
Dépenses reliées au passif environnemental	7 746 054	20 571 572
Services fournis gratuitement	(76 661 088)	(81 272 546)
Indemnités de départ des employés	5 617 604	(10 078 347)
Frais du ministère de la Justice	-	(4 417 195)
	976 061 428	**830 155 934**
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire): Acquisition d'immobilisations corporelles	20 535 005	37 871 420
Paiements sur des contrats de location-acquisition	435 003	411 513
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**997 031 436**	**868 438 867**

(b) Crédits fournis et utilisés

	Crédits fournis	
	2008	**2007**
Vote 1 – Dépenses de fonctionnement	759 648 938	716 182 561
Vote 5 – Dépenses en capital	40 612 001	40 000 001
Vote 10 – Subventions et contributions	293 178 335	49 719 502
Montants législatifs	154 070 294	82 406 977
	1 247 509 568	888 309 041
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(114 505)	(284 065)
Crédits annulés	(250 363 627)	(19 586 109)
	(250 478 132)	(19 870 174)
Total des crédits de l'exercice utilisés	**997 031 436**	**868 438 867**

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2008	**2007**
Encaisse nette fournie par le gouvernement	978 788 656	854 613 734
Revenu non disponible pour dépenser :	13 519 511	13 644 671
Remboursement des dépenses des années antérieures	1 257 550	2 694 559
	993 565 717	870 952 964
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	7 674 203	(7 418 262)
Variation des créditeurs et des charges à payer	(1 223 912)	8 486 738
Variation des revenus reportés	200 390	13 070
Autres ajustements	(3 184 962)	(3 595 643)
Variation de la situation nette du Trésor	3 465 719	(2 514 097)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**997 031 436**	**868 438 867**

4. Charges

	2008	2007
Exploitation et administration		
Salaires et avantages sociaux	590 207 364	615 278 953
Services professionnels et spéciaux	78 357 723	82 703 435
Installations	44 690 853	42 681 107
Amortissement	36 879 108	34 997 054
Autres services sous contrat	34 593 892	32 361 075
Déplacements	34 114 020	41 889 706
Matériel et équipement	32 304 470	25 345 694
Locations	28 494 317	26 167 708
Matériel et fournitures	21 936 563	25 266 374
Télécommunications	15 282 419	16 534 497
Réparation et entretien de l'équipement	13 422 097	14 909 048
Services d'information – communications	8 983 029	7 052 768
Frais postaux	4 017 779	3 133 364
Autre	1 870 448	300 758
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	622 322	488 966
Perte sur la dépréciation des immobilisations corporelles	543 152	2 378 257
Passif environnemental	(7 746 054)	(20 571 572)
Sous-total des frais d'exploitation et d'administration	**938 573 502**	**950 917 192**
Paiements de transfert		
Organismes à but non lucratif	87 800 290	261 718 475
Autres pays et organismes internationaux	13 114 833	6 539 067
Autres niveaux de gouvernement au Canada	7 301 558	2 020 186
Autres paiements à des particuliers	3 268 443	3 359 694
Industrie	63 091	437 024
Sous-total des paiements de transfert	**111 548 215**	**274 074 446**
Total des charges	**1 050 121 717**	**1 224 991 638**

Notes complémentaires aux états financiers *(non vérifiées)*

5. Revenus

	2008	2007
Ventes de biens et services		
Ventes de biens et de produits d'information	43 560 772	43 684 311
Services non réglementaires	17 748 738	18 743 797
Services réglementaires	5 140 792	5 849 109
Location et utilisation des biens publics	4 615 241	1 251 878
Droits et privilèges	616 452	659 362
Autre	8 698	16 497
Sous-total	**71 690 693**	**70 204 954**
Autre	3 811 010	3 111 523
Projets conjoints et accords de partage des frais	2 987 572	3 142 747
Fonds pour dommages à l'environnement	649 862	903 314
Actifs trouvés crédités au revenu	411 033	671 414
Gain sur l'aliénation des immobilisations	371 202	370 104
Gain sur taux de change	113 697	64 926
Intérêts et pénalités	33 232	44 581
Amendes	3 100	16 767
Sous-total	**8 380 708**	**8 325 376**
Total des revenus	**80 071 401**	**78 530 330**

6. Débiteurs et avances

	2008	2007
Débiteurs externes	3 336 686	4 075 919
Autres ministères gouvernementaux	4 221 244	11 180 556
	7 557 930	15 256 475
Moins: provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(443 952)	(443 435)
Débiteurs nets	7 113 978	14 813 040
Avances aux employés	190 888	166 545
Total	**7 304 866**	**14 979 585**

7. Immobilisations corporelles

Coût					Amortissement cumulé					
Classe d'immobilisation	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Terrains	25 244 421	-	-	25 244 421	-	-	-	-	25 244 421	25 244 421
Bâtiments	149 805 204	639 952	121 360	150 323 796	78 340 440	4 932 823	18 095	83 255 168	67 068 626	71 464 763
Travaux et infrastructure	3 720 359	124 587	-	3 844 946	1 820 587	144 856	-	1 965 443	1 879 503	1 899 772
Matériel et équipement	417 751 640	20 148 408	7 265 731	430 634 317	291 794 958	26 607 945	6 286 734	312 116 169	118 518 148	125 956 682
Véhicules	36 388 494	3 694 115	2 693 037	37 389 572	23 709 112	3 048 238	1 770 956	24 986 394	12 403 178	12 679 381
Améliorations locatives	34 991 977	-	-	34 991 977	19 012 201	1 415 858	-	20 428 059	14 563 918	15 979 776
Actifs en construction	70 538 018	17 603 858	543 152	87 598 724	-	-	-	-	87 598 724	70 538 018
Location-acquisition pour espace à bureaux et laboratoires	18 198 560	14 125	-	18 212 685	3 639 041	729 388	(1 413)	4 369 842	13 842 843	14 559 519
Total	**756 638 673**	**42 225 045**	**10 623 280**	**788 240 438**	**418 316 339**	**36 879 108**	**8 074 372**	**447 121 075**	**341 119 363**	**338 322 332**

La dépense d'amortissement pour l'année se terminant le 31 mars 2008 est de 36 879 108 $ (2007 : 34 997 054 $).

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus comptabilisés d'avance résultant de dons, et qui servent exclusivement à financer les études concernant les espèces en voie de disparition. Les revenus sont constatés dans chaque exercice au montant des frais totaux encourus. Les détails des opérations liées à ce compte sont les suivants :

	2008	2007
Solde d'ouverture	57 681	44 611
Dons reçus	200 390	13 070
Revenus constatés	-	-
Solde de clôture	**258 071**	**57 681**

9. Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles louées

Le 13 octobre 2000, le ministère a conclu un accord stipulant qu'il louerait des espaces à bureaux et laboratoires de l'Université Carleton, pour le Centre national de la recherche faunique, en vertu d'un contrat de location-acquisition, pour un montant de 18 198 560 $ et un amortissement cumulé de 4 367 016 $ à compter du 31 mars 2008 (18 198 560 $ et 3 639 041 $, respectivement, à compter du 31 mars 2007).

L'obligation pour les années à venir est la suivante :

Exercice d'échéance	2008	2007
2009	1 300 000	1 300 000
2010	1 300 000	1 300 000
2011	1 300 000	1 300 000
2012	1 300 000	1 300 000
2013 et les exercices ultérieurs	19 500 000	20 800 000
Total des versements minimaux futurs	24 700 000	26 000 000
Moins : intérêts théoriques (5,63 %)	9 766 101	10 631 098
Solde de l'obligation locative au titre d'immobilisations corporelles louées	**14 933 899**	**15 368 902**

10. Avantages sociaux

(a) **Prestations de retraite:** Les employés du ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pension de retraite du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007-2008, les charges s'élèvent à 59 113 373 $ (59 920 597 $ en 2006–2007), ce qui représente environ 2,1 fois les cotisations des employés (2,2 fois en 2006-2007).

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) **Indemnités de départ:** Le ministère verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars:

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	110 801 226	100 722 879
Charge pour l'exercice	2 738 019	17 543 411
Prestations versées pendant l'exercice	(8 355 623)	(7 465 064)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**105 183 622**	**110 801 226**

11. Passif éventuel

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Environnement Canada a identifié 15 sites (54 en 2007) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 55 520 174 $ (63 226 228 $ en 2007) a été constaté. Environnement Canada a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 45 486 719 $ (96 266 228 $ en 2007) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par Environnement Canada pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par Environnement Canada pendant l'exercice où ils seront connus.

(b) Réclamations et litiges

Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, le ministère comptabilisera un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Environnement Canada a fait l'objet d'aucune poursuite pour réclamation toujours en instance au 31 mars 2008.

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie :

	2009	2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs	Total
Contrats de location -exploitation	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	229 000 000	268 500 000
Super ordinateur	7 930 925	3 341 652	-	-	-	-	11 272 577
Total	**15 830 925**	**11 241 652**	**7 900 000**	**7 900 000**	**7 900 000**	**229 000 000**	**279 772 577**

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émissions des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification du Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère. Il existe d'autres types de services qui ne sont pas considérés comme faisant partie du cours normal des affaires puisqu'ils ne sont pas offerts de façon constante gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations, certains bénéfices accordés aux employés, les frais d'indemnisation pour accident de travail et les frais légaux. Les coûts de ces services ont été inclus comme dépense dans l'état des résultats du ministère aux montants suivants :

(a) Services fournis gratuitement:

	2008	2007
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	32 813 109	38 283 629
Installations	38 784 367	37 479 902
Services juridiques	3 734 904	4 160 389
Coût des indemnités des accidents de travail	1 328 708	1 348 626
Total	**76 661 088**	**81 272 546**

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs entre apparentés à la fin de l'exercice:

	2008	2007
Débiteurs - Autres ministères et organismes	4 221 244	11 180 556
Créditeurs - Autres ministères et organismes	15 602 355	17 434 454

14. Chiffres correspondants

Environnement Canada a demandé des modifications à son Architecture d'activités de programme (AAP) précédemment approuvée. Ces modifications visaient à refléter le décret imposant que la responsabilité de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto soit transférée du président du Conseil du Trésor au ministre de l'Environnement. Ce transfert de responsabilité est reflété par l'ajout de deux activités sous-jacentes au programme. D'autres modifications à l'AAP approuvées par le Conseil du Trésor ont conduit à la reclassification de deux activités du programme dont on a précédemment fait état en 2006-2007.

Conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, les montants n'ont pas été redressés.

SECTION IV: AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

Activités d'intégration stratégiques

Environnement Canada dispose d'outils importants qui l'aident à remplir son mandat et ses engagements, notamment l'apport de conseils d'orientation stratégique à la fois clairs, cohérents et intégrés, des interactions coordonnées avec ses partenaires et d'autres parties intéressées, sans oublier une communication efficace.

La présente section traite des progrès réalisés dans les activités transectorielles clés visant l'intégration stratégique des programmes d'EC.

Progrès réalisés dans les accords internationaux en matière d'environnement (AIE)

Dans son rapport de mars 2008, le commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) présentait des recommandations à un certain nombre de ministères. Environnement Canada étant l'un des principaux ministères responsables des AIE, le commissaire lui a recommandé d'améliorer l'information présentée au Parlement et aux citoyens sur les accords auxquels il participe. Afin de faire preuve de plus de transparence et de responsabilisation, Environnement Canada a accepté de présenter, au Parlement et aux Canadiens, des renseignements complets, intelligibles et actuels sur les objectifs, les mesures, les résultats escomptés et les retombées des AIE dont il est responsable.

Pour se faire, EC a choisi de faire état des plans, des priorités et des activités ayant trait aux AIE dans son rapport sur les plans et les priorités (RPP) et dans son rapport ministériel sur le rendement (RMR). Ces aspects sont donc traités dans la section sur les résultats stratégiques du présent RMR. EC a également choisi de faire régulièrement état des progrès afférents aux AIE sur le site Internet de la Direction des affaires internationales. Il est dorénavant possible d'y consulter la description des AIE dont EC est responsable et d'en obtenir un recueil en communiquant avec la Direction. Une mise à jour des recueils, amorcée en 2007-2008, devrait être achevée en 2008-2009.

Progrès réalisés dans les approches stratégiques en matière de sciences et de technologies à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère

Environnement Canada investit une partie importante de ses ressources dans les sciences et les technologies (S-T), fondamentales pour l'exécution de son mandat. Il estime que le rendement de ses investissements dans les S-T est une priorité et que la gestion stratégique de ses activités l'aide à obtenir de meilleurs résultats. Le plan pour la science est l'un des principaux outils utilisés pour la gestion de ses S-T.

La mise en œuvre du plan à long terme pour la science d'Environnement Canada a débuté en 2007-2008. Des progrès importants ont été réalisés et les principaux résultats des travaux de cette année sont résumés dans ce document. Une nouvelle unité a également été créée au sein du Ministère afin de se pencher sur le suivi intégré et les prédictions (une priorité stratégique selon le plan pour la science). Cette unité mène présentement des projets sur l'Arctique, les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Le Ministère se penche également sur des questions de gestion des S-T. En raison de l'intérêt grandissant du public pour les questions environnementales et le soutien dans l'utilisation des sciences lors de prises de décisions, le gouvernement a mis en ligne de l'information de grande qualité et facile d'accès sur les S-T. Il a également élaboré un cadre pour l'aider à mesure l'incidence de ses activités de R-D qui sera mis en œuvre au cours de la prochaine année. Afin d'offrir des possibilités d'avancement aux scientifiques, Environnement Canada s'est associé à d'autres ministères et organismes à vocation scientifique en vue d'offrir une formation sur le leadership aux scientifiques intéressés par des postes de gestion. Environnement Canada a également réalisé une série de colloques scientifiques afin que soient mieux coordonnées

ses activités de S-T à l'échelle du pays. Des séances d'information régionales au sujet du plan pour la technologie ont également été tenues, et des efforts continueront d'être déployés au cours de la prochaine année pour qu'il soit intégré au plan pour la science.

Environnement Canada s'est également assuré que le plan pour la science était conforme à la stratégie fédérale en matière de S-T et a collaboré avec d'autres ministères et organismes à vocation scientifique pour la mise en œuvre de cette stratégie. Le Ministère est une des principales entités qui aident le gouvernement à diriger ses ressources vers les quatre secteurs prioritaires de sa stratégie (les S-T en environnement en étant un) et contribue à plusieurs autres engagements clés, notamment au Projet de recherche sur les politiques, afin d'aider le gouvernement à mieux mesurer l'incidence de ses investissements dans les S-T.

Progrès vers la gestion efficace des relations avec les autres gouvernements et partenaires afin de soutenir les priorités environnementales

En 2007-2008, Environnement Canada a entrepris plusieurs initiatives visant à gérer ses partenariats avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, et à impliquer les parties intéressées et les peuples autochtones dans la mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement fédéral. Des consultations ont été menées auprès des provinces, des territoires, des organisations autochtones et d'autres intervenants dans le but de faire progresser la mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement fédéral, y compris les initiatives visant à réduire les émissions de GES et de polluants, et à améliorer la gestion des produits chimiques. Environnement Canada a également fait progresser le règlement de nombreux autres enjeux environnementaux touchant les différents paliers de gouvernement, par exemple, les eaux usées municipales, les émissions atmosphériques et la biodiversité, sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et du Conseil canadien des ministres des ressources (CCMR). Environnement Canada a conclu un protocole d'entente en matière de coopération environnementale avec les quatre provinces de l'Atlantique, lequel a été signé en juin 2008 par cinq ministres de l'Environnement.

Le Ministère a participé activement à la négociation et la mise en œuvre des composantes environnementales de l'autonomie gouvernementale autochtone et des accords intégraux de revendications territoriales et à la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. De plus, Environnement Canada a travaillé à la rationalisation des politiques internes ayant une incidence sur ses relations avec ses partenaires, les parties intéressées et les peuples autochtones, notamment en mettant en place un cadre de gestion stratégique des subventions et des contributions, des politiques ministérielles relatives aux consultations menées auprès des autochtones et de la participation du public au processus décisionnel.

Activités des services ministériels et de gestion ministérielle

Des services ministériels intégrés et efficaces aident Environnement Canada à réaliser son mandat. Environnement Canada continue de consacrer d'importants efforts au repositionnement de ses services ministériels afin de mieux appuyer une gestion axée sur les résultats et d'offrir une plus grande valeur aux Canadiens.

Voici une explication des progrès accomplis dans les principales activités ministérielles transversales favorisant la réalisation du programme d'EC.

Progrès du Cadre de responsabilisation de gestion

Le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) vise à concrétiser les attentes du Conseil du Trésor en matière de gestion saine de la fonction publique. Un groupe du portfolio du Conseil du Trésor[27] (PCT) effectue une évaluation annuelle du CRG de chaque ministère et de chaque

[27] *Portfolio du Conseil du Trésor* réfère à la série d'organismes par lesquels le Conseil du Trésor s'acquitte de ses responsabilités.

organisme afin de déterminer leur rendement et leur capacité de gestion. Chez Environnement Canada, les résultats de cette évaluation, ainsi que les recommandations visent à renforcer notre responsabilisation de gestion et à améliorer notre rendement de gestion.

La quatrième ronde d'évaluations (2006-07) du Conseil du Trésor fondées sur le CRG a permis de déterminer deux principales priorités de gestion sur lesquelles EC doit se concentrer en 2007-08 :

1. **Améliorer la structure de gestion ministérielle** - EC a donc mis en œuvre un plan ministériel axé sur le risque pour 2008-09 et a réitéré les attentes en matière de rendement dans le Rapport sur les plans et les priorités, déposé chaque année au Parlement.
2. **Gestion des technologies de l'information** - En 2007-08, EC a amélioré sa gouvernance de la gestion des technologies de l'information (TI) et a rédigé un document sur un cadre de plan stratégique des TI, qui servira de base pour élaborer un plan stratégique.

La cinquième ronde d'évaluations (2007-08) du Conseil du Trésor, fondées sur le CRG, a reconnu les améliorations d'EC dans certains domaines clés de la gestion, dont :

1. **Gestion ministérielle des risques** – Le PCT reconnaît les efforts d'EC pour améliorer le profil de risque de l'organisation (PRO) en clarifiant les liens avec le plan d'entreprise. EC s'attend à élaborer davantage le PRO et à mettre au point une approche de gestion des risques intégrée pour le Ministère.
2. **Gestion des éléments d'actif** – Environnement Canada a reçu des éloges pour avoir lancé une approche de planification des investissements intégrée à l'échelle du Ministère. La participation d'EC au projet pilote de mise en œuvre de la politique d'investissement lancé par le SCT le place en tête dans ce domaine.

De plus, EC a reçu une « très bonne » cote en 2007-08 pour son travail sur les valeurs et l'éthique, et sur l'apprentissage et le perfectionnement. En 2007, il a mené sa première enquête sur les valeurs et l'éthique auprès des employés. À la suite d'une analyse des résultats, il a échafaudé un plan d'action pour améliorer son rendement dans un certain nombre de domaines, y compris l'élaboration d'une formation en ligne sur les valeurs et l'éthique faisant partie du programme de formation obligatoire du Ministère et la rédaction d'un guide sur la peur des représailles à l'intention des employés. En ce qui a trait à la formation et au perfectionnement, EC a rédigé une *politique de la formation* interne et 92 p. 100des employés ont complété un plan de formation.

À la suite de l'évaluation de 2007-08, le SCT a déterminé deux principaux domaines sur lesquels nous devons mettre l'accent en 2008-09 :

1. **Le cadre de rendement ministériel :** Il a été déterminé qu'EC doit continuer à raffiner et à renforcer ses résultats stratégiques et son architecture d'activités de programme (AAP) pour assurer leur conformité à la *Politique sur la Structure de gestion des ressources et des résultats* – qui vise à améliorer l'efficacité et le bon rendement de la gestion des ressources publiques en établissant des liens entre les ressources et les résultats attendus dans le cadre des programmes.
2. **La gestion des dépenses :** EC doit chercher à améliorer sa capacité de prévoir et de gérer son processus d'allocation des dépenses et du budget de façon à pouvoir attribuer les budgets plus tôt au cours de l'exercice.

De plus, EC prévoit des progrès dans les domaines de la planification de la continuité des activités, de la surveillance de la classification, et de la gestion de l'information. En termes généraux, il continuera de suivre les recommandations de l'évaluation du CRG afin d'améliorer ses pratiques de gestion.

Progrès de la mise en œuvre de la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats.

Environnement Canada continue d'adapter ses approches de gestion axées sur les résultats à la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du SCT.

Environnement Canada s'emploie à retravailler sa structure de résultats afin que l'architecture des activités de programmes respecte pleinement la SGRR, et à élaborer un cadre de mesure du rendement qui répond aux exigences de cette politique.

Progrès dans les activités de gestion de l'information et des technologies de l'information

La gestion de l'information et les technologies de l'information sont des éléments d'exploitation cruciaux pour de nombreux organismes. Environnement Canada doit y porter une grande attention en raison de la nature scientifique et technique de ses services et du besoin de fournir un soutien fiable, 24 heures par jour, sept jours par semaine, de ses prévisions météorologiques et de ses données de rapport, essentielles à la mission.

Au cours de la dernière année, en plus de fournir des services d'infrastructure et de base (courriel, suite de bureautique, demandes financières et de ressources humaines, services de bibliothèque), la DDPI a obtenu la certification ISO pour des processus spécialisés de GI et de TI appuyant des services météorologiques et environnementaux. Elle a également participé activement à la recherche et au développement d'un logiciel spécialisé pour les activités de programme. Ce logiciel a demandé une grande collaboration entre des organismes internationaux et a mené à la définition de normes ainsi qu'au développement de nouvelles technologies qui ont démontré clairement le leadership et le caractère innovateur d'Environnement Canada en matière de conception et de normes de postes de prévisions météorologiques.

Afin de fournir efficacement des services de GI et de TI, la DDPI doit constamment aligner ses ressources et les priorités ministérielles. En 2007, elle a entrepris d'élaborer une approche de gestion de portefeuille qui permettra d'assurer une bonne communication à tous les niveaux et ainsi tisser des liens plus étroits avec ses clients et ses partenaires du Ministère. La mise en œuvre de cette approche en 2008 a permis d'obtenir une réaction rapide très positive.

Les principales priorités gouvernementales comme le Cadre de responsabilisation de gestion ont servi à guider la DDPI pour améliorer la gouvernance de la GI et des TI. Les progrès du programme de GI en 2007 ont été marqués par l'approbation de la stratégie de GI, l'élaboration, en collaboration avec des clients, de propositions de GI financée par ces derniers, ainsi que l'ébauche d'une vision et d'une feuille de route d'état de la GI à Environnement Canada, qui servira de cadre pour un plan stratégique de trois ans qui commencera en 2008-2009. Parallèlement, des progrès ont également été réalisés du côté des TI par le biais de l'élaboration d'un document de cadre stratégique des TI, qui servira à peaufiner la stratégie des TI et les documents de mise en œuvre de soutien. Les autres projets de l'année 2007-2008 incluent la planification et l'élaboration d'un service de gestion de documents électroniques et de collaboration qui sera lancé en 2008-09, la participation au projet pilote de planification intégrée des investissements du SCT, l'approbation d'une politique d'écologisation des TI et le début de la mise à jour du logiciel financier Oracle.

Le ministère poursuit ses investissements dans des technologies et des capacités évolutives. La mise à niveau des installations de superinformatique d'EC est en cours de planification. La conformité aux exigences de GSTI s'améliore. Les travaux préliminaires visant à concevoir un cadre de rapports et de mesure de rendement consolidé sont commencés. La mise en œuvre de la prochaine version de PeopleSoft, qui devrait être terminée durant l'exercice 2009-2010, progresse bien. Par ailleurs, du financement supplémentaire sera nécessaire pour la rendre totalement fonctionnelle.

Progrès de l'intégration de la planification des ressources humaines et des activités

Le greffier du Conseil privé soulignait, dans le 14e rapport annuel au premier ministre, le besoin d'intégrer la planification des ressources humaines et des activités pour atteindre les objectifs de la fonction publique. Grâce à cette intégration, les ministères obtiendraient un portrait plus précis de leurs forces et des lacunes à combler, soit par le biais de recrutement ou du perfectionnement ou en embauchant des spécialistes en mi-carrière.

En réponse au rapport du greffier, le Ministère a rédigé et publié, dans son site intranet, le document intitulé « Résumé des plans de ressources humaines des directions générales et stratégies pour les enjeux communs d'Environnement Canada ». Le sommaire a signalé les premiers efforts des gestionnaires d'EC pour établir un lien entre leurs besoins en ressources humaines et les objectifs du Ministère. Grâce à cet exercice, le Ministère a pu déterminer des

occasions d'améliorer et de développer son propre processus intégré de planification des ressources humaines et des activités en incluant une liste exhaustive des thèmes des RH, ainsi que des considérations en matière de finance, de GI/TI et d'espace. Ce processus amélioré a ensuite servi de base au cycle de planification d'entreprise et des ressources humaines de 2008-2009, qui a débuté à la fin de l'année 2007.

Parallèlement au processus ministériel d'intégration de la planification des ressources humaines et des activités de 2007-2008, le Groupe de services aux cadres, en collaboration avec le Comité de ressourcement des cadres (CRC), a formellement entrepris une revue de la relève de son effectif de la direction et de ses groupes de relève EX-01. Ce processus permettra d'assurer qu'à l'avenir Environnement Canada dispose d'une équipe stable de cadres dirigeants compétents qui pourront conduire les projets ministériels vers l'atteinte des objectifs opérationnels du gouvernement.

Progrès des activités de vérification et d'évaluation

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada joue un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité et du bon déroulement des politiques, des programmes et de la gestion du Ministère. En 2007-2008, la direction générale a entrepris plusieurs projets visant à renforcer les fonctions de vérification interne, d'évaluation et de planification stratégique.

Parmi les projets à souligner, on compte la mise sur pied d'un Comité consultatif externe de vérification (CCEV), qui conseillera le sous-ministre et supervisera les fonctions de vérification interne. La Direction générale a continué de s'efforcer de lui fournir annuellement une opinion globale sur les contrôles, la gouvernance et la gestion des risques du Ministère, qui devrait être prête au printemps 2009.

La Direction générale a également mis sur pied un Comité ministériel d'évaluation (CME), présidé par le sous-ministre, afin de superviser la fonction d'évaluation. La direction générale a entrepris une planification hâtive en vue de la mise à jour de la politique d'évaluation du Bureau du contrôleur général (SCT), qui devrait entrer en vigueur à l'automne 2008.

On a également pris des mesures pour renforcer la capacité de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation en nommant un directeur de la division Planification et coordination stratégiques. Cette division est responsable d'élaborer un plan annuel de vérification et d'évaluation axé sur le risque, ainsi que d'offrir le soutien du bureau au CCEV et au CME. Elle joue également un rôle de liaison, de coordination et de soutien pour la participation d'EC aux évaluations et aux études externes, elle fournit une mise à jour annuelle des recommandations en matière de vérification au Bureau du vérificateur général, et aide les gestionnaires du Ministère à répondre aux pétitions environnementales du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Progrès dans les langues officielles

En 2007-08, plusieurs projets liés à la gestion du programme des langues officielles ont été mis en œuvre au sein d'Environnement Canada. Le Conseil exécutif de gestion a approuvé les principes directeurs sur les rôles et responsabilités à l'égard de la *Loi sur les langues officielles* au mois de septembre 2007. On a également créé un nouveau réseau de champions des LO, composé de gestionnaires d'EC de toutes les régions. Les membres du réseau de champions des LO collaborent dans le but d'améliorer le programme linguistique du Ministère en aidant ses trois champions à mettre en œuvre les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*.
Environnement Canada s'est engagé à créer et à maintenir un environnement de travail favorisant l'utilisation des deux langues officielles. Pour faciliter la réalisation de cet engagement dans un contexte d'équipes horizontales, on a publié, à l'été 2007, une série d'outils de référence sur la tenue de réunions bilingues. Ces outils incluent un guide sur la tenue d'une réunion dans les deux langues officielles et sur l'envoi de rappels de réunion bilingues, ainsi qu'une liste de vérification à l'intention du président et des participants à une telle réunion.

Pour assurer la conformité en regard des services au public (partie IV) et de la langue de travail (partie V), le Ministère repère et surveille les employés nommés par l'entremise d'une dotation non impérative. Ce processus vise à assurer que ces employés ont accès à leur formation sur la

langue et la suivent dans le délai stipulé dans le Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique.

Dans le but d'accroître la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle (CMLO) (partie VII), Environnement Canada a également lancé un projet pilote dans la région de l'Atlantique en 2007. Ce projet pilote est fondé sur un projet présenté par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), qui élabore un nouveau thème sur l'environnement et le développement durable.

Indicateurs de durabilité de l'environnement

Environnement Canada, Statistique Canada et Santé Canada travaillent de concert en vue d'élaborer et de diffuser les indicateurs nationaux environnementaux de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'eau douce. Ces indicateurs sont des instruments de mesure capables de suivre les progrès réalisés par les gouvernements, les secteurs d'activités et les personnes en ce qui a trait à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Ces mesures sont diffusées sous les *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE)*[28].

Les ICDE regroupent les renseignements sur l'environnement émanant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui se partagent la responsabilité de la gestion environnementale au Canada. Par conséquent, les tendances et les valeurs affichées par ces indicateurs ne sont pas imputables aux seules activités d'Environnement Canada. Elles donnent plutôt une indication des résultats que les différents ordres de gouvernement ont obtenus collectivement, compte tenu de leurs responsabilités respectives en matière d'environnement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des plus récentes mesures pour les principaux indicateurs de durabilité de l'environnement.

Tendance	Indicateur	Aperçu
Déclin ▼	**Qualité de l'air**	À l'échelle nationale, l'exposition à l'ozone de la basse atmosphère a augmenté d'environ 11 p. 100 de 1990 à 2006. Le taux d'augmentation a toutefois ralenti au cours de cette période. L'ozone de la basse atmosphère est un élément important du smog et un des polluants atmosphériques les plus dangereux auxquels les personnes peuvent être exposées. L'ozone est un indicateur important de la qualité de l'air puisqu'il n'y a actuellement aucun seuil précis sous lequel ce polluant ne présente aucun risque pour la santé humaine.
Aucune tendance —	**Qualité de l'eau douce**	La qualité de l'eau douce des eaux de surface au Canada a été évaluée en ce qui a trait à sa capacité à soutenir la vie aquatique, soit le critère le plus sensible de cette ressource. Pour les 377 sites surveillés dans toute la partie sud du Canada entre 2004 et 2006, la qualité de l'eau a été cotée « excellente » dans 6 p. 100 des sites, « bonne » dans 42 p. 100, « moyenne » dans 29 p. 100, « mauvaise » dans 18 p. 100 et « médiocre » dans 4 p. 100.
Déclin ▼	**Biodiversité**[29]	En date de mai 2008, la situation de 205 espèces considérées comme en péril a été réévaluée. La situation de 58 de ces espèces s'est détériorée (28,3 p. 100) alors que 30 espèces (14,6 p. 100) ne sont plus en péril ou ont été transférées dans une catégorie moins à risque.
Déclin ▼	**Émissions de gaz à effet de serre**	Au Canada, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué légèrement par rapport aux niveaux de 2004, mais les émissions globales en 2006 ont été environ 21,7 p. 100 plus élevées que dans les années 1990.

[28] Environnement Canada, *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement* *http://www.environmentandresources.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=2102636F-1*

[29] L'indicateur sur la biodiversité ne fait pas partie des ICDE. Cet indicateur de durabilité de l'environnement a été fourni par le Service canadien de la faune.